

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/09/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/09/2021

Délibération n° D-2021-277

**Parkings Hôtel de Ville - La Roulière - Marcel Paul - Saint-Jean
- Rapports du délégataire du service public - SO SPACE -
Année 2020**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Thibault HEBRARD

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU

Excusés :

Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Fatima PEREIRA.

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Parkings Hôtel de Ville - La Roulière - Marcel Paul - Saint-Jean - Rapports du délégataire du service public - SO SPACE - Année 2020

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales précise que dès la communication du rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ces rapports ont été examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), en date du 13 septembre 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production des rapports de la SO SPACE, concernant :
 - la délégation de service public du parking Hôtel de Ville ;
 - la délégation de service public du parking La Roulière ;
 - la délégation de service public du parking Marcel Paul ;
 - la délégation de service public du parking Saint-Jean.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX



SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
Société à Conseil d'Administration
Capital : 3 488 742,50 €uros

Siège Social :
Hôtel de Ville de NIORT

Etablissement stationnement :
64, avenue Saint Jean d'Angély 79000 NIORT

Etablissement Acclameur :
50, rue Charles Darwin 79000 NIORT



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE A L'AUTORITE DELEGANTE

Activité des parkings en Délégation de Services Publics

**HÔTEL DE VILLE
EXERCICE 2020**



Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports présentant l'activité et un compte rendu financier des biens confiés.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
LES MOYENS HUMAINS	9
MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES.....	14
LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE	24
LES INDICATEURS D'EXPLOITATION.....	27
LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS	34

PREAMBULE

COMPOSITION STRUCTURELLE

Une **Entreprise Publique Locale** fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Qu'il s'agisse d'initier un projet d'envergure ou de gestion du quotidien, une **EPL** se consacre de par sa nature même à améliorer la qualité de vie des citoyens, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Une **EPL** est avant tout une entreprise, et doit chaque jour être performante et pertinente pour réussir dans ses missions.

La SO SPACE est une **Société d'Economie Mixte** qui a été créée le 21 novembre 1986 à l'initiative de la Ville de NIORT avec un actionariat majoritairement contrôlé par la Ville de NIORT. Son statut assure à ses actionnaires une transparence de gestion et de qualité de la maîtrise et du contrôle de ses activités.

Entreprise des collectivités locales, la **SEM** est soumise pour l'essentiel de son fonctionnement aux règles du droit privé (**loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales**). S'y ajoutent des dispositions dérogatoires (**lois du 7 juillet 1983 et du 2 janvier 2002**), notamment pour régir les relations entre la **SEM** et ses actionnaires publics. Ce régime juridique est codifié pour la partie législative aux articles L.1521-1 à L.1525-3 du CGCT qui la définit comme entreprise des collectivités locales qui lui accorde souplesse et réactivité.

→ Depuis sa création en 1986, l'activité de la SO SPACE (**anciennement dénommée SOPAC**) se résume de la façon suivante :

1. Jusqu'en mars 1996, la seule vocation de la SO SPACE s'est inscrite dans la gestion du stationnement payant de la Ville de NIORT.
2. Du 1^{er} mars 1996 au 31 décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de NIORT résultat d'une mise en concurrence, puis transférée au 1^{er} janvier 2007 à la **Communauté d'Agglomération du Niortais** dans le cadre d'un transfert de compétences.
3. Au 1^{er} janvier 2007, une volonté commune Ville de NIORT/ **Communauté d'Agglomération du Niortais** a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la **Communauté d'Agglomération du Niortais** et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.
4. Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de NIORT et les actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'événements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1^{er} juin 2012 et pour une durée initiale de six années, d'un contrat de **D**élégation de **S**ervice **P**ublic sous forme d'affermage initié par la Ville de NIORT pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3 500 personnes.

➔ Du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2019, cette DSP a pris la forme d'un contrat d'affermage signé avec la Ville de Niort pour une durée initiale de six années, qui a pris effet le 1^{er} juin 2012 renouvelée jusqu'au 30 juin 2019 par avenant N° 3 du 28 Février 2018.

Pour mémoire ces dispositions ont été modifiées par avenants N°1 du 16 septembre 2013, n°2 du 3 Août 2015.

La SO SPACE exploite et assure la maintenance du Centre Sportif, Evènementiel et d'Affaires de l'Acclameur dans le cadre d'une Délégation du Service Public (DSP) sous forme de contrat de concession signé le 28 juin 2019 avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2019 pour une durée de cinq années a joué sur une année pleine au titre de l'exercice 2020. Cependant, avec la crise sanitaire qui touche notre pays et le monde entier, les activités de L'Acclameur sont fortement impactées. L'établissement de L'Acclameur connaît en 2020 deux fermetures administratives pour l'ensemble de ses activités :

- du 13 mars au 7 juin 2020,
- du 30 octobre au 14 décembre 2020.

La SO SPACE est dirigée par un **C**onseil d'**A**dministration composé de 11 administrateurs repartis en deux groupes. Le premier groupe constitué des collectivités territoriales et leur groupement parmi lesquels 5 représentants de la Ville de Niort et 1 représentant de la **C**ommunauté d'**A**gglomération du **N**iortais, et les 5 représentants du Collège du second groupe.

Le **C**onseil d'**A**dministration du 20 octobre 2011 a décidé du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

- A l'appui d'une délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014, le Conseil d'Administration en date du 6 mai 2014 a élu la Ville de Niort Présidente de la SO SPACE représentée par Monsieur Luc DELAGARDE es-qualité.
- Ce même Conseil d'Administration du 6 mai 2014 a confirmé le choix du cumul des fonctions de Président et Directeur Général de la SO SPACE. Monsieur Luc DELAGARDE a donc assuré les fonctions de Président-Directeur Général.

Du 21 octobre 2013 au 8 février 2019, le Président-Directeur Général a été assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO dans le cadre d'un premier contrat de mandataire social couvrant la période 21/10/2013 au 20/10/2018, renouvelé pour une durée de trois ans du 21/10/2018 au 20/10/2021 par décision du **C**onseil d'**A**dministration du 19 octobre 2018. Puis le **C**onseil d'**A**dministration du 4 janvier 2019 a accepté la démission de Monsieur Jean-Philippe JAVELLO avec prise d'effet au 8 février 2019.

Ce dernier exerçait également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement dans le cadre d'un contrat de travail qui s'est également achevé le 8 février 2019. Ce poste n'a pas été remplacé.

→ Suite au scrutin municipal en date du 15 mars 2020, l'année 2020 s'est traduite par plusieurs périodes en termes de gouvernance.

Composition du Conseil d'Administration du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

▶▶ Membres publics

Ville de Niort

- ✓ Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général
- ✓ Monsieur Dominique DESQUINS
- ✓ Madame Sylvette RIMBAUD
- ✓ Monsieur Florent SIMMONET
- ✓ Monsieur Jacques TAPIN

Communauté d'Agglomération du Niortais jusqu'au 24 novembre 2020

- ✓ Monsieur Michel SIMON

▶▶ Collège du second groupe

- ✓ **MACIF PARTICIPATIONS** représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- ✓ **CAISSE FÉDÉRALE CREDIT MUTUEL OCÉAN** représentée par Monsieur Eric CHEVALIER,
- ✓ **Caisse Régionale de CRÉDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Louis DU HAMEL,
- ✓ **SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION** représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- ✓ **CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Claude GUIGNARD.

Composition du Conseil d'Administration à compter du 30 juin 2020

▶▶ Membres publics

A l'appui d'une décision du Conseil Municipal de Niort en séance du 8 juin 2020, le Conseil d'Administration en séance du 30 juin 2020 a acté la nomination, es-qualité de représentant de la Ville de Niort, des administrateurs suivants :

Ville de Niort

- ✓ Monsieur Jérôme BALOGE, Président-Directeur Général
- ✓ Monsieur Dominique SIX
- ✓ Madame Christelle CHASSAGNE
- ✓ Monsieur François GUYON
- ✓ Monsieur Gérard LEFEVRE

Communauté d'Agglomération du Niortais

En vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2020, le **Conseil d'Administration** du 24 novembre 2020 a acté la nomination, es-qualité de représentant de la **Communauté d'Agglomération du Niortais** :

- Monsieur Alain LECOINTE

▶▶ Collège du second groupe

- ✓ **MACIF PARTICIPATIONS** représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- ✓ **CAISSE FÉDÉRALE CREDIT MUTUEL OCÉAN** représentée par Monsieur Eric CHEVALIER,
- ✓ **Caisse Régionale de CRÉDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Louis DU HAMEL,
- ✓ **SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION** représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- ✓ **CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Claude GUIGNARD.

▶▶ Président-Directeur Général

- ➔ A l'appui d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, le **Conseil d'Administration** en date du 30 juin 2020 a élu la Ville de Niort Présidente de la SO SPACE représentée par Monsieur Jérôme BALOGE es-qualité.
- ➔ Ce même Conseil d'Administration du 30 juin 2020 a confirmé le choix du cumul des fonctions de Président et Directeur Général de la SO SPACE. Monsieur Jérôme BALOGE assure donc les fonctions de Président-Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social. Il devra en outre obtenir l'autorisation préalable du **Conseil d'Administration** lorsqu'il contracte un emprunt d'un montant supérieur à 200 K€.

▶▶ Vice-Présidents

Le **Conseil d'Administration** en date du 24 novembre 2020 a nommé la Ville de Niort Vice-Présidente du **Conseil d'Administration** représentée par :

- ✓ Monsieur Dominique SIX
- ✓ Madame Christelle CHASSAGNE
- ✓ Monsieur François GUYON

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

La **Commission d'Appel d'Offres** de la SO SPACE est composée d'un collège ayant voix délibérative composé de cinq membres titulaires et autant de membres suppléants suivants :

- ✓ Le Président-Directeur Général ou son suppléant
- ✓ 4 membres titulaires et 4 membres suppléants choisis parmi les administrateurs

❶ **Membres de la CAO jusqu'au 30 juin 2020**

A ce jour, ce collège est composé de :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Luc DELAGARDE Président	Mandat vacant
Monsieur Dominique DESQUINS	Mandat vacant
Madame Sylvette RIMBAUD	Monsieur Jacques TAPIN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

❷ **Membres de la CAO à compter du 30 juin 2020 jusqu'au 24 novembre 2020**

Titulaires	Suppléants (non affectés à un titulaire)
Monsieur Gérard LEFEVRE Président	Madame Christelle CHASSAGNE
Monsieur Dominique SIX	Monsieur Michel SIMON
Monsieur François GUYON	Monsieur Éric CHEVALIER représentant la Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Louis DU HAMEL représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

❸ **Membres de la CAO à compter du 24 novembre 2020**

Titulaires	Suppléants (non affectés à un titulaire)
Monsieur Gérard LEFEVRE Président	Madame Christelle CHASSAGNE
Monsieur Dominique SIX	Monsieur Alain LECOINTE
Monsieur François GUYON	Monsieur Éric CHEVALIER représentant la Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Louis DU HAMEL représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

SON CAPITAL SOCIAL :

Le capital social de la SO SPACE se décompose de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en €uros	Nbre d'actions
1. PERSONNES PUBLIQUES			
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100
TOTAL Personnes Publiques	70,11 %		
2. AUTRES ACTIONNAIRES			
MACIF PARTICIPATIONS SA	9,64 %	336 338,75	22 055
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055
Q PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001
Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10
Groupement des Commerçants rue du Rabet	0,004 %	152,50	10
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10
TOTAL Autres Actionnaires	29,89 %		
TOTAL	100 %	3 488 742,50	228 770

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2020.

SON ACTIVITE :

L'activité se décline sur l'exercice 2020 suivant trois volets :

- ✓ Stationnement
- ✓ Acclameur
- ✓ Vie sociale (**Fonctions Supports Administrative, juridique, RH, comptable et financière**)

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2020, 28 collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme **ANNEXE 1**) en contrat à durée indéterminée.

Depuis le 1^{er} juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en termes d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux **Conventions Collectives Nationales (CCN)** sont applicables au sein de la SO SPACE :

→ Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 11 personnes.

→ Les autres membres du personnel affectés aux fonctions supports, et ceux dédiés à l'activité stationnement seule relèvent de la **Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile**, soit 17 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE au titre de 2020, sont organisées autour du schéma suivant :

→ Du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

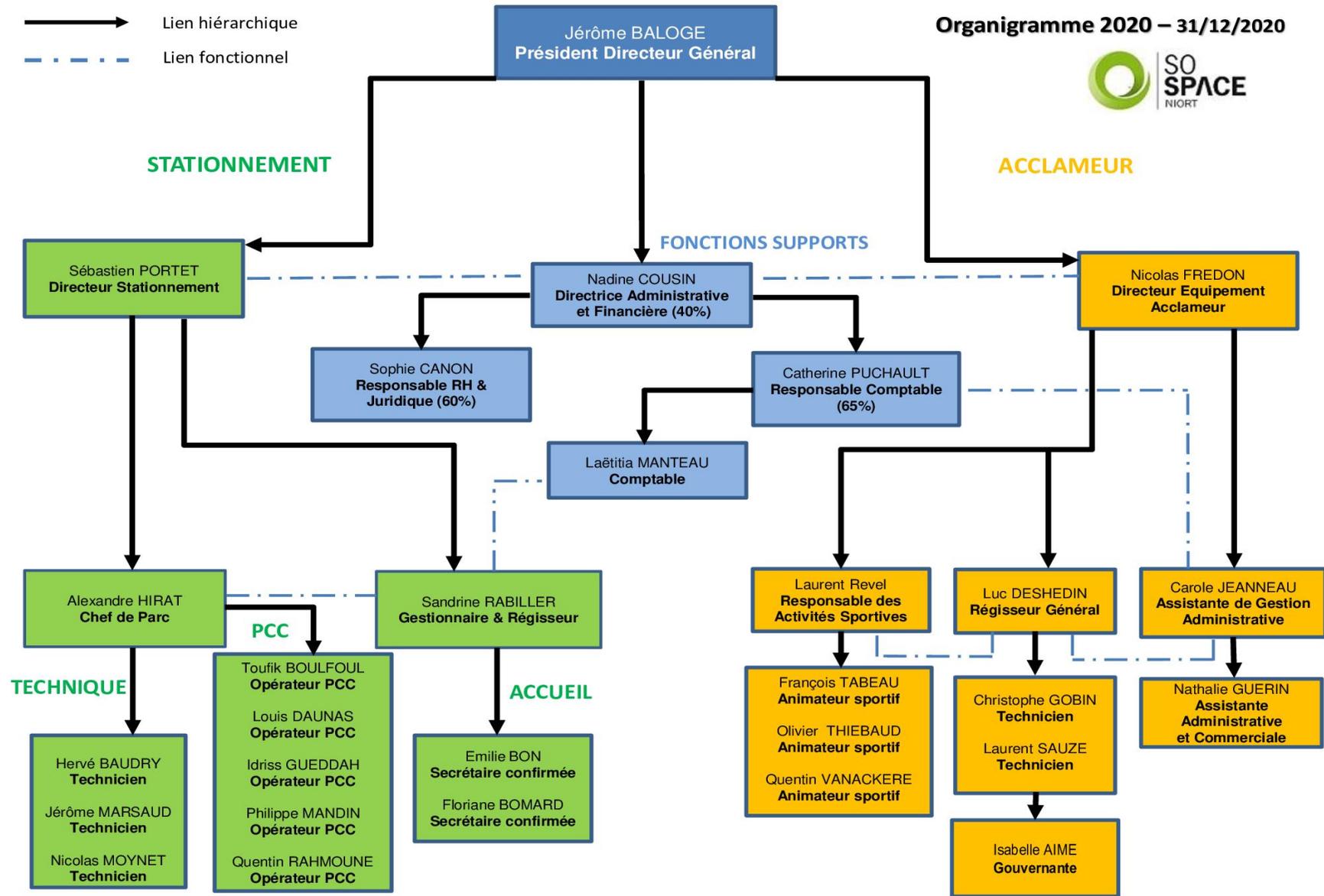
- + Monsieur **Luc DELAGARDE**, Président-Directeur Général assure la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions
- + Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- + Un Etablissement Stationnement avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres
- + Un Etablissement Acclameur avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres

→ Depuis le 1^{er} juillet 2020

- + Monsieur **Le Maire Jérôme BALOGE** a pris la présidence de la SO SPACE et assure donc les fonctions de Président-Directeur Général
- + Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- + Un Etablissement Stationnement avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres
- + Un Etablissement Acclameur avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres

→ Depuis le 24 novembre 2020

- + Monsieur **Le Maire Jérôme BALOGE** assure les fonctions de Président-Directeur Général
- + Monsieur **Dominique SIX**, **Vice-Président** en charge des dossiers du stationnement
- + Madame **Christelle CHASSAGNE**, **Vice-Présidente** en charge des dossiers de l'Acclameur
- + Monsieur **François GUYON**, **Vice-Président** en transversalité sur les sujets liés à l'innovation
- + Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- + Un Etablissement Stationnement avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres
- + Un Etablissement Acclameur avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres



SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

- ▶ **La Directrice Administrative et Financière (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE)** œuvre aux côtés du Président-Directeur Général pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements dans la limite de ses prérogatives.
- ▶ **La Responsable Comptable (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE)** gère la partie comptable et fiscale.
- ▶ **La Responsable Ressources Humaines et Juridique recrutée à compter du 1^{er} juillet 2020 (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 60 % à l'activité SO SPACE)** collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal.
- ▶ **La Comptable** collabore avec la Responsable Comptable.
- ▶ **L'Assistante de Direction, Administrative et Juridique** collabore avec la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE dans le cadre d'une convention de prestations de service signée entre la SEMIE et la SO SPACE. Son contrat de travail s'est achevé le 15 mai 2020. Ce poste n'a pas été remplacé.

ETABLISSEMENT STATIONNEMENT

- ▶ **Le Directeur du Stationnement** supervise l'activité stationnement et est chargé du maintien en bon état de fonctionnement des installations de sécurité, conformément aux normes en vigueur ainsi que des matériels installés dans les parkings. Il administre le travail de l'équipe des techniciens intervenant sur sites ainsi que les opérateurs PCC et collaboratrices de l'accueil.

Il participe également à l'analyse prospective du stationnement.

L'accueil du public est assuré par trois collaboratrices :

- ▶ **Une Gestionnaire**, qui gère les contrats d'abonnements (facturation et suivi des encaissements, recettes prévisionnelles) et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).
- ▶ **Deux Secrétaires Confirmées** qui participent à la gestion des contrats d'abonnements et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).
 - ✚ Une des secrétaires confirmées effectue le remplacement de la gestionnaire en son absence et participe aux tâches de secrétariat.
 - ✚ L'autre effectue également le comptage, la saisie des collectes d'horodateur et leur contrôle jusqu'à la remise au transporteur de fonds. Elle procède également à l'expédition des matériels pour réparation et en assure le suivi.

Les deux premières personnes ont également la qualité de Régisseur Titulaire et Mandataire Suppléant, la dernière seulement « Mandataire » dans le cadre des régies suivantes :

- Régie des recettes du stationnement (voirie, PIAF, Forfait Résident, téléphone portable),
- Régie des parcs en prestation (Jacques De Liniers, Mûrier, Cure, Saint-Vaize, Henri Gelin),
- Régie de remboursement des PIAF,
- Régie du parc de stationnement de La Brèche.

- ▶ **Un Technicien Chef de Parc**, sous le contrôle du Directeur du Stationnement, encadre les techniciens en l'absence de celui-ci. Parmi ses tâches figurent notamment les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, le contrôle et l'entretien, la maintenance et la réparation de tous les équipements sur voirie et en ouvrage. Il assure les astreintes (1 semaine sur 4) alternativement avec les techniciens.
- ▶ **Trois Techniciens de maintenance** sous la supervision du Technicien Chef de Parc, effectuent les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, assurent l'entretien, le nettoyage, la réparation de tous les équipements techniques sur voirie et en ouvrage (matériels de péage). Ils contribuent ainsi à l'amélioration du service rendu aux usagers.

Ils assurent à tour de rôle des périodes d'astreinte au titre desquelles ils peuvent être amenés à effectuer des interventions techniques sur site ou à distance, sur les parkings et ouvrages publics de stationnement payant fermés à l'aide de barrières et gérés au moyen de la télégestion.

Les quatre techniciens de maintenance, intervenant sur les sites exploités, et de ce fait directement en contact avec les usagers du stationnement sont pourvus de tenues à la couleur et à l'effigie de la SO SPACE pour faciliter leur identification par la clientèle du stationnement dans les parkings et en voirie.

- ▶ **Cinq Opérateurs de Poste de Contrôle Centralisé** se relaient au poste de gestion centralisée des parcs de stationnement gérés par la SO SPACE, installé dans le parking de la Brèche, afin d'assurer une permanence 7J/7 et 24h/24. Leur mission principale est de porter assistance à la clientèle de l'ensemble des parcs depuis le **Poste de Contrôle Centralisé** et de contrôler à distance le bon fonctionnement des automatismes, la sécurité incendie de l'ensemble des parcs. Ils tiennent à jour le registre de prise de poste et d'évènements survenant sur l'ensemble des parcs en GTC.

Les Opérateurs du **Poste de Contrôle Centralisé**, basés dans le parking de La Brèche et à la vue de la clientèle en sortie du parking ont également été équipés de tenues de travail à l'identique des techniciens.

REGIME DU CONTRAT

Traité de Concession pour la Réalisation et l'Exploitation du parking Hôtel de Ville (anciennement dénommé Espace Niortais) signé le 23 Janvier 1997 pour une durée de 40 ans avec échéance le 22 janvier 2037.

La SO SPACE se rémunère directement sur les droits payés par l'utilisateur et gère à ses risques et périls.
La fixation des tarifs applicables dans ce parking relève de la compétence de la Ville de NIORT.

En ce qui concerne les modalités financières pour ce contrat ci-dessus mentionné, la SO SPACE est tenue de verser à la collectivité une redevance pour occupation du domaine public et fixée à 1 % du chiffre d'affaires de l'année précédente.

Par ailleurs, chaque emprunt contracté par la SO SPACE pour leur financement, fait l'objet d'une garantie de remboursement de la Ville de Niort à hauteur de 50 % du montant emprunté.

La Ville de NIORT vote chaque année les tarifs du stationnement et compense financièrement la SO SPACE, le différentiel entre les tarifs « économiques » permettant l'équilibre financier du contrat et les tarifs « politiquement » votés.

MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES

Depuis plus de 30 ans maintenant la SO SPACE assure des missions de services publics dans la gestion du stationnement de la Ville de NIORT.

L'exploitation simultanée des différents sites niortais lui permet d'optimiser ses coûts via la mutualisation des moyens humains et techniques situés 64 avenue Saint-Jean d'Angély et dans le Poste de Contrôle Centralisé du parking de La Brèche et ainsi d'assurer la gestion, l'exploitation et la surveillance 24h/24.

1. LE POSTE DE CONTROLE CENTRALISE

Le PCC situé au parking de La Brèche, permet de gérer en local le parking de La Brèche, et à distance l'ensemble des parkings que la SO SPACE a en gestion (**Marcel Paul, Marcel Paul, La Roulière, St Jean, Hôtel de Ville, St Vaize, Henri-Gelin, Jacques De Liniers, parking sécurisé de La Crèche**). L'ensemble des parkings sont reliés au PCC via une fibre optique ou en liaison ADSL. Notre système de gestion technique centralisé permet à un seul opérateur de gérer l'ensemble de nos sites.

Afin d'assurer les missions en termes de sécurité incendie (**levée de doute en moins de 15 minutes**), notre PCC peut être basculé à tout moment à un prestataire et l'opérateur peut ainsi intervenir sur site et procéder à la levée de doute.

2. L'ENTRETIEN DES MATERIELS

Le schéma de circulation des informations entre les différents services, instauré par la Direction de la SO SPACE permet d'assurer fluidité de transmission et réactivité d'intervention.

Ainsi toutes les données provenant directement des usagers ou remontant des terminaux informatiques de la GTC sont traitées sur site très rapidement. A noter qu'une modernisation de ces réseaux de connexions s'est opérée en 2011 pour passer du filaire à la fibre optique.

L'équipe des 4 techniciens assure la plupart des travaux de réparations courantes jusqu'au niveau 4 de la norme AFNOR X-60-010 de maintenance, ce qui permet de solutionner la majorité des défaillances techniques. Une formation adéquate leur est dispensée.

Pour ce faire la SO SPACE a investi dans l'acquisition d'outils (**dotation individuelle en outillage FACOM des techniciens**) et matériels nécessaires (**plateforme élévatrice pour tous les travaux en hauteur...**).

En outre, chaque technicien a reçu un Equipement Individuel de Protection pour effectuer les réparations en application des règles de sécurité.

De plus, des formations et recyclages leur sont dispensés pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences ou de mettre à jour leurs connaissances.

Lorsque les travaux à réaliser dépassent les compétences en interne, la SO SPACE fait appel à des entreprises extérieures après mise en concurrence organisée dans le respect de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics depuis le 1^{er} avril 2016.

En fonction du montant et de l'objet des marchés, parmi les critères de sélection figurent :

- Qualité de prestations,
- Valeur technique,
- Coût,
- Performance en matière de développement durable...

Un tel mode de fonctionnement permet d'assurer à l'usager une continuité et une qualité dans le service public fourni.

La SO SPACE assure, selon les termes contractuels de chacun des contrats confiés par la Ville de Niort, la mise aux normes des différents matériels équipant les parkings et permettant leur exploitation tels les ascenseurs, système de ventilation...

3. LA COMMUNICATION

La SO SPACE assure la valorisation de l'offre de stationnement selon deux vecteurs :

a) D'une manière globale :

→ L'ensemble des tarifs du stationnement y compris les emplacements sécurisés pour vélos, est détaillé dans un GUIDE DU STATIONNEMENT réalisé par la SO SPACE qui comprend en outre un plan de tout le périmètre du stationnement payant localisant les parkings.

Le guichet d'accueil du public de la Ville de NIORT, la CCI, l'Association des Commerçants du centre-ville sont également des relais de distribution de ce guide.

→ Toutes les informations sur le stationnement payant géré par la SO SPACE sont en ligne sur www.so-space.fr, ce site relaie également toutes les actualités de la SO SPACE (**travaux d'embellissement des parkings, mise aux normes...**).



→ A noter que depuis 2012, la Ville de NIORT a mis en place un système de jalonnement dynamique assurant une bonne accessibilité et information aux usagers des parkings Marcel Paul, Hôtel de Ville, La Roulière, Moulin du Milieu et La Brèche.

Ce dispositif composé de onze panneaux, permet de connaître en temps réel le nombre de places disponibles sur les parkings sus-désignés et notamment d'améliorer la circulation des véhicules sur les grands axes convergeant vers le centre-ville.

La SO SPACE en qualité d'exploitant et de gestionnaire met à disposition de la Ville de NIORT les données nécessaires pour alimenter ce dispositif géré par cette dernière.

b) D'une manière ciblée :

Poursuite de la communication sur les thèmes :

« Profitez pleinement de la pause déjeuner à 1 € dans les parkings La Brèche, Marcel Paul, La Roulière, Moulin du Milieu et Hôtel de Ville »

« Au centre-ville de Niort ...Chaque jour plus de 6 600 places de parking sont à portée de main ! »

« J'aime mon centre-ville - 30 000 heures de stationnement GRATUIT au Parking de La Brèche »

« 1, 2, 3, 4 PARKINGS OÙ LA 1^{ère} HEURE EST GRATUITE La Brèche, Marcel Paul, La Roulière, Hôtel de Ville »

relayée de la façon suivante :

- ✓ sur les cartes touristiques réalisées par l'Office du Tourisme (**ANNEXE 2**)
 - ✓ dans NIORT EN POCHE(**ANNEXE 3**)
 - ✓ dans le P'TIT ZAPPEUR (**ANNEXE 4**)
 - ✓ dans le magazine VIVRE A NIORT (**ANNEXE 5**)
 - ✓ sur la Nouvelle-République et le Courrier de l'Ouest (**ANNEXE 6**)
 - ✓ par voie d'affichage avec JC DECAUX et EXTERIONMEDIA (**ANNEXE 7**)
 - ✓ sur les ondes d'Alouette.
-
- Afin d'accompagner la dynamique des commerces du centre-ville, la SO SPACE a communiqué sur les offres de stationnement et également rappelé la 1^{ère} heure gratuite dans le parking de La Brèche.
 - Une campagne a été lancée sur les ondes d'Alouette (tout au long de l'année).

**CARTES TOURISTIQUES 2020
REALISEES PAR L'OFFICE DU TOURISME**



Au centre-ville de Niort...
Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !

Et toujours...

la première heure GRATUITE
au parking de La Brèche !

*3860 places payantes, 2740 places gratuites
Pour tous renseignements s'adresser :
64 avenue St-Jean d'Angely - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr

Au centre-ville de Niort...

Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !



Et toujours...

la première heure **GRATUITE** au parking de La Brèche !

*3860 places payantes, 2740 places gratuites.
Pour tous renseignements s'adresser :
64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr



Profitez pleinement de votre **pause déjeuner !**

de 12h à 14h avec le forfait stationnement :

1€ seulement !

dans vos parkings du centre-ville* !

*Marcel Paul, La Brèche, Moulin du Milieu, Hôtel de Ville, La Roulière.

et toujours, la 1^{ère} heure gratuite au parking de La Brèche !

Retrouvez notre grille tarifaire sur www.so-space.fr

SO SPACE - 64 av. St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr

1, 2, 3, 4 PARKINGS OÙ LA 1^{ère} HEURE EST GRATUITE

La Roulière

Marcel Paul

Hôtel de Ville

La Brèche

SO SPACE NIORT

NIORT

Pour tous renseignements s'adresser :
64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. 05 49 06 84 50
www.so-space.fr

PARUTION DANS « LE P'TIT ZAPPEUR »

Au centre-ville de Niort...
 Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !



Et toujours...

la première heure GRATUITE
 au parking de La Brèche !

*3860 places payantes, 2740 places gratuites
 Pour tous renseignements s'adresser :
 64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr



Profitez
 pleinement
 de votre **pause**
déjeuner !

de **12h à 14h**
 avec le forfait stationnement :

1€ seulement !

dans vos parkings du centre-ville* !
*Marcel Paul, La Brèche, Moulin du Milieu, Hôtel de Ville, La Roulière.

et toujours, **la 1^{ère} heure gratuite**
 au parking de La Brèche !

Retrouvez notre grille tarifaire sur www.so-space.fr

SO SPACE - 64 av. St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr




LE GUIDE TV, SHOPPING, BONNS PLANS & LOISIRS DANS VOTRE VILLE !

LE P'TIT ZAPPEUR

CONTACT@ZAP.TV

DU 13 AU 25 JUIN 2020 N°113
 SUD DEUX SEVRES 100 RZ 92 60 38

J'aime mon centre-ville

30 000 heures
 de stationnement

gratuit



PARKING DE LA BRÈCHE

NIORT

TICKETS À RETIRER
 CHEZ VOS
 COMMERCANTS



1, 2, 3, 4
PARKINGS
 OÙ LA
1^{ère} HEURE
EST
GRATUITE



La Roulière **Marcel Paul**
Hôtel de Ville **La Brèche**

SO SPACE NIORT

NIORT

SO SPACE NIORT - 64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr

PARUTION DANS « VIVRE A NIORT »

ACTUALITÉS ÉCONOMIE

COMMERCE

30 000 HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT

La Ville de Niort a pris des mesures pour soutenir le commerce et favoriser le retour de la clientèle en centre-ville, après le confinement.

Avec la SoSpace, la société d'économie mixte qui gère le stationnement payant, la Ville a offert aux commerçants 30 000 tickets d'une heure de stationnement gratuit à la Brèche, à distribuer à leurs clients avec une validité au 31 décembre 2020. Cette mesure permet, de facto, d'accorder aux bénéficiaires une deuxième heure gratuite dans le parking de La Brèche.



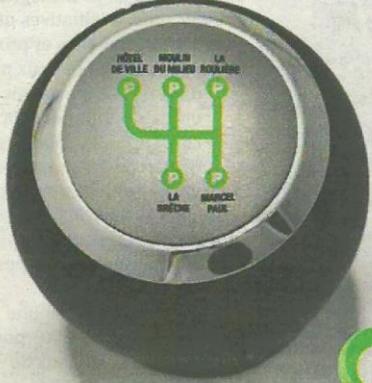
**PARUTION
LE COURRIER DE L'OUEST / LA NOUVELLE REPUBLIQUE**

Au centre-ville de Niort...
 Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !

Et toujours...

La première heure GRATUITE
 au parking de La Brèche !

*3850 places payantes, 2740 places gratuites
 Pour tous renseignements s'adresser : 64 avenue St-Jean-d'Angély - 79000 NIORT - Tél. 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr




**1, 2, 3, 4
 PARKINGS
 OÙ LA
 1ère HEURE
 EST
 GRATUITE**



La Roulière
 Hôtel de Ville
 Marcel Paul
 La Brèche

© 2011 SO SPACE NIORT

Pour tous renseignements s'adresser :
 64 avenue St-Jean-d'Angély - 79000 NIORT - Tél. 05 49 06 84 50
www.so-space.fr




AFFICHAGES JC DECAUX / EXTERIONMEDIA



JC DECAUX



EXTERIONMEDIA

4. LES ESPACES PUBLICITAIRES

Dans les parkings de La Brèche, Hôtel de Ville, Marcel Paul des panneaux avec insertion de publicités sont installés (43 au total).

- 4 écrans LED diffusent de la publicité dynamique dans les parkings suivants :
 - 2 à La Brèche,
 - 1 à l'Hôtel de Ville,
 - 1 à Marcel Paul.

5. DEMARCHE QUALITE ET RSE

A. SATISFACTION DE L'USAGER

Le sens de l'écoute et la réactivité de l'ensemble du personnel de la SO SPACE ont permis d'assurer la satisfaction des usagers du stationnement.

B. RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

1) FORMATIONS

Tous les techniciens disposent :

- d'une habilitation électrique personnel effectuant des opérations électriques basse tension B1, B2, B2V, BC, BR, BE essai, BS,
- d'une habilitation CACES,
- d'une formation SST,
- d'une formation SIAPP 1.

Les cinq opérateurs au Poste de Contrôle Centralisée disposent :

- d'une formation SST,
 - d'une formation SIAPP 1
- Par ailleurs, les techniciens de la SO SPACE amenés à porter assistance à la clientèle des parkings ont reçu une formation linguistique visant à acquérir des connaissances de base en anglais.

2) VEHICULE ELECTRIQUE

Il est en outre rappelé que résolument impliquée pour la réduction de l'impact environnemental des déplacements, la SO SPACE possède un véhicule électrique (**RENAULT KANGOO**) pour répondre à ses besoins de mobilité et interventions de proximité.

La SO SPACE continue ainsi de développer ses éco-pratiques, pour toujours mieux satisfaire les usagers du stationnement.

LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

Il est rappelé que par décision du Conseil Municipal du 18 décembre 2015 il a été décidé de la modification de la dénomination du parking « Espace Niortais » en parking « Hôtel de Ville ».

Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 3 janvier 1997, d'une durée de 40 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété au 31 Décembre 2019 par sept avenants dont l'un approuvé en date du 20 décembre 2006 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le concessionnaire à la collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

Au titre de l'année 2019, les Conseils d'Administration des 4 janvier et 15 Novembre 2019 ont autorisé la signature avec la Ville de Niort de l'avenant N° 7 dont l'objet est de formaliser :

- la décision de la Ville de Niort concédante, de ne plus refacturer à la SO SPACE concessionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2020, la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe spéciale d'équipement et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dédiés aux ouvrages concédés,
- la décision d'uniformiser dans les délais réglementaires, la transmission par le concessionnaire à la collectivité un compte rendu annuel comprenant un compte rendu technique et un compte rendu financier.

La durée de la concession a été calée sur la durée d'amortissement technique de l'ouvrage, hors matériel d'exploitation.

Caractéristiques de l'ouvrage

Le parking Hôtel de Ville est au cœur du centre-ville et de ses commerces, au pied de l'Hôtel de Ville et à deux pas des Halles de NIORT. Ce parking a fait l'objet d'une innovation dans le cadre d'une démarche HQE avec la création à chaque niveau d'espaces floraux utilisant le principe de la photosynthèse pour l'amélioration de la qualité de l'air. Ces espaces verts dégagent de la sérénité dans cet environnement urbain.

Depuis 2009, afin d'accroître le potentiel de cet ouvrage, la SO SPACE avec l'agrément des services de sécurité a réaménagé le cheminement des véhicules permettant ainsi de créer 12 places supplémentaires. Ainsi le parking Hôtel de Ville a maintenant une capacité de 244 places réparties sur 4 niveaux dont 1 privatif (**16 places réservées à l'usage de la Ville de Niort**).

Il est ouvert 24h/24 et reçoit une clientèle d'horaires, d'abonnés et d'amodiataires.

Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un Poste de Contrôle Centralisé situé au niveau -2 du parking de La Brèche, il est possible d'assurer la surveillance et l'assistance à la clientèle 24h/24, ceci avec un effectif de cinq opérateurs qui interviennent 7J/7 toute l'année.

Optimisation de l'ouvrage

Pour renforcer l'attractivité, un présentoir propose aux usagers chaque semaine des exemplaires du « P'TIT ZAPPEUR ».

Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (**ANNEXE 8**) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

Annexe 8

MATERIELS ET CONTRATS DE MAINTENANCE

DESCRIPTION DES MATERIELS	NOMBRE	DATE DE MISE EN SERVICE	CONTRAT DE MAINTENANCE	OBSERVATIONS
ASCENSEURS	1	1999	oui	
PORTAILS	3	1999	oui	
BARRIERES	2	2018	oui	
SYSTEME GTC	1	1999	oui	
GROUPE ELECTROGENE	1	1999	oui	
BORNES D'ENTREE/SORTIE	4	2018	oui	
SYSTEME D'INTER PHONE	1	2005	oui	
ONDULEUR	1	1999	non	
LECTEURS DE BADGE (piétons)	3	2006	oui	
UNITE SCHEIDT & BACHMANN	1	2018	oui	
CAISSES AUTOMATIQUES	2	2018	oui	
LPM SERVEUR	1	2018	oui	
BORNES LPM	2	2018	oui	
SYSTEME VIDEO SURVEILLANCE (CAMERAS, SERVEUR)	1	2017	oui	
ARMOIRE PROTECTION MATERIEL DE GESTION	1	1999	non	
DETECTION INCENDIE	1	2015	oui	
VENTILATION (EXTRACTEURS.)	1	1999	oui	
DETECTION CO/NO	1	2017	oui	
VENTILATION (rajout de matériel)	1	2008	oui	
FIBRE OPTIQUE	1	2011	non	
PANNEAU D'AFFICHAGE DYNAMIQUE	1	2011	non	

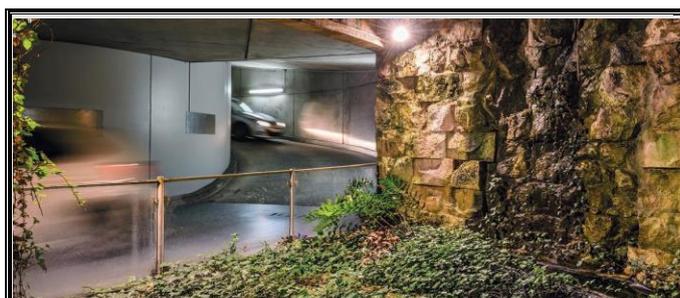
La tarification

1 Tarifs abonnements

Les tarifs du stationnement abonnements n'ont pas connu d'évolution en 2020.

2 Tarifs horaires

Les tarifs horaires ont évolués avec la mise en place au 1^{er} décembre 2020 de la 1^{ère} heure gratuite.



HÔTEL DE VILLE

244 places en centre-ville

1^{ère} HEURE GRATUITE

- Stationnement payant 24 h/24 tous les jours y compris dimanches et jours fériés.
- Toute tranche horaire entamée est due.
- Possibilité de paiement par CB en sortie.



- entrée voitures - rue du Murier
- sortie voitures - rue du Musée
- entrées, sorties piétons - place Martin-Bastard - rue du Musée - rue St-Jean

Durée de stationnement de 7h à 20h

0h00 à 1h00	GRATUIT
1h00 à 1h15	0,70 €
1h15 à 1h30	0,90 €
1h30 à 1h45	1,10 €
1h45 à 2h00	1,30 €
2h00 à 2h15	1,60 €
2h15 à 2h30	1,90 €
2h30 à 2h45	2,20 €
2h45 à 3h00	2,50 €
3h00 à 3h15	2,80 €
3h15 à 3h30	3,10 €
3h30 à 3h45	3,40 €
3h45 à 4h00	3,70 €
4h00 à 9h15	0,30 € par 1/4 h
9h00 à 13h00	gratuit

Durée de stationnement de 12h à 14h

« Forfait PAUSE DÉJEUNER »	1,00 €
0h00 à 1h00	GRATUIT
1h00 à 1h15	0,70 €
1h15 à 1h30	0,90 €
1h30 à 2h00	1,00 €

Durée de stationnement de 20h à 7h

« Forfait SOIRÉE »	2,00 €
0h00 à 1h00	GRATUIT
1h00 à 1h15	0,70 €
1h15 à 1h30	0,90 €
1h30 à 1h45	1,10 €
1h45 à 2h00	1,30 €
2h00 à 2h15	1,60 €
2h15 à 2h30	1,90 €
2h30 à 8h30	2,00 €

« Forfait 24h »

10 €

« Forfait dimanches et jours fériés »

1,20 €	
0h00 à 1h00	GRATUIT
1h00 à 1h15	0,70 €
1h15 à 1h30	0,90 €
1h30 à 1h45	1,10 €
1h45 à 24h00	1,20 €

Forfait ticket perdu15,00 €

TARIFS « Forfaits parkings »

Selon places disponibles. Non remboursables.
À souscrire auprès de la SO SPACE avant utilisation.

	MARCEL PAUL	LA ROULIÈRE	HENRI GELIN	SAINTE JEAN	HÔTEL DE VILLE
Week-end	10 €	10 €	10 €	12 €	-
Semaine 7 jours	20 €	20 €	20 €	25 €	25 €
1 mois	prix de l'abonnement en cours au tarif normal				
Carte perdue	15,00 €				
Caution	8,00 €				

TARIFS « Tickets spécifiques »

Selon places disponibles. Non remboursables.
À commander auprès de la SO SPACE.

	LA ROULIÈRE MARCEL PAUL	LA BRECHE	HÔTEL DE VILLE
Congrès 1 jour Commande minimum : 20 unités	3,50 €	7 €	8 €
Ticket «1 Sortie» Commande minimum : 100 unités	5,00 €	7 €	8 €

Possibilité d'acquisition de bons de paiement (1/2h, 1h, 2h), nous consulter.

ABONNEMENTS	Normal	Résident	Actif
Mensuel	70 Euros	60 Euros	65 Euros
Annuel	700 Euros	600 Euros	650 Euros

Des forfaits de stationnement temporaires peuvent aussi être souscrits

Des tarifs « tickets spécifiques » (tickets congrès & une sortie) principalement utilisés par les acteurs économiques du centre-ville facilite le stationnement en cas d'évènements particuliers existents.

LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

→ Afin d'apporter une information claire et précise à la clientèle, un panneau d'information détaillant les tarifs horaires et nouveaux forfaits a été apposé à l'entrée du parking.

→ Les actions d'animation et de promotion visant à renforcer la fréquentation du parking et à optimiser son usage sont détaillées dans la partie **MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICES PUBLICS** du présent rapport.

La fréquentation

Graphique du nombre de tickets horaires délivrés (**ANNEXE 9**).

La fréquentation annuelle de 2020 avec **33 131 tickets délivrés** représente une baisse de **26,36 %** par rapport à celle de 2019.

Au 31 décembre 2020 le nombre d'abonnés était de **266**, soit une hausse de **3** abonnements par rapport à fin décembre 2019 (**ANNEXE 10**).

A fin décembre 2020, 9 contrats d'amodiations étaient souscrits, soit aucune variation par rapport à fin décembre 2019 (**ANNEXE 11**)

En **ANNEXE 12** est présentée l'évolution cumulée des abonnés et amodiataires.

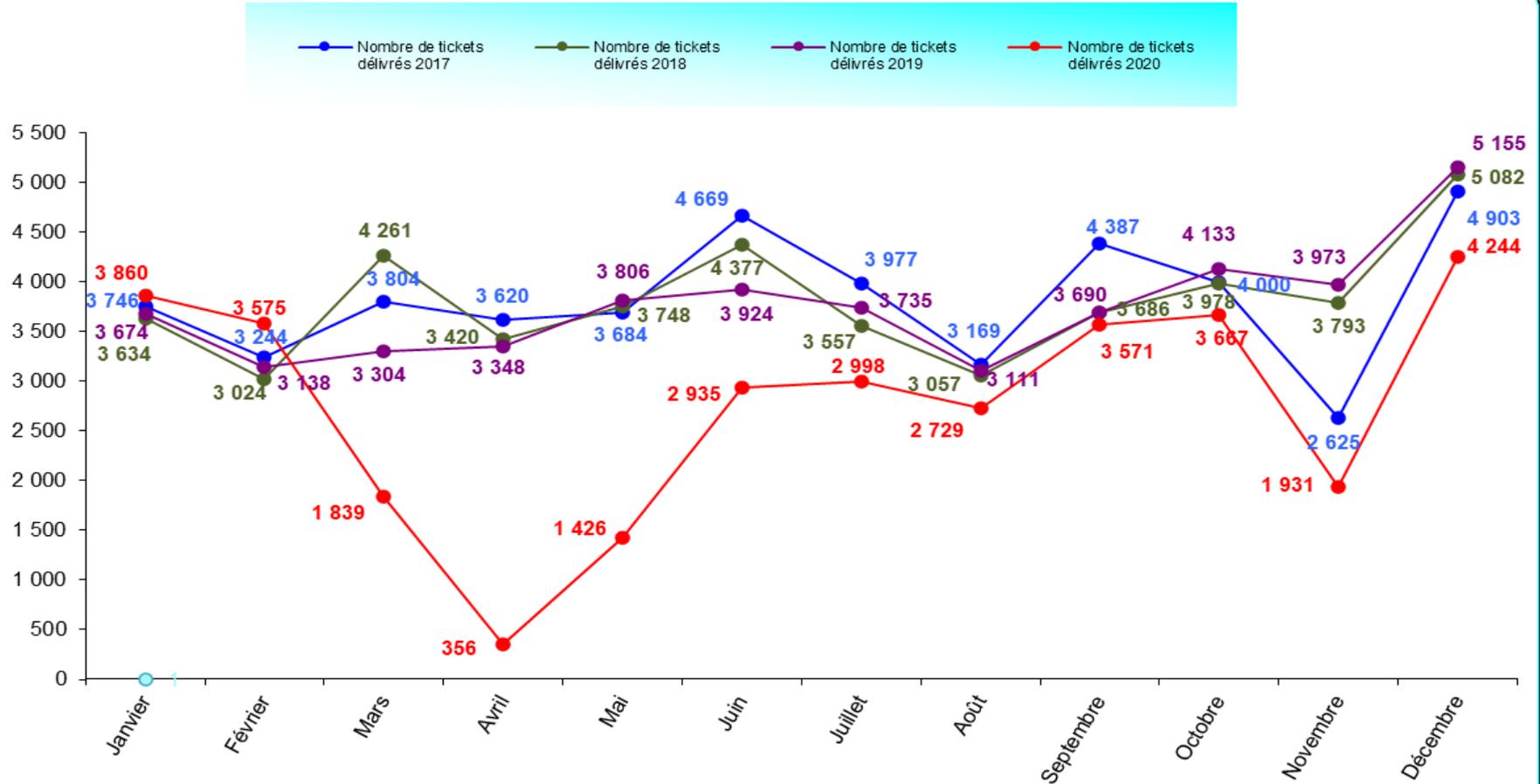
Impact de la crise sanitaire liée au COVID 19

La SO SPACE n'a pas échappé à la crise sanitaire mondiale liée au Covid 19 qui s'est propagée depuis le début de l'année 2020.

S'agissant du stationnement, il y a eu maintien d'une activité en mode dégradé en lien avec les décisions de la Ville de Niort pendant les périodes de confinement. **Le résultat de l'exercice ressort à - 3 805 € H.T. (ANNEXE 13)**

Hôtel de Ville

Evolution du nombre de tickets horaires délivrés Années 2017 - 2018 - 2019 - 2020



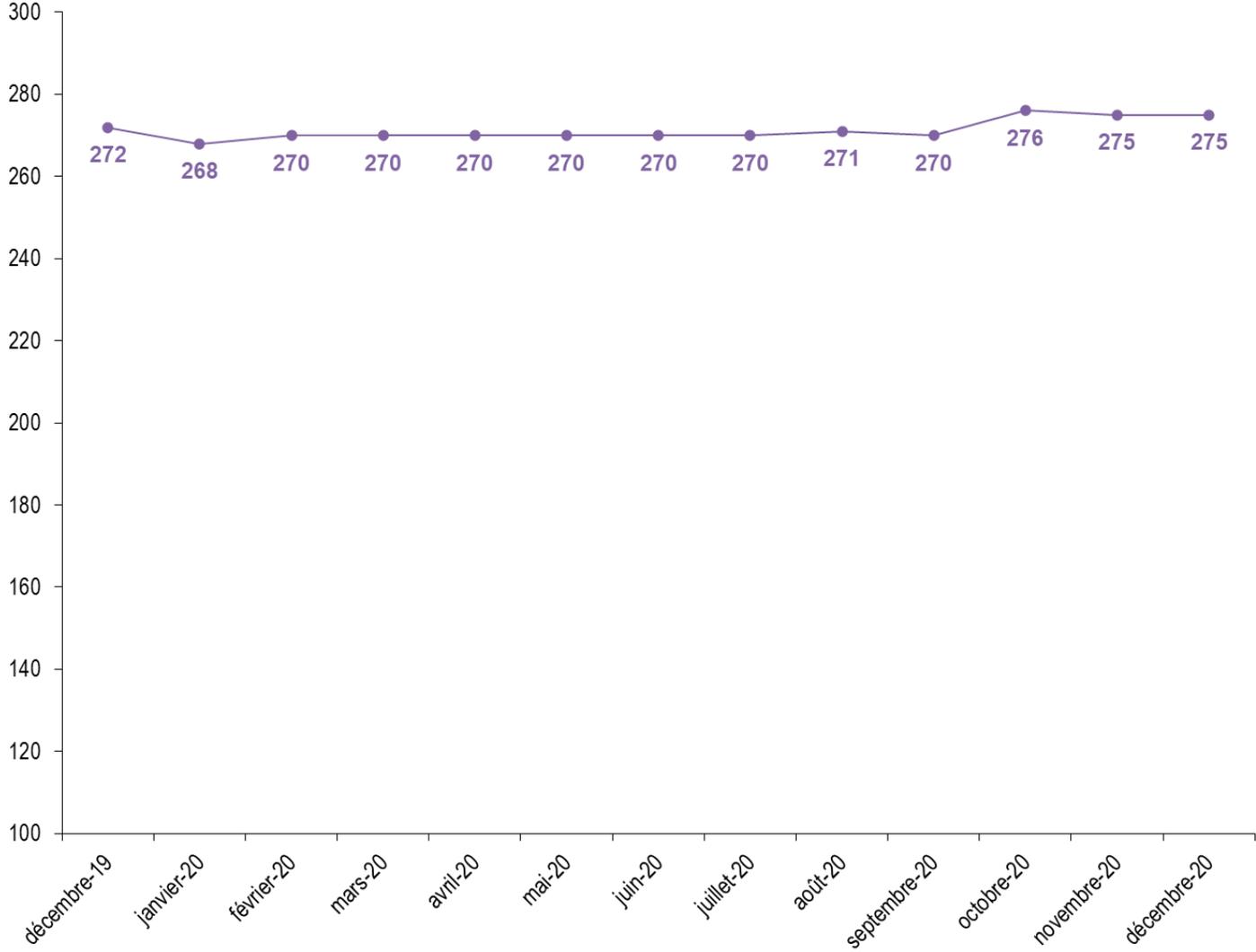
Evolution du nombre d'abonnés
Hôtel de Ville - Année 2020

HOTEL DE VILLE			
<i>228 Places</i>			
	<i>Nbre Abts au 31 du mois précédent</i>	<i>Nbre Abts fin de mois</i>	<i>Variation</i>
JANVIER	263	259	-4
FÉVRIER	259	261	2
MARS	261	261	0
AVRIL	261	261	0
MAI	261	261	0
JUIN	261	261	0
JUILLET	261	261	0
AOÛT	261	262	1
SEPTEMBRE	262	261	-1
OCTOBRE	261	267	6
NOVEMBRE	267	266	-1
DÉCEMBRE	266	266	0
			3

Evolution du nombre d'amodiataires**Hôtel de Ville - Année 2020**

	NOMBRE	QUOTA MXI
JANVIER	9	65
FEVRIER	9	65
MARS	9	65
AVRIL	9	65
MAI	9	65
JUIN	9	65
JUILLET	9	65
AOÛT	9	65
SEPTEMBRE	9	65
OCTOBRE	9	65
NOVEMBRE	9	65
DÉCEMBRE	9	65

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES ET AMODIATAIRES
HOTEL DE VILLE - ANNEE 2020



LE COMPTE DE RESULTAT

SO SPACE	HOTEL DE VILLE	
COMPTE DE RESULTAT		
	AU 31/12/20	AU 31/12/19
<u>PRODUITS</u>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	260 392	292 463
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	260 392	292 463
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	12 236	3 815
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	2 963	320
Autres produits	2	4
<u>TOTAL</u>	251 121	296 601
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	72 215	74 100
Impôts, taxes et versements assimilés	6 157	25 112
Salaires et traitements	45 768	46 042
Charges sociales	18 180	17 592
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	104 006	105 782
Dot. provisions sur actif circulant	645	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	3 415	3 717
<u>TOTAL</u>	250 386	272 347
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	736	24 254
<u>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</u>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	41 193	36 344
<u>TOTAL</u>	41 193	36 344
<u>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</u>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	11 701	13 882
<u>RESULTAT FINANCIER</u>	- 11 701	- 13 882
<u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u>		
Produits exceptionnels	48 353	48 353
Charges exceptionnelles	-	-
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	48 353	48 353
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	299 475	344 954
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	303 279	322 573
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	- 3 805	22 381

Les indicateurs de la qualité de service

La SO SPACE place l'utilisateur au centre de sa relation et s'efforce de répondre à ses attentes. Toujours apporter une réponse rapide et faciliter les interactions pour le confort de celui-ci tels sont les axes prioritaires de la SO SPACE.

Aucune réclamation émanant de la clientèle n'a été enregistrée (reçue à l'accueil, reçue par courrier, téléphone ou mail).

Service **e-clic** : A noter que la SO SPACE met à la disposition des usagers du stationnement (clients ou non) une adresse e-mail permettant aux usagers de l'interroger sur leurs cas particuliers et d'obtenir rapidement réponse à leur besoin.

Via le site internet de la SO SPACE un formulaire de contact permet d'apporter dans la journée (ou maximum 48 heures) une réponse à toute interrogation.

LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la collectivité sur l'état du patrimoine.

Les **ANNEXES 14** et **15** présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2020

- Aucun gros entretiens réalisés

Les projets

- Mise en place paiement application mobile PARKNOW
- Mise en place de cases réservées aux véhicules électriques
- Création du site internet

Etabli à Niort, le 24 juin 2021

Le Directeur Général,
Sébastien PORTET



CADENCEMENT DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIENS PARKING HOTEL DE VILLE

Mise à jour le 31-12-2020

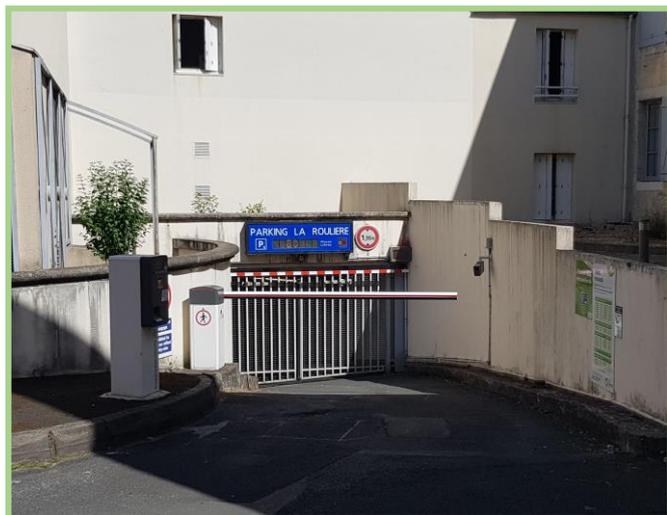
Coûts prévisionnels	Désignation	Durée de Vie	Années														
			2014	2015	2016	2017	2017 réalisé	2018	2018 réalisé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
50 000 €	Réfection résine RDC	10 ans															
50 000 €	* N-1		X													X	
50 000 €	* N-2			X													X
	* N-3				X												X
8 280 €	Réfection peinture plafond et mur RDC	10 ans															
15 216 €	* N-1												X				
16 418 €	* N-2												X				
	* N-3											X					
3 750 €	Réfection peinture escaliers * Principal	10 ans					X										
3 750 €	* St Jean								X								
3 750 €	* Musée									X							
14 000 €	Réfection sol escaliers												X				
4 900 €	Réfection peinture Hall caisse + local gardien+ peinture encadrement niveau					X											

Prévisionnel	Montant travaux	2014	2015	2016	2017	2017 réalisé	2018	2018 réalisé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		50 000 €	50 000 €	50 000 €	8 650 €	6 618 €	7 500 €	7 516 €			14 000 €	39 914 €		50 000 €	50 000 €	50 000 €

CADENCEMENT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT PARKING HOTEL DE VILLE

Mise à jour le 31-12-2020

Coûts prévisionnels	Désignation	Durée de Vie	Années																	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017 réalisé	2018	2018 réalisé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
30 000 €	Réfection sols escaliers	20 ans (début 1999)																		
0 €	* Principal																			
0 €	* St Jean																			
17 485 €	Installation fibre optique																			
37 339 €	Remplacement GTC	10 ans																		
125 000 €	Remplacement contrôle d'accès et caisses	10 ans																		
25 000 €	Remplacement détection Co	10 ans																		
22 000 €	Remplacement désenfumage	20 ans (début 1999)																		
22 700 €	Remplacement ascenseurs	20 ans (début 1999)																		
15 000 €	Remplacement groupe	20 ans (début 1999)																		
46 700 €	Remplacement détection incendie	10 ans																		
	Montant investissements																			
			54 823 €			46 700 €				150 000 €	18 546 €		113 447 €							



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE A L'AUTORITE DELEGANTE

Activité des parkings en Délégation de Services Publics

LA ROULIERE EXERCICE 2020

Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports présentant l'activité et un compte rendu financier des biens confiés.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
LES MOYENS HUMAINS	9
MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES.....	14
LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE	24
LES INDICATEURS D'EXPLOITATION.....	27
LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS	34

PREAMBULE

COMPOSITION STRUCTURELLE

Une **Entreprise Publique Locale** fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Qu'il s'agisse d'initier un projet d'envergure ou de gestion du quotidien, une **EPL** se consacre de par sa nature même à améliorer la qualité de vie des citoyens, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Une **EPL** est avant tout une entreprise, et doit chaque jour être performante et pertinente pour réussir dans ses missions.

La SO SPACE est une **Société d'Economie Mixte** qui a été créée le 21 novembre 1986 à l'initiative de la Ville de NIORT avec un actionariat majoritairement contrôlé par la Ville de NIORT. Son statut assure à ses actionnaires une transparence de gestion et de qualité de la maîtrise et du contrôle de ses activités.

Entreprise des collectivités locales, la **SEM** est soumise pour l'essentiel de son fonctionnement aux règles du droit privé (**loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales**). S'y ajoutent des dispositions dérogatoires (**lois du 7 juillet 1983 et du 2 janvier 2002**), notamment pour régir les relations entre la **SEM** et ses actionnaires publics. Ce régime juridique est codifié pour la partie législative aux articles L.1521-1 à L.1525-3 du CGCT qui la définit comme entreprise des collectivités locales qui lui accorde souplesse et réactivité.

→ Depuis sa création en 1986, l'activité de la SO SPACE (**anciennement dénommée SOPAC**) se résume de la façon suivante :

1. Jusqu'en mars 1996, la seule vocation de la SO SPACE s'est inscrite dans la gestion du stationnement payant de la Ville de NIORT.
2. Du 1^{er} mars 1996 au 31 décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de NIORT résultat d'une mise en concurrence, puis transférée au 1^{er} janvier 2007 à la **Communauté d'Agglomération du Niortais** dans le cadre d'un transfert de compétences.
3. Au 1^{er} janvier 2007, une volonté commune Ville de NIORT/ **Communauté d'Agglomération du Niortais** a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la **Communauté d'Agglomération du Niortais** et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.
4. Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de NIORT et les actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'événements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1^{er} juin 2012 et pour une durée initiale de six années, d'un contrat de **D**élégation de **S**ervice **P**ublic sous forme d'affermage initié par la Ville de NIORT pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3 500 personnes.

➔ Du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2019, cette DSP a pris la forme d'un contrat d'affermage signé avec la Ville de Niort pour une durée initiale de six années, qui a pris effet le 1^{er} juin 2012 renouvelée jusqu'au 30 juin 2019 par avenant N° 3 du 28 Février 2018.

Pour mémoire ces dispositions ont été modifiées par avenants N°1 du 16 septembre 2013, n°2 du 3 Août 2015.

La SO SPACE exploite et assure la maintenance du Centre Sportif, Evènementiel et d'Affaires de l'Acclameur dans le cadre d'une Délégation du Service Public (DSP) sous forme de contrat de concession signé le 28 juin 2019 avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2019 pour une durée de cinq années a joué sur une année pleine au titre de l'exercice 2020. Cependant, avec la crise sanitaire qui touche notre pays et le monde entier, les activités de L'Acclameur sont fortement impactées. L'établissement de L'Acclameur connaît en 2020 deux fermetures administratives pour l'ensemble de ses activités :

- du 13 mars au 7 juin 2020,
- du 30 octobre au 14 décembre 2020.

La SO SPACE est dirigée par un **C**onseil d'**A**dministration composé de 11 administrateurs repartis en deux groupes. Le premier groupe constitué des collectivités territoriales et leur groupement parmi lesquels 5 représentants de la Ville de Niort et 1 représentant de la **C**ommunauté d'**A**gglomération du **N**iorlais, et les 5 représentants du Collège du second groupe.

Le **C**onseil d'**A**dministration du 20 octobre 2011 a décidé du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

- A l'appui d'une délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014, le Conseil d'Administration en date du 6 mai 2014 a élu la Ville de Niort Présidente de la SO SPACE représentée par Monsieur Luc DELAGARDE es-qualité.
- Ce même Conseil d'Administration du 6 mai 2014 a confirmé le choix du cumul des fonctions de Président et Directeur Général de la SO SPACE. Monsieur Luc DELAGARDE a donc assuré les fonctions de Président-Directeur Général.

Du 21 octobre 2013 au 8 février 2019, le Président-Directeur Général a été assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO dans le cadre d'un premier contrat de mandataire social couvrant la période 21/10/2013 au 20/10/2018, renouvelé pour une durée de trois ans du 21/10/2018 au 20/10/2021 par décision du **C**onseil d'**A**dministration du 19 octobre 2018. Puis le **C**onseil d'**A**dministration du 4 janvier 2019 a accepté la démission de Monsieur Jean-Philippe JAVELLO avec prise d'effet au 8 février 2019.

Ce dernier exerçait également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement dans le cadre d'un contrat de travail qui s'est également achevé le 8 février 2019. Ce poste n'a pas été remplacé.

→ Suite au scrutin municipal en date du 15 mars 2020, l'année 2020 s'est traduite par plusieurs périodes en termes de gouvernance.

Composition du Conseil d'Administration du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

▶▶ Membres publics

Ville de Niort

- ✓ Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général
- ✓ Monsieur Dominique DESQUINS
- ✓ Madame Sylvette RIMBAUD
- ✓ Monsieur Florent SIMMONET
- ✓ Monsieur Jacques TAPIN

Communauté d'Agglomération du Niortais jusqu'au 24 novembre 2020

- ✓ Monsieur Michel SIMON

▶▶ Collège du second groupe

- ✓ **MACIF PARTICIPATIONS** représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- ✓ **CAISSE FÉDÉRALE CREDIT MUTUEL OCÉAN** représentée par Monsieur Eric CHEVALIER,
- ✓ **Caisse Régionale de CRÉDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Louis DU HAMEL,
- ✓ **SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION** représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- ✓ **CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Claude GUIGNARD.

Composition du Conseil d'Administration à compter du 30 juin 2020

▶▶ Membres publics

A l'appui d'une décision du Conseil Municipal de Niort en séance du 8 juin 2020, le Conseil d'Administration en séance du 30 juin 2020 a acté la nomination, es-qualité de représentant de la Ville de Niort, des administrateurs suivants :

Ville de Niort

- ✓ Monsieur Jérôme BALOGÉ, Président-Directeur Général
- ✓ Monsieur Dominique SIX
- ✓ Madame Christelle CHASSAGNE
- ✓ Monsieur François GUYON
- ✓ Monsieur Gérard LEFEVRE

Communauté d'Agglomération du Niortais

En vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2020, le **Conseil d'Administration** du 24 novembre 2020 a acté la nomination, es-qualité de représentant de la **Communauté d'Agglomération du Niortais** :

- Monsieur Alain LECOINTE

▶▶ Collège du second groupe

- ✓ **MACIF PARTICIPATIONS** représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- ✓ **CAISSE FÉDÉRALE CREDIT MUTUEL OCÉAN** représentée par Monsieur Eric CHEVALIER,
- ✓ **Caisse Régionale de CRÉDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Louis DU HAMEL,
- ✓ **SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION** représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- ✓ **CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Claude GUIGNARD.

▶▶ Président-Directeur Général

- ➔ A l'appui d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, le **Conseil d'Administration** en date du 30 juin 2020 a élu la Ville de Niort Présidente de la SO SPACE représentée par Monsieur Jérôme BALOGE es-qualité.
- ➔ Ce même Conseil d'Administration du 30 juin 2020 a confirmé le choix du cumul des fonctions de Président et Directeur Général de la SO SPACE. Monsieur Jérôme BALOGE assure donc les fonctions de Président-Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social. Il devra en outre obtenir l'autorisation préalable du **Conseil d'Administration** lorsqu'il contracte un emprunt d'un montant supérieur à 200 K€.

▶▶ Vice-Présidents

Le **Conseil d'Administration** en date du 24 novembre 2020 a nommé la Ville de Niort Vice-Présidente du **Conseil d'Administration** représentée par :

- ✓ Monsieur Dominique SIX
- ✓ Madame Christelle CHASSAGNE
- ✓ Monsieur François GUYON

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

La **Commission d'Appel d'Offres** de la SO SPACE est composée d'un collège ayant voix délibérative composé de cinq membres titulaires et autant de membres suppléants suivants :

- ✓ Le Président-Directeur Général ou son suppléant
- ✓ 4 membres titulaires et 4 membres suppléants choisis parmi les administrateurs

❶ **Membres de la CAO jusqu'au 30 juin 2020**

A ce jour, ce collège est composé de :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Luc DELAGARDE Président	Mandat vacant
Monsieur Dominique DESQUINS	Mandat vacant
Madame Sylvette RIMBAUD	Monsieur Jacques TAPIN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

❷ **Membres de la CAO à compter du 30 juin 2020 jusqu'au 24 novembre 2020**

Titulaires	Suppléants (non affectés à un titulaire)
Monsieur Gérard LEFEVRE Président	Madame Christelle CHASSAGNE
Monsieur Dominique SIX	Monsieur Michel SIMON
Monsieur François GUYON	Monsieur Éric CHEVALIER représentant la Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Louis DU HAMEL représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

❸ **Membres de la CAO à compter du 24 novembre 2020**

Titulaires	Suppléants (non affectés à un titulaire)
Monsieur Gérard LEFEVRE Président	Madame Christelle CHASSAGNE
Monsieur Dominique SIX	Monsieur Alain LECOINTE
Monsieur François GUYON	Monsieur Éric CHEVALIER représentant la Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Louis DU HAMEL représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

SON CAPITAL SOCIAL :

Le capital social de la SO SPACE se décompose de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en €uros	Nbre d'actions
1. PERSONNES PUBLIQUES			
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100
TOTAL Personnes Publiques	70,11 %		
2. AUTRES ACTIONNAIRES			
MACIF PARTICIPATIONS SA	9,64 %	336 338,75	22 055
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055
Q PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001
Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10
Groupement des Commerçants rue du Rabet	0,004 %	152,50	10
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10
TOTAL Autres Actionnaires	29,89 %		
TOTAL	100 %	3 488 742,50	228 770

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2020.

SON ACTIVITE :

L'activité se décline sur l'exercice 2020 suivant trois volets :

- ✓ Stationnement
- ✓ Acclameur
- ✓ Vie sociale (**Fonctions Supports Administrative, juridique, RH, comptable et financière**)

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2020, 28 collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme **ANNEXE 1**) en contrat à durée indéterminée.

Depuis le 1^{er} juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en termes d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux **Conventions Collectives Nationales (CCN)** sont applicables au sein de la SO SPACE :

→ Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 11 personnes.

→ Les autres membres du personnel affectés aux fonctions supports, et ceux dédiés à l'activité stationnement seule relèvent de la **Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile**, soit 17 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE au titre de 2020, sont organisées autour du schéma suivant :

→ Du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

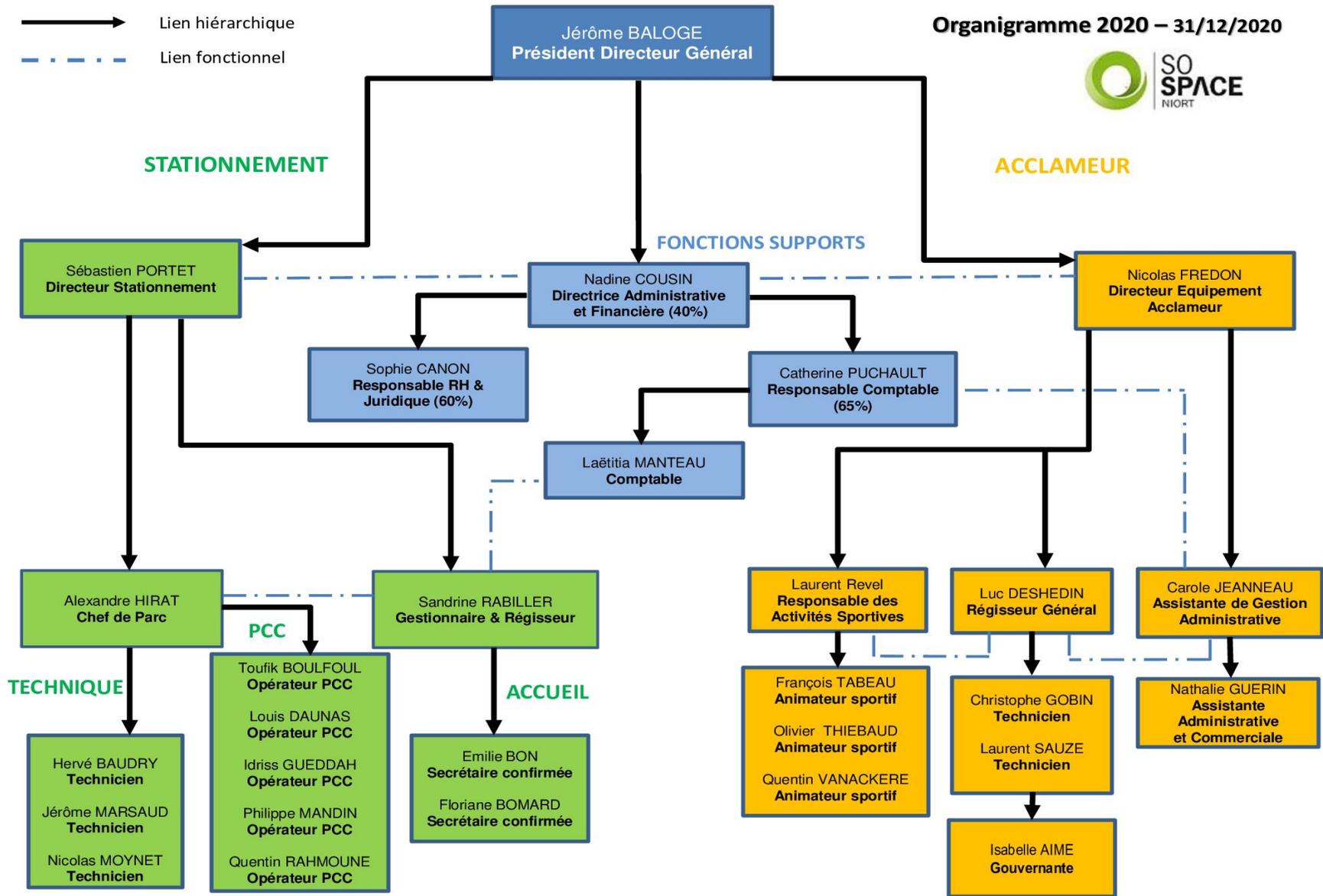
- + Monsieur **Luc DELAGARDE**, Président-Directeur Général assure la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions
- + Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- + Un Etablissement Stationnement avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres
- + Un Etablissement Acclameur avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres

→ Depuis le 1^{er} juillet 2020

- + Monsieur **Le Maire Jérôme BALOGE** a pris la présidence de la SO SPACE et assure donc les fonctions de Président-Directeur Général
- + Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- + Un Etablissement Stationnement avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres
- + Un Etablissement Acclameur avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres

→ Depuis le 24 novembre 2020

- + Monsieur **Le Maire Jérôme BALOGE** assure les fonctions de Président-Directeur Général
- + Monsieur **Dominique SIX**, **Vice-Président** en charge des dossiers du stationnement
- + Madame **Christelle CHASSAGNE**, **Vice-Présidente** en charge des dossiers de l'Acclameur
- + Monsieur **François GUYON**, **Vice-Président** en transversalité sur les sujets liés à l'innovation
- + Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- + Un Etablissement Stationnement avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres
- + Un Etablissement Acclameur avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres



SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

- ▶ **La Directrice Administrative et Financière (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE)** œuvre aux côtés du Président-Directeur Général pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements dans la limite de ses prérogatives.
- ▶ **La Responsable Comptable (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE)** gère la partie comptable et fiscale.
- ▶ **La Responsable Ressources Humaines et Juridique recrutée à compter du 1^{er} juillet 2020 (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 60 % à l'activité SO SPACE)** collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal.
- ▶ **La Comptable** collabore avec la Responsable Comptable.
- ▶ **L'Assistante de Direction, Administrative et Juridique** collabore avec la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE dans le cadre d'une convention de prestations de service signée entre la SEMIE et la SO SPACE. Son contrat de travail s'est achevé le 15 mai 2020. Ce poste n'a pas été remplacé.

ETABLISSEMENT STATIONNEMENT

- ▶ **Le Directeur du Stationnement** supervise l'activité stationnement et est chargé du maintien en bon état de fonctionnement des installations de sécurité, conformément aux normes en vigueur ainsi que des matériels installés dans les parkings. Il administre le travail de l'équipe des techniciens intervenant sur sites ainsi que les opérateurs PCC et collaboratrices de l'accueil.

Il participe également à l'analyse prospective du stationnement.

L'accueil du public est assuré par trois collaboratrices :

- ▶ **Une Gestionnaire**, qui gère les contrats d'abonnements (facturation et suivi des encaissements, recettes prévisionnelles) et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).
- ▶ **Deux Secrétaires Confirmées** qui participent à la gestion des contrats d'abonnements et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).
 - ✚ Une des secrétaires confirmées effectue le remplacement de la gestionnaire en son absence et participe aux tâches de secrétariat.
 - ✚ L'autre effectue également le comptage, la saisie des collectes d'horodateur et leur contrôle jusqu'à la remise au transporteur de fonds. Elle procède également à l'expédition des matériels pour réparation et en assure le suivi.

Les deux premières personnes ont également la qualité de Régisseur Titulaire et Mandataire Suppléant, la dernière seulement « Mandataire » dans le cadre des régies suivantes :

- Régie des recettes du stationnement (voirie, PIAF, Forfait Résident, téléphone portable),
- Régie des parcs en prestation (Jacques De Liniers, Mûrier, Cure, Saint-Vaize, Henri Gelin),
- Régie de remboursement des PIAF,
- Régie du parc de stationnement de La Brèche.

► **Un Technicien Chef de Parc**, sous le contrôle du Directeur du Stationnement, encadre les techniciens en l'absence de celui-ci. Parmi ses tâches figurent notamment les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, le contrôle et l'entretien, la maintenance et la réparation de tous les équipements sur voirie et en ouvrage. Il assure les astreintes (1 semaine sur 4) alternativement avec les techniciens.

► **Trois Techniciens de maintenance** sous la supervision du Technicien Chef de Parc, effectuent les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, assurent l'entretien, le nettoyage, la réparation de tous les équipements techniques sur voirie et en ouvrage (matériels de péage). Ils contribuent ainsi à l'amélioration du service rendu aux usagers.

Ils assurent à tour de rôle des périodes d'astreinte au titre desquelles ils peuvent être amenés à effectuer des interventions techniques sur site ou à distance, sur les parkings et ouvrages publics de stationnement payant fermés à l'aide de barrières et gérés au moyen de la télégestion.

Les quatre techniciens de maintenance, intervenant sur les sites exploités, et de ce fait directement en contact avec les usagers du stationnement sont pourvus de tenues à la couleur et à l'effigie de la SO SPACE pour faciliter leur identification par la clientèle du stationnement dans les parkings et en voirie.

► **Cinq Opérateurs de Poste de Contrôle Centralisé** se relaient au poste de gestion centralisée des parcs de stationnement gérés par la SO SPACE, installé dans le parking de la Brèche, afin d'assurer une permanence 7J/7 et 24h/24. Leur mission principale est de porter assistance à la clientèle de l'ensemble des parcs depuis le Poste de Contrôle Centralisé et de contrôler à distance le bon fonctionnement des automatismes, la sécurité incendie de l'ensemble des parcs. Ils tiennent à jour le registre de prise de poste et d'événements survenant sur l'ensemble des parcs en GTC.

Les Opérateurs du Poste de Contrôle Centralisé, basés dans le parking de La Brèche et à la vue de la clientèle en sortie du parking ont également été équipés de tenues de travail à l'identique des techniciens.

REGIME DU CONTRAT

Traité de Concession pour la Réalisation et l'Exploitation du parking de La Roulière signé le 26 juin 1990 pour une durée de 80 ans avec échéance le 25 juin 2070.

La SO SPACE se rémunère directement sur les droits payés par l'utilisateur et gère à ses risques et périls.
La fixation des tarifs applicables dans ce parking relève de la compétence de la Ville de Niort.

En ce qui concerne les modalités financières pour ce contrat ci-dessus mentionné, la SO SPACE est tenue de verser à la Collectivité une redevance pour occupation du Domaine Public et fixée à 1 % du chiffre d'affaires de l'année précédente.

Par ailleurs, chaque emprunt contracté par la SO SPACE pour leur financement, fait l'objet d'une garantie de remboursement de la Ville de Niort à hauteur de 50 % du montant emprunté.

La Ville de Niort vote chaque année les tarifs du stationnement et compense financièrement la SO SPACE, le différentiel entre les tarifs « économiques » permettant l'équilibre financier du contrat et les tarifs « politiquement » votés.

MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES

Depuis plus de 30 ans maintenant la SO SPACE assure des missions de services publics dans la gestion du stationnement de la Ville de NIORT.

L'exploitation simultanée des différents sites niortais lui permet d'optimiser ses coûts via la mutualisation des moyens humains et techniques situés 64 avenue Saint-Jean d'Angély et dans le Poste de Contrôle Centralisé du parking de La Brèche et ainsi d'assurer la gestion, l'exploitation et la surveillance 24h/24.

1. LE POSTE DE CONTROLE CENTRALISE

Le PCC situé au parking de La Brèche, permet de gérer en local le parking de La Brèche, et à distance l'ensemble des parkings que la SO SPACE a en gestion (*Marcel Paul, Marcel Paul, La Roulière, St Jean, Hôtel de Ville, St Vaize, Henri-Gelin, Jacques De Liniers, parking sécurisé de La Crèche*). L'ensemble des parkings sont reliés au PCC via une fibre optique ou en liaison ADSL. Notre système de gestion technique centralisé permet à un seul opérateur de gérer l'ensemble de nos sites.

Afin d'assurer les missions en termes de sécurité incendie (*levée de doute en moins de 15 minutes*), notre PCC peut être basculé à tout moment à un prestataire et l'opérateur peut ainsi intervenir sur site et procéder à la levée de doute.

2. L'ENTRETIEN DES MATERIELS

Le schéma de circulation des informations entre les différents services, instauré par la Direction de la SO SPACE permet d'assurer fluidité de transmission et réactivité d'intervention.

Ainsi toutes les données provenant directement des usagers ou remontant des terminaux informatiques de la GTC sont traitées sur site très rapidement. A noter qu'une modernisation de ces réseaux de connexions s'est opérée en 2011 pour passer du filaire à la fibre optique.

L'équipe des 4 techniciens assure la plupart des travaux de réparations courantes jusqu'au niveau 4 de la norme AFNOR X-60-010 de maintenance, ce qui permet de solutionner la majorité des défaillances techniques. Une formation adéquate leur est dispensée.

Pour ce faire la SO SPACE a investi dans l'acquisition d'outils (*dotation individuelle en outillage FACOM des techniciens*) et matériels nécessaires (*plateforme élévatrice pour tous les travaux en hauteur...*).

En outre, chaque technicien a reçu un Equipement Individuel de Protection pour effectuer les réparations en application des règles de sécurité.

De plus, des formations et recyclages leur sont dispensés pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences ou de mettre à jour leurs connaissances.

Lorsque les travaux à réaliser dépassent les compétences en interne, la SO SPACE fait appel à des entreprises extérieures après mise en concurrence organisée dans le respect de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics depuis le 1^{er} avril 2016.

En fonction du montant et de l'objet des marchés, parmi les critères de sélection figurent :

- Qualité de prestations,
- Valeur technique,
- Coût,
- Performance en matière de développement durable...

Un tel mode de fonctionnement permet d'assurer à l'usager une continuité et une qualité dans le service public fourni.

La SO SPACE assure, selon les termes contractuels de chacun des contrats confiés par la Ville de Niort, la mise aux normes des différents matériels équipant les parkings et permettant leur exploitation tels les ascenseurs, système de ventilation...

3. LA COMMUNICATION

La SO SPACE assure la valorisation de l'offre de stationnement selon deux vecteurs :

a) D'une manière globale :

→ L'ensemble des tarifs du stationnement y compris les emplacements sécurisés pour vélos, est détaillé dans un GUIDE DU STATIONNEMENT réalisé par la SO SPACE qui comprend en outre un plan de tout le périmètre du stationnement payant localisant les parkings.

Le guichet d'accueil du public de la Ville de NIORT, la CCI, l'Association des Commerçants du centre-ville sont également des relais de distribution de ce guide.

→ Toutes les informations sur le stationnement payant géré par la SO SPACE sont en ligne sur www.so-space.fr, ce site relaie également toutes les actualités de la SO SPACE (**travaux d'embellissement des parkings, mise aux normes...**).



→ A noter que depuis 2012, la Ville de NIORT a mis en place un système de jalonnement dynamique assurant une bonne accessibilité et information aux usagers des parkings Marcel Paul, Hôtel de Ville, La Roulière, Moulin du Milieu et La Brèche.

Ce dispositif composé de onze panneaux, permet de connaître en temps réel le nombre de places disponibles sur les parkings sus-désignés et notamment d'améliorer la circulation des véhicules sur les grands axes convergeant vers le centre-ville.

La SO SPACE en qualité d'exploitant et de gestionnaire met à disposition de la Ville de NIORT les données nécessaires pour alimenter ce dispositif géré par cette dernière.

b) D'une manière ciblée :

Poursuite de la communication sur les thèmes :

« Profitez pleinement de la pause déjeuner à 1 € dans les parkings La Brèche, Marcel Paul, La Roulière, Moulin du Milieu et Hôtel de Ville »

« Au centre-ville de Niort ...Chaque jour plus de 6 600 places de parking sont à portée de main ! »

« J'aime mon centre-ville - 30 000 heures de stationnement GRATUIT au Parking de La Brèche »

« 1, 2, 3, 4 PARKINGS OÙ LA 1^{ère} HEURE EST GRATUITE La Brèche, Marcel Paul, La Roulière, Hôtel de Ville »

relayée de la façon suivante :

- ✓ sur les cartes touristiques réalisées par l'Office du Tourisme (**ANNEXE 2**)
 - ✓ dans NIORT EN POCHE(**ANNEXE 3**)
 - ✓ dans le P'TIT ZAPPEUR (**ANNEXE 4**)
 - ✓ dans le magazine VIVRE A NIORT (**ANNEXE 5**)
 - ✓ sur la Nouvelle-République et le Courrier de l'Ouest (**ANNEXE 6**)
 - ✓ par voie d'affichage avec JC DECAUX et EXTERIONMEDIA (**ANNEXE 7**)
 - ✓ sur les ondes d'Alouette.
-
- Afin d'accompagner la dynamique des commerces du centre-ville, la SO SPACE a communiqué sur les offres de stationnement et également rappelé la 1^{ère} heure gratuite dans le parking de La Brèche.
 - Une campagne a été lancée sur les ondes d'Alouette (tout au long de l'année).

**CARTES TOURISTIQUES 2020
REALISEES PAR L'OFFICE DU TOURISME**



Au centre-ville de Niort...
Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !

Et toujours...

la première heure GRATUITE
au parking de La Brèche !

06/20037/ Clean - 03/IMAGES

*3860 places payantes, 2740 places gratuites
Pour tous renseignements s'adresser :
64 avenue St-Jean d'Angely - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr

Au centre-ville de Niort...

Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !



Et toujours...

la première heure **GRATUITE** au parking de La Brèche !

*3860 places payantes, 2740 places gratuites.
Pour tous renseignements s'adresser :
64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr



Profitez pleinement de votre **pause déjeuner !**

de 12h à 14h avec le forfait stationnement :

1€ seulement !

dans vos parkings du centre-ville* !

*Marcel Paul, La Brèche, Moulin du Milieu, Hôtel de Ville, La Roulière.

et toujours, la 1^{ère} heure gratuite au parking de La Brèche !

Retrouvez notre grille tarifaire sur www.so-space.fr

SO SPACE NIORT

1, 2, 3, 4 PARKINGS OÙ LA **1^{ère} HEURE EST GRATUITE**

La Roulière, Marcel Paul, Hôtel de Ville, La Brèche

SO SPACE NIORT

NIORT

SO SPACE NIORT

SO SPACE NIORT

SO SPACE NIORT

PARUTION DANS « LE P'TIT ZAPPEUR »

Au centre-ville de Niort...
 Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !



Et toujours...

la première heure GRATUITE
 au parking de La Brèche !

*3860 places payantes, 2740 places gratuites
 Pour tous renseignements s'adresser :
 64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr



Profitez
 pleinement
 de votre **pause**
déjeuner !

de **12h à 14h**
 avec le forfait stationnement :

1€ seulement !

dans vos parkings du centre-ville* !
*Marcel Paul, La Brèche, Moulin du Milieu, Hôtel de Ville, La Roulière.

et toujours, **la 1^{ère} heure gratuite**
 au parking de La Brèche !

Retrouvez notre grille tarifaire sur www.so-space.fr

SO SPACE - 64 av. St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr



LE GUIDE TV, SHOPPING, BONS PLANS & LOISIRS DANS VOTRE VILLE !

LE P'TIT ZAPPEUR

CONTACT@ZAP.TV

DU 13 AU 25 JUIN 2020 N°113
 SUD DEUX SEVRES 100 RZ 92 60 38

J'aime mon centre-ville

30 000 heures
 de stationnement

gratuit



PARKING DE LA BRÈCHE

NIORT

TICKETS À RETIRER
 CHEZ VOS
 COMMERCANTS



1, 2, 3, 4
PARKINGS
 OÙ LA
1^{ère} HEURE
EST
GRATUITE



La Roulière **Marcel Paul**
Hôtel de Ville **La Brèche**

SO SPACE NIORT

NIORT

SO SPACE NIORT - 64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr




PARUTION DANS « VIVRE A NIORT »

ACTUALITÉS ÉCONOMIE

COMMERCE

30 000 HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT

La Ville de Niort a pris des mesures pour soutenir le commerce et favoriser le retour de la clientèle en centre-ville, après le confinement.

Avec la SoSpace, la société d'économie mixte qui gère le stationnement payant, la Ville a offert aux commerçants 30 000 tickets d'une heure de stationnement gratuit à la Brèche, à distribuer à leurs clients avec une validité au 31 décembre 2020. Cette mesure permet, de facto, d'accorder aux bénéficiaires une deuxième heure gratuite dans le parking de La Brèche.



PARUTION LE COURRIER DE L'OUEST / LA NOUVELLE REPUBLIQUE

Au centre-ville de Niort...
Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !

Et toujours...

La première heure GRATUITE au parking de La Brèche !



*3850 places payantes; 2740 places gratuites
Pour tous renseignements s'adresser : 64 avenue St-Jean-d'Angély - 79000 NIORT - Tél. 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr



1, 2, 3, 4
PARKINGS
OÙ LA
1ère HEURE
EST
GRATUITE



La Roulière
Marcel Paul
Hôtel de Ville
La Brèche

© 2011 SO SPACE NIORT

Pour tous renseignements s'adresser :
64 avenue St-Jean-d'Angély - 79000 NIORT - Tél. 05 49 06 84 50
www.so-space.fr



**AFFICHAGES
JC DECAUX / EXTERIONMEDIA**



← JC DECAUX →



← EXTERIONMEDIA

4. LES ESPACES PUBLICITAIRES

Dans les parkings de La Brèche, Hôtel de Ville, Marcel Paul des panneaux avec insertion de publicités sont installés (43 au total).

- 4 écrans LED diffusent de la publicité dynamique dans les parkings suivants :
 - 2 à La Brèche,
 - 1 à l'Hôtel de Ville,
 - 1 à Marcel Paul.

5. DEMARCHE QUALITE ET RSE

A. SATISFACTION DE L'USAGER

Le sens de l'écoute et la réactivité de l'ensemble du personnel de la SO SPACE ont permis d'assurer la satisfaction des usagers du stationnement.

B. RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

1) FORMATIONS

Tous les techniciens disposent :

- d'une habilitation électrique personnel effectuant des opérations électriques basse tension B1, B2, B2V, BC, BR, BE essai, BS,
- d'une habilitation CACES,
- d'une formation SST,
- d'une formation SIAPP 1.

Les cinq opérateurs au Poste de Contrôle Centralisée disposent :

- d'une formation SST,
 - d'une formation SIAPP 1
- Par ailleurs, les techniciens de la SO SPACE amenés à porter assistance à la clientèle des parkings ont reçu une formation linguistique visant à acquérir des connaissances de base en anglais.

2) VEHICULE ELECTRIQUE

Il est en outre rappelé que résolument impliquée pour la réduction de l'impact environnemental des déplacements, la SO SPACE possède un véhicule électrique (**RENAULT KANGOO**) pour répondre à ses besoins de mobilité et interventions de proximité.

La SO SPACE continue ainsi de développer ses éco-pratiques, pour toujours mieux satisfaire les usagers du stationnement.

LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 26 juin 1990, d'une durée de 80 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété au 31 Décembre 2019 par quatre avenants dont l'un approuvé en date du 30 janvier 2007 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le concessionnaire à la collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

Au titre de l'année 2019, les Conseils d'Administration des 4 janvier et 15 Novembre 2019 ont autorisé la signature avec la Ville de Niort de l'avenant N° 4 dont l'objet est de formaliser :

- la décision de la Ville de Niort concédante, de ne plus refacturer à la SO SPACE concessionnaire, à compter du 1er janvier 2020, la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe spéciale d'équipement et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dédiés aux ouvrages concédés,
- la décision d'uniformiser dans les délais réglementaires, la transmission par le concessionnaire à la collectivité un compte rendu annuel comprenant un compte rendu technique et un compte rendu financier.

La durée d'amortissement technique de l'ouvrage est de 40 ans (hors matériel d'exploitation).

Caractéristiques de l'ouvrage

Au cœur du quartier historique de Niort, à 300 mètres des Halles et à quelques minutes du reste de l'hypercentre et des commerces, ce parking en ouvrage sur 3 niveaux offre une solution de stationnement aux résidents, aux personnes travaillant en centre-ville mais également à une clientèle horaire depuis le 23 juin 2009. De plus, des contrats d'abonnement longue durée (amodiations) peuvent y être souscrits.

Le parking La Roulière d'une capacité de 350 places est ouvert 24h/24 et reçoit une clientèle d'horaires, d'abonnés et d'amodiataires.

Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un Poste de Contrôle Centralisé situé au niveau -2 du parking de La Brèche, il est possible d'assurer la surveillance et l'assistance à la clientèle 24h/24, ceci avec un effectif de cinq opérateurs qui interviennent 7J/7 toute l'année.

Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (**ANNEXE 8**) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

Annexe 8

MATERIELS ET CONTRATS DE MAINTENANCE

DESCRIPTION DES MATERIELS	NOMBRE	DATE DE MISE EN SERVICE	CONTRAT DE MAINTENANCE	OBSERVATION
ASCENSEURS	2	1992	oui	
BARRIERES	3	2018	oui	
SYSTEME GTC	1	2011/2012	oui	
GROUPE ELECTROGENE	1	1992	oui	
TELESURVEILLANCE (CAMERAS, SERVEUR)	1	2017	oui	
BORNES PIETONS	3	2018	oui	
BORNES D'ENTREE/SORTIE	3	2018	oui	
ARMOIRES TG/BT	1	1992	non	
INTERPHONIE	1	2005	oui	
SONORISATION	1	1992	non	
VENTILATION, EXTRACTEURS, SAS DE SURPRESSION	1	1992	oui	
CENTRALE DETECTION INCENDIE	1	2008	oui	
CENTRALE DETECTION CO/NO	1	2017	oui	
PORTAIL D'ENTREE	1	1996	oui	
PORTAIL DE SORTIE	2	2001	oui	
PANNEAU D'AFFICHAGE DYNAMIQUE	1	2009	non	
LPM SERVEUR	1	2018	oui	
BORNES LPM	3	2018	oui	
UNITE SCHEIDT & BACHMANN	1	2018	oui	
CAISSES AUTOMATIQUE	1	2018	oui	
FIBRE OPTIQUE	1	2011	non	

La tarification

1 Tarifs abonnements

Les tarifs du stationnement abonnements n'ont pas connu d'évolution en 2020.

2 Tarifs horaires

Les tarifs horaires ont évolués avec la mise en place au 1^{er} décembre 2020 de la 1^{ère} heure gratuite.



LA ROULIÈRE

350 places en centre-ville

1^{ère} HEURE GRATUITE

- Stationnement payant 24 h/24 tous les jours y compris dimanches et jours fériés.
- Toute tranche horaire entamée est due.
- Possibilité de paiement par CB en sortie



Durée de stationnement de 7h à 20h

0h00 à 1h00	GRATUIT
1h00 à 1h15	0,50 €
1h15 à 1h30	0,70 €
1h30 à 1h45	0,90 €
1h45 à 2h00	1,10 €
2h00 à 2h15	1,30 €
2h15 à 2h30	1,50 €
2h30 à 2h45	1,70 €
2h45 à 3h00	1,90 €
3h00 à 3h15	2,10 €
3h15 à 3h30	2,30 €
3h30 à 3h45	2,50 €
3h45 à 4h00	2,70 €
4h00 à 6h00	0,20 € par 1/4 h
6h00 à 11h00	0,10 € par 1/4 h
11h00 à 13h00	gratuit

Durée de stationnement de 12h à 14h
« Forfait PAUSE DÉJEUNER » 1,00 €

0h00 à 1h00	GRATUIT
1h00 à 1h15	0,50 €
1h15 à 1h30	0,70 €
1h30 à 1h45	0,90 €
1h45 à 2h00	1,00 €

Durée de stationnement de 20h à 7h
« Forfait SOIRÉE » 2,00 €

0h00 à 1h00	GRATUIT
1h00 à 1h15	0,50 €
1h15 à 1h30	0,70 €
1h30 à 1h45	0,90 €
1h45 à 2h00	1,10 €
2h00 à 2h15	1,30 €
2h15 à 2h30	1,50 €
2h30 à 2h45	1,70 €
2h45 à 3h00	1,90 €
3h00 à 8h30	2,00 €

« Forfait 24h » 10 €

« Forfait dimanches et jours fériés » 1,20 €

0h00 à 1h00	GRATUIT
1h00 à 1h15	0,50 €
1h15 à 1h30	0,70 €
1h30 à 1h45	0,90 €
1h45 à 2h00	1,10 €
2h00 à 24h00	1,20 €

Forfait ticket perdu 15,00 €

TARIFS « Forfaits parkings »

Selon places disponibles. Non remboursables.
À souscrire auprès de la SO SPACE avant utilisation.

	MARCEL PAUL	LA ROULIÈRE	HENRI GELIN	SAINT JEAN	HÔTEL DE VILLE
Week-end	10 €	10 €	10 €	12 €	-
Semaine 7 jours	20 €	20 €	20 €	25 €	25 €
1 mois	prix de l'abonnement en cours au tarif normal				
Carte perdue	15,00 €				
Caution	8,00 €				

TARIFS « Tickets spécifiques »

Selon places disponibles. Non remboursables.
À commander auprès de la SO SPACE.

	LA ROULIÈRE MARCEL PAUL	LA BRECHE	HÔTEL DE VILLE
Congrès 1 jour Commande minimum : 20 unités	3,50 €	7 €	8 €
Ticket «1 Sortie» Commande minimum : 100 unités	5,00 €	7 €	8 €

Possibilité d'acquisition de bons de paiement (1/2h, 1h, 2h), nous consulter.

ABONNEMENTS	Normal	Résident	Actif
Mensuel	55 Euros	30 Euros	30 Euros
Annuel	550 Euros	300 Euros	300 Euros

Des forfaits de stationnement temporaires peuvent aussi être souscrits

Des tarifs « tickets spécifiques » (tickets congrès & une sortie) principalement utilisés par les acteurs économiques du centre-ville facilite le stationnement en cas d'évènements particuliers existents.

LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

→ Afin d'apporter une information claire et précise à la clientèle, un panneau d'information détaillant les tarifs horaires et nouveaux forfaits a été apposé à l'entrée du parking.

→ Les actions d'animation et de promotion visant à renforcer la fréquentation du parking et à optimiser son usage sont détaillées dans la partie **MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICES PUBLICS** du présent rapport.

La fréquentation

☐ Graphique du nombre de tickets horaires délivrés (**ANNEXE 9**).

La fréquentation annuelle de 2020 avec **4 649 tickets délivrés** représente une baisse de **31,54 %** par rapport à celle de 2019.

☐ Au 31 décembre 2020 le nombre d'abonnés était de **346**, soit une hausse de **52** abonnements par rapport à fin décembre 2019 (**ANNEXE 10**).

La hausse du nombre d'abonnements est liée à la prise en charge par la société GRDF d'un nombre important de cartes. Ces dernières sont mises à disposition des riverains touchés par les travaux sur le réseau de gaz dans la rue des Remparts et la rue Saint-Gelais et ne pouvant accéder à leurs parkings personnels. Les travaux étaient initialement prévus de mi-juillet à mi-octobre 2020. Ceux-ci ont perduré jusqu'à fin décembre 2020 impactant à la hausse le nombre des abonnements.

☐ A fin décembre 2020, 1 contrat d'amodiation était souscrit, soit aucune variation par rapport à fin décembre 2019 (**ANNEXE 11**).

L'ANNEXE 12 présente l'évolution cumulée des abonnés et amodiataires.

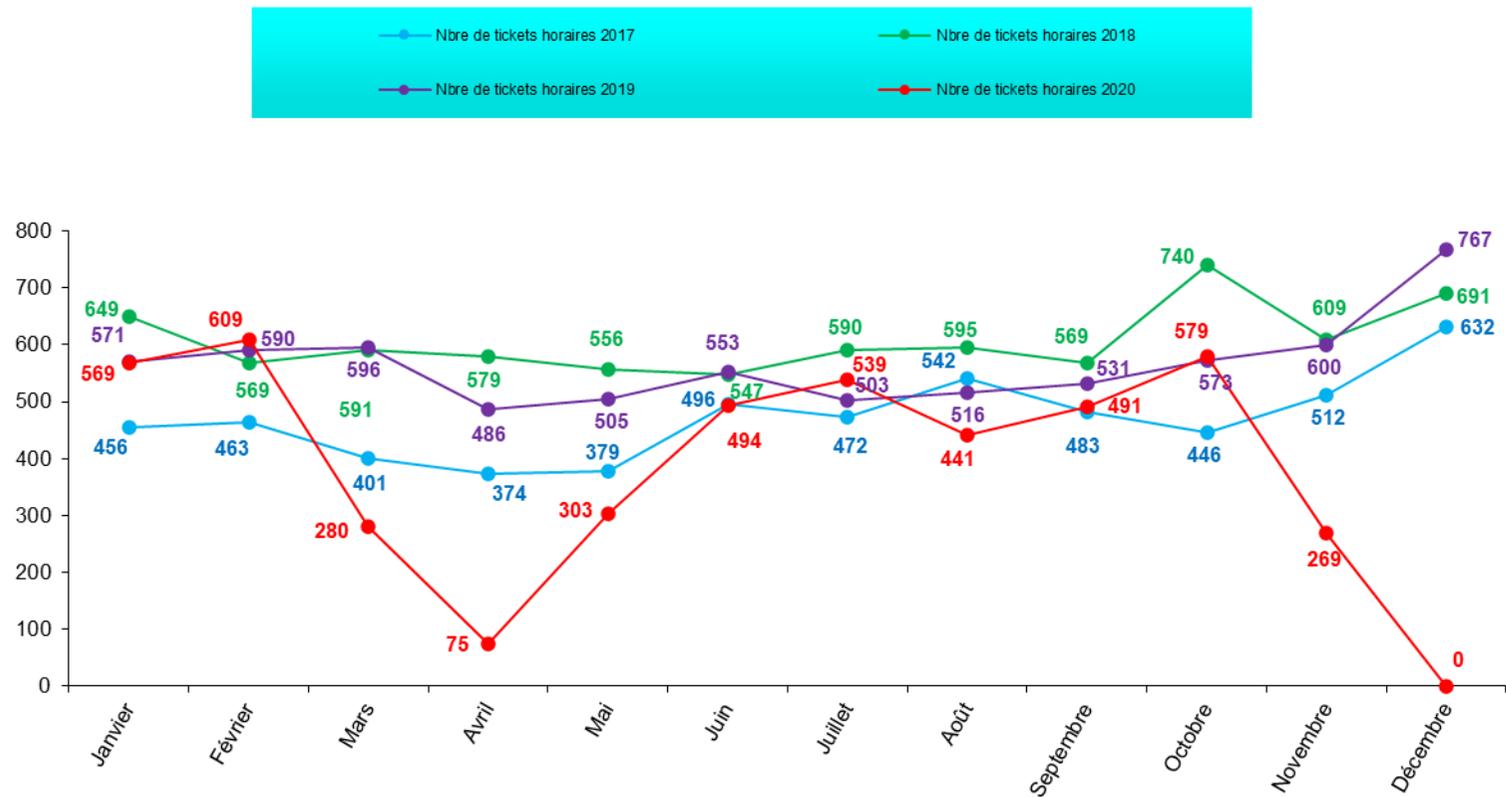
Impact de la crise sanitaire liée au COVID 19

La SO SPACE n'a pas échappé à la crise sanitaire mondiale liée au Covid 19 qui s'est propagée depuis le début de l'année 2020.

S'agissant du stationnement, il y a eu maintien d'une activité en mode dégradé en lien avec les décisions de la Ville de Niort pendant les périodes de confinement. **Le résultat de l'exercice ressort à + 10 719 € H.T. (ANNEXE 13)**

La Roulière

Evolution du nombre de tickets horaires délivrés Années 2017 - 2018 - 2019 - 2020



Evolution du nombre d'abonnés

La Roulière - Année 2020

ROULIERE			
350 Places			
	<i>Nbre Abts au 31 du mois précédent</i>	<i>Nbre Abts fin de mois</i>	<i>Variation</i>
JANVIER	294	278	-16
FÉVRIER	278	276	-2
MARS	276	277	1
AVRIL	277	270	-7
MAI	270	274	4
JUIN	274	280	6
JUILLET	280	287	7
AOÛT	287	310	23
SEPTEMBRE	310	323	13
OCTOBRE	323	335	12
NOVEMBRE	335	350	15
DÉCEMBRE	350	346	-4
			52

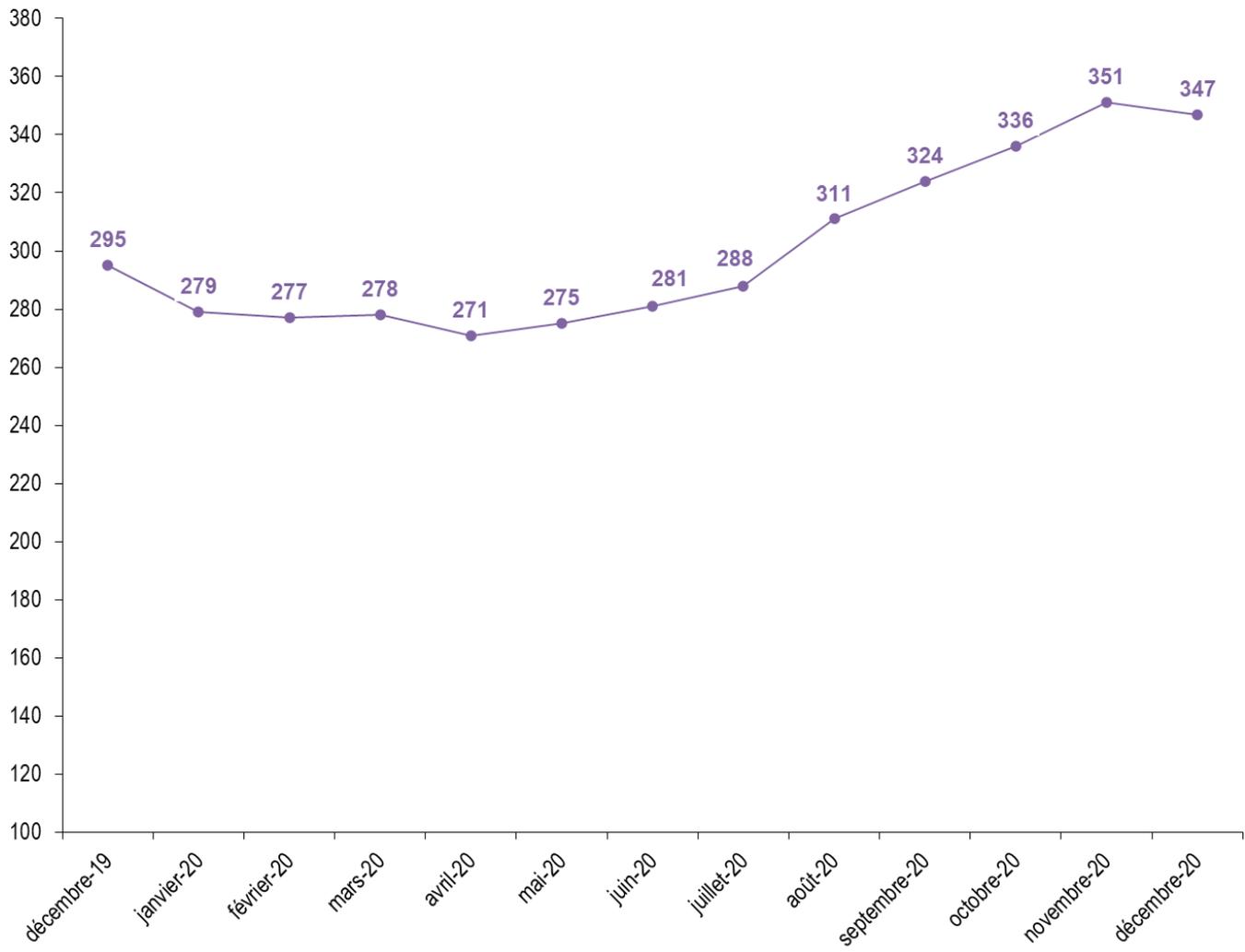
 Dont 45 abonnements au nom de GRDF

Evolution du nombre d'amodiataires

La Roulière - Année 2020

	NOMBRE	QUOTA MXI
JANVIER	1	70
FEVRIER	1	70
MARS	1	70
AVRIL	1	70
MAI	1	70
JUIN	1	70
JUILLET	1	70
AOÛT	1	70
SEPTEMBRE	1	70
OCTOBRE	1	70
NOVEMBRE	1	70
DÉCEMBRE	1	70

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES ET AMODIATAIRES
LA ROULIERE - ANNEE 2020



LE COMPTE DE RESULTAT

SO SPACE	LA ROULIERE	
COMPTE DE RESULTAT		
	AU 31/12/20	AU 31/12/19
<u>PRODUITS</u>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	164 883	169 321
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	164 883	169 321
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	185 756	213 132
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	3 970	645
Autres produits	3	304
<u>TOTAL</u>	354 612	383 401
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	146 374	138 902
Impôts, taxes et versements assimilés	11 406	43 534
Salaires et traitements	43 700	43 181
Charges sociales	17 433	16 648
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	87 476	87 801
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	2 591	3 123
<u>TOTAL</u>	308 980	333 189
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	45 632	50 213
<u>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</u>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	49 130	44 222
<u>TOTAL</u>	- 49 130	- 44 222
<u>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</u>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	2 183	3 243
<u>RESULTAT FINANCIER</u>	- 2 183	- 3 243
<u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u>		
Produits exceptionnels	16 400	16 400
Charges exceptionnelles	-	
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	16 400	16 400
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	371 012	399 801
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	360 293	380 654
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	10 719	19 147

Les indicateurs de la qualité de service

La SO SPACE place l'utilisateur au centre de sa relation et s'efforce de répondre à ses attentes. Toujours apporter une réponse rapide et faciliter les interactions pour le confort de celui-ci tels sont les axes prioritaires de la SO SPACE.

Aucune réclamation émanant de la clientèle n'a été enregistrée (reçue à l'accueil, reçue par courrier, téléphone ou mail).

Service **e-clic** : A noter que la SO SPACE met à la disposition des usagers du stationnement (clients ou non) une adresse e-mail permettant aux usagers de l'interroger sur leurs cas particuliers et d'obtenir rapidement réponse à leur besoin.

Via le site internet de la SO SPACE un formulaire de contact permet d'apporter dans la journée (ou maximum 48 heures) une réponse à toute interrogation.

LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la collectivité sur l'état du patrimoine.

Les **ANNEXES 14** et **15** présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2020

- Travaux de remplacement du dispositif de désenfumage
- Travaux de réfection de résines et de peinture

Les projets

- Mise en place paiement application mobile PARKNOW
- Mise en place de cases réservées aux véhicules électriques
- Création du site internet

Etabli à Niort, le 24 juin 2021

Le Directeur Général,
Sébastien PORTET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Sébastien Portet', written over a horizontal line.

CADENCEMENT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT PARKING LA ROULIERE

Mise à jour le 31-12-2020

Coûts prévisionnels	Désignation	Durée de Vie	Années																
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017 réalisé	2018	2018 réalisé	2019	2020	2021			
12 600 €	Réfection sols escaliers	20 ans																	
	* Rue Vieille Rose																		
16 000 €	* Rue Beauchamp		X																
12 000 €	* Rue St Gelais																		
15 000 €	* Rue Basse																		
12 095 €	* Central																		
	Installation fibre optique			X															
35 847 €	Remplacement GTC			X															
93 083 €	Remplacement contrôle d'accès et caisses	10 ans											X					93 083,24 €	
15 700 €	Remplacement détection Co	10 ans										X						12 364,26 €	
200 000 €	Remplacement désenfumage	20 ans																X	
56 500 €	Remplacement ascenseurs	20 ans										X							
15 000 €	Remplacement groupe	20 ans										X							
47 212 €	Remplacement détection incendie (2008)	10 ans																	
	Montant investissements			12 600 €	47 942 €						87 200 €	12 364 €	93 083 €	93 083 €				200 000 €	



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE A L'AUTORITE DELEGANTE

Activité des parkings en Délégation de Services Publics

MARCEL PAUL EXERCICE 2020

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
LES MOYENS HUMAINS	9
MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES.....	14
LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE	24
LES INDICATEURS D'EXPLOITATION.....	28
LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS	35

PREAMBULE

COMPOSITION STRUCTURELLE

Une **Entreprise Publique Locale** fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Qu'il s'agisse d'initier un projet d'envergure ou de gestion du quotidien, une **EPL** se consacre de par sa nature même à améliorer la qualité de vie des citoyens, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Une **EPL** est avant tout une entreprise, et doit chaque jour être performante et pertinente pour réussir dans ses missions.

La SO SPACE est une **Société d'Economie Mixte** qui a été créée le 21 novembre 1986 à l'initiative de la Ville de NIORT avec un actionariat majoritairement contrôlé par la Ville de NIORT. Son statut assure à ses actionnaires une transparence de gestion et de qualité de la maîtrise et du contrôle de ses activités.

Entreprise des collectivités locales, la **SEM** est soumise pour l'essentiel de son fonctionnement aux règles du droit privé (**loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales**). S'y ajoutent des dispositions dérogatoires (**lois du 7 juillet 1983 et du 2 janvier 2002**), notamment pour régir les relations entre la **SEM** et ses actionnaires publics. Ce régime juridique est codifié pour la partie législative aux articles L.1521-1 à L.1525-3 du CGCT qui la définit comme entreprise des collectivités locales qui lui accorde souplesse et réactivité.

→ Depuis sa création en 1986, l'activité de la SO SPACE (**anciennement dénommée SOPAC**) se résume de la façon suivante :

1. Jusqu'en mars 1996, la seule vocation de la SO SPACE s'est inscrite dans la gestion du stationnement payant de la Ville de NIORT.
2. Du 1^{er} mars 1996 au 31 décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de NIORT résultat d'une mise en concurrence, puis transférée au 1^{er} janvier 2007 à la **Communauté d'Agglomération du Niortais** dans le cadre d'un transfert de compétences.
3. Au 1^{er} janvier 2007, une volonté commune Ville de NIORT/ **Communauté d'Agglomération du Niortais** a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la **Communauté d'Agglomération du Niortais** et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.
4. Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de NIORT et les actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'événements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1^{er} juin 2012 et pour une durée initiale de six années, d'un contrat de **D**élégation de **S**ervice **P**ublic sous forme d'affermage initié par la Ville de NIORT pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3 500 personnes.

➔ Du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2019, cette DSP a pris la forme d'un contrat d'affermage signé avec la Ville de Niort pour une durée initiale de six années, qui a pris effet le 1^{er} juin 2012 renouvelée jusqu'au 30 juin 2019 par avenant N° 3 du 28 Février 2018.

Pour mémoire ces dispositions ont été modifiées par avenants N°1 du 16 septembre 2013, n°2 du 3 Août 2015.

La SO SPACE exploite et assure la maintenance du Centre Sportif, Evènementiel et d'Affaires de l'Acclameur dans le cadre d'une Délégation du Service Public (DSP) sous forme de contrat de concession signé le 28 juin 2019 avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2019 pour une durée de cinq années a joué sur une année pleine au titre de l'exercice 2020. Cependant, avec la crise sanitaire qui touche notre pays et le monde entier, les activités de L'Acclameur sont fortement impactées. L'établissement de L'Acclameur connaît en 2020 deux fermetures administratives pour l'ensemble de ses activités :

- du 13 mars au 7 juin 2020,
- du 30 octobre au 14 décembre 2020.

La SO SPACE est dirigée par un **C**onseil d'**A**dministration composé de 11 administrateurs repartis en deux groupes. Le premier groupe constitué des collectivités territoriales et leur groupement parmi lesquels 5 représentants de la Ville de Niort et 1 représentant de la **C**ommunauté d'**A**gglomération du **N**iorlais, et les 5 représentants du Collège du second groupe.

Le **C**onseil d'**A**dministration du 20 octobre 2011 a décidé du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

- A l'appui d'une délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014, le Conseil d'Administration en date du 6 mai 2014 a élu la Ville de Niort Présidente de la SO SPACE représentée par Monsieur Luc DELAGARDE es-qualité.
- Ce même Conseil d'Administration du 6 mai 2014 a confirmé le choix du cumul des fonctions de Président et Directeur Général de la SO SPACE. Monsieur Luc DELAGARDE a donc assuré les fonctions de Président-Directeur Général.

Du 21 octobre 2013 au 8 février 2019, le Président-Directeur Général a été assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO dans le cadre d'un premier contrat de mandataire social couvrant la période 21/10/2013 au 20/10/2018, renouvelé pour une durée de trois ans du 21/10/2018 au 20/10/2021 par décision du **C**onseil d'**A**dministration du 19 octobre 2018. Puis le **C**onseil d'**A**dministration du 4 janvier 2019 a accepté la démission de Monsieur Jean-Philippe JAVELLO avec prise d'effet au 8 février 2019.

Ce dernier exerçait également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement dans le cadre d'un contrat de travail qui s'est également achevé le 8 février 2019. Ce poste n'a pas été remplacé.

→ Suite au scrutin municipal en date du 15 mars 2020, l'année 2020 s'est traduite par plusieurs périodes en termes de gouvernance.

Composition du Conseil d'Administration du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

▶▶ Membres publics

Ville de Niort

- ✓ Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général
- ✓ Monsieur Dominique DESQUINS
- ✓ Madame Sylvette RIMBAUD
- ✓ Monsieur Florent SIMMONET
- ✓ Monsieur Jacques TAPIN

Communauté d'Agglomération du Niortais jusqu'au 24 novembre 2020

- ✓ Monsieur Michel SIMON

▶▶ Collège du second groupe

- ✓ **MACIF PARTICIPATIONS** représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- ✓ **CAISSE FÉDÉRALE CREDIT MUTUEL OCÉAN** représentée par Monsieur Eric CHEVALIER,
- ✓ **Caisse Régionale de CRÉDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Louis DU HAMEL,
- ✓ **SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION** représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- ✓ **CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Claude GUIGNARD.

Composition du Conseil d'Administration à compter du 30 juin 2020

▶▶ Membres publics

A l'appui d'une décision du Conseil Municipal de Niort en séance du 8 juin 2020, le Conseil d'Administration en séance du 30 juin 2020 a acté la nomination, es-qualité de représentant de la Ville de Niort, des administrateurs suivants :

Ville de Niort

- ✓ Monsieur Jérôme BALOGE, Président-Directeur Général
- ✓ Monsieur Dominique SIX
- ✓ Madame Christelle CHASSAGNE
- ✓ Monsieur François GUYON
- ✓ Monsieur Gérard LEFEVRE

Communauté d'Agglomération du Niortais

En vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2020, le **Conseil d'Administration** du 24 novembre 2020 a acté la nomination, es-qualité de représentant de la **Communauté d'Agglomération du Niortais** :

- Monsieur Alain LECOINTE

▶▶ Collège du second groupe

- ✓ **MACIF PARTICIPATIONS** représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- ✓ **CAISSE FÉDÉRALE CREDIT MUTUEL OCÉAN** représentée par Monsieur Eric CHEVALIER,
- ✓ **Caisse Régionale de CRÉDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Louis DU HAMEL,
- ✓ **SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION** représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- ✓ **CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Claude GUIGNARD.

▶▶ Président-Directeur Général

- ➔ A l'appui d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, le **Conseil d'Administration** en date du 30 juin 2020 a élu la Ville de Niort Présidente de la SO SPACE représentée par Monsieur Jérôme BALOGÉ es-qualité.
- ➔ Ce même Conseil d'Administration du 30 juin 2020 a confirmé le choix du cumul des fonctions de Président et Directeur Général de la SO SPACE. Monsieur Jérôme BALOGÉ assure donc les fonctions de Président-Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social. Il devra en outre obtenir l'autorisation préalable du **Conseil d'Administration** lorsqu'il contracte un emprunt d'un montant supérieur à 200 K€.

▶▶ Vice-Présidents

Le **Conseil d'Administration** en date du 24 novembre 2020 a nommé la Ville de Niort Vice-Présidente du **Conseil d'Administration** représentée par :

- ✓ Monsieur Dominique SIX
- ✓ Madame Christelle CHASSAGNE
- ✓ Monsieur François GUYON

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

La **Commission d'Appel d'Offres** de la SO SPACE est composée d'un collège ayant voix délibérative composé de cinq membres titulaires et autant de membres suppléants suivants :

- ✓ Le Président-Directeur Général ou son suppléant
- ✓ 4 membres titulaires et 4 membres suppléants choisis parmi les administrateurs

❶ **Membres de la CAO jusqu'au 30 juin 2020**

A ce jour, ce collège est composé de :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Luc DELAGARDE Président	Mandat vacant
Monsieur Dominique DESQUINS	Mandat vacant
Madame Sylvette RIMBAUD	Monsieur Jacques TAPIN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

❷ **Membres de la CAO à compter du 30 juin 2020 jusqu'au 24 novembre 2020**

Titulaires	Suppléants (non affectés à un titulaire)
Monsieur Gérard LEFEVRE Président	Madame Christelle CHASSAGNE
Monsieur Dominique SIX	Monsieur Michel SIMON
Monsieur François GUYON	Monsieur Éric CHEVALIER représentant la Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Louis DU HAMEL représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

❸ **Membres de la CAO à compter du 24 novembre 2020**

Titulaires	Suppléants (non affectés à un titulaire)
Monsieur Gérard LEFEVRE Président	Madame Christelle CHASSAGNE
Monsieur Dominique SIX	Monsieur Alain LECOINTE
Monsieur François GUYON	Monsieur Éric CHEVALIER représentant la Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Louis DU HAMEL représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

SON CAPITAL SOCIAL :

Le capital social de la SO SPACE se décompose de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en €uros	Nbre d'actions
1. PERSONNES PUBLIQUES			
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100
TOTAL Personnes Publiques	70,11 %		
2. AUTRES ACTIONNAIRES			
MACIF PARTICIPATIONS SA	9,64 %	336 338,75	22 055
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055
Q PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001
Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10
Groupement des Commerçants rue du Rabet	0,004 %	152,50	10
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10
TOTAL Autres Actionnaires	29,89 %		
TOTAL	100 %	3 488 742,50	228 770

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2020.

SON ACTIVITE :

L'activité se décline sur l'exercice 2020 suivant trois volets :

- ✓ Stationnement
- ✓ Acclameur
- ✓ Vie sociale (**Fonctions Supports Administrative, juridique, RH, comptable et financière**)

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2020, 28 collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme **ANNEXE 1**) en contrat à durée indéterminée.

Depuis le 1^{er} juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en termes d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux **Conventions Collectives Nationales (CCN)** sont applicables au sein de la SO SPACE :

→ Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 11 personnes.

→ Les autres membres du personnel affectés aux fonctions supports, et ceux dédiés à l'activité stationnement seule relèvent de la **Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile**, soit 17 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE au titre de 2020, sont organisées autour du schéma suivant :

→ Du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

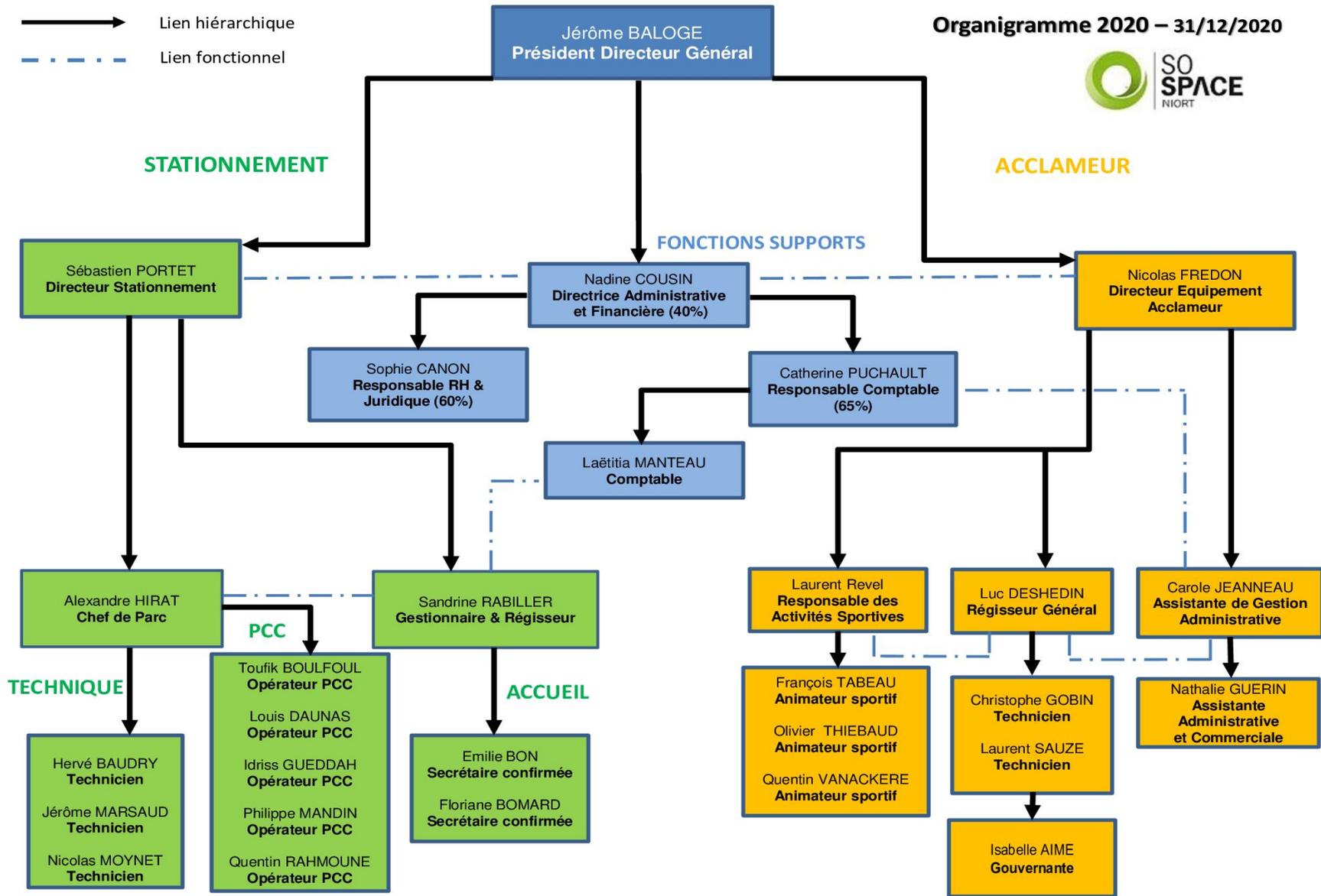
- + **Monsieur Luc DELAGARDE**, Président-Directeur Général assure la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions
- + Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- + Un Etablissement Stationnement avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres
- + Un Etablissement Acclameur avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres

→ Depuis le 1^{er} juillet 2020

- + **Monsieur Le Maire Jérôme BALOGE** a pris la présidence de la SO SPACE et assure donc les fonctions de Président-Directeur Général
- + Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- + Un Etablissement Stationnement avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres
- + Un Etablissement Acclameur avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres

→ Depuis le 24 novembre 2020

- + **Monsieur Le Maire Jérôme BALOGE** assure les fonctions de Président-Directeur Général
- + **Monsieur Dominique SIX, Vice-Président** en charge des dossiers du stationnement
- + **Madame Christelle CHASSAGNE, Vice-Présidente** en charge des dossiers de l'Acclameur
- + **Monsieur François GUYON, Vice-Président** en transversalité sur les sujets liés à l'innovation
- + Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- + Un Etablissement Stationnement avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres
- + Un Etablissement Acclameur avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres



SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

- ▶ **La Directrice Administrative et Financière (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE)** œuvre aux côtés du Président-Directeur Général pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements dans la limite de ses prérogatives.
- ▶ **La Responsable Comptable (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE)** gère la partie comptable et fiscale.
- ▶ **La Responsable Ressources Humaines et Juridique recrutée à compter du 1^{er} juillet 2020 (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 60 % à l'activité SO SPACE)** collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal.
- ▶ **La Comptable** collabore avec la Responsable Comptable.
- ▶ **L'Assistante de Direction, Administrative et Juridique** collabore avec la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE dans le cadre d'une convention de prestations de service signée entre la SEMIE et la SO SPACE. Son contrat de travail s'est achevé le 15 mai 2020. Ce poste n'a pas été remplacé.

ETABLISSEMENT STATIONNEMENT

- ▶ **Le Directeur du Stationnement** supervise l'activité stationnement et est chargé du maintien en bon état de fonctionnement des installations de sécurité, conformément aux normes en vigueur ainsi que des matériels installés dans les parkings. Il administre le travail de l'équipe des techniciens intervenant sur sites ainsi que les opérateurs PCC et collaboratrices de l'accueil.

Il participe également à l'analyse prospective du stationnement.

L'accueil du public est assuré par trois collaboratrices :

- ▶ **Une Gestionnaire**, qui gère les contrats d'abonnements (facturation et suivi des encaissements, recettes prévisionnelles) et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).
- ▶ **Deux Secrétaires Confirmées** qui participent à la gestion des contrats d'abonnements et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).
 - ✚ Une des secrétaires confirmées effectue le remplacement de la gestionnaire en son absence et participe aux tâches de secrétariat.
 - ✚ L'autre effectue également le comptage, la saisie des collectes d'horodateur et leur contrôle jusqu'à la remise au transporteur de fonds. Elle procède également à l'expédition des matériels pour réparation et en assure le suivi.

Les deux premières personnes ont également la qualité de Régisseur Titulaire et Mandataire Suppléant, la dernière seulement « Mandataire » dans le cadre des régies suivantes :

- Régie des recettes du stationnement (voirie, PIAF, Forfait Résident, téléphone portable),
- Régie des parcs en prestation (Jacques De Liniers, Mûrier, Cure, Saint-Vaize, Henri Gelin),
- Régie de remboursement des PIAF,
- Régie du parc de stationnement de La Brèche.

► **Un Technicien Chef de Parc**, sous le contrôle du Directeur du Stationnement, encadre les techniciens en l'absence de celui-ci. Parmi ses tâches figurent notamment les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, le contrôle et l'entretien, la maintenance et la réparation de tous les équipements sur voirie et en ouvrage. Il assure les astreintes (1 semaine sur 4) alternativement avec les techniciens.

► **Trois Techniciens de maintenance** sous la supervision du Technicien Chef de Parc, effectuent les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, assurent l'entretien, le nettoyage, la réparation de tous les équipements techniques sur voirie et en ouvrage (matériels de péage). Ils contribuent ainsi à l'amélioration du service rendu aux usagers.

Ils assurent à tour de rôle des périodes d'astreinte au titre desquelles ils peuvent être amenés à effectuer des interventions techniques sur site ou à distance, sur les parkings et ouvrages publics de stationnement payant fermés à l'aide de barrières et gérés au moyen de la télégestion.

Les quatre techniciens de maintenance, intervenant sur les sites exploités, et de ce fait directement en contact avec les usagers du stationnement sont pourvus de tenues à la couleur et à l'effigie de la SO SPACE pour faciliter leur identification par la clientèle du stationnement dans les parkings et en voirie.

► **Cinq Opérateurs de Poste de Contrôle Centralisé** se relaient au poste de gestion centralisée des parcs de stationnement gérés par la SO SPACE, installé dans le parking de la Brèche, afin d'assurer une permanence 7J/7 et 24h/24. Leur mission principale est de porter assistance à la clientèle de l'ensemble des parcs depuis le **Poste de Contrôle Centralisé** et de contrôler à distance le bon fonctionnement des automatismes, la sécurité incendie de l'ensemble des parcs. Ils tiennent à jour le registre de prise de poste et d'évènements survenant sur l'ensemble des parcs en GTC.

Les Opérateurs du **Poste de Contrôle Centralisé**, basés dans le parking de La Brèche et à la vue de la clientèle en sortie du parking ont également été équipés de tenues de travail à l'identique des techniciens.

Contrat de Concession pour le parking Marcel Paul signé en date du 9 Mars 1988 pour une durée de 80 ans avec échéance au 8 mars 2068.

*La SO SPACE se rémunère directement sur les droits payés par l'utilisateur et gère à ses risques et périls.
La fixation des tarifs applicables dans ce parking relève de la compétence de la Ville de Niort.*

En ce qui concerne les modalités financières pour ce contrat ci-dessus mentionné, la SO SPACE est tenue de verser à la Collectivité une redevance pour occupation du Domaine Public et fixée à 1 % du chiffre d'affaires de l'année précédente.

Par ailleurs, chaque emprunt contracté par la SO SPACE pour leur financement, fait l'objet d'une garantie de remboursement de la Ville de Niort à hauteur de 50 % du montant emprunté.

La Ville de Niort vote chaque année les tarifs du stationnement et compense financièrement la SO SPACE, le différentiel entre les tarifs « économiques » permettant l'équilibre financier du contrat et les tarifs « politiquement » votés.

MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES

Depuis plus de 30 ans maintenant la SO SPACE assure des missions de services publics dans la gestion du stationnement de la Ville de NIORT.

L'exploitation simultanée des différents sites niortais lui permet d'optimiser ses coûts via la mutualisation des moyens humains et techniques situés 64 avenue Saint-Jean d'Angély et dans le Poste de Contrôle Centralisé du parking de La Brèche et ainsi d'assurer la gestion, l'exploitation et la surveillance 24h/24.

1. LE POSTE DE CONTROLE CENTRALISE

Le PCC situé au parking de La Brèche, permet de gérer en local le parking de La Brèche, et à distance l'ensemble des parkings que la SO SPACE a en gestion (**Marcel Paul, Marcel Paul, La Roulière, St Jean, Hôtel de Ville, St Vaize, Henri-Gelin, Jacques De Liniers, parking sécurisé de La Crèche**). L'ensemble des parkings sont reliés au PCC via une fibre optique ou en liaison ADSL. Notre système de gestion technique centralisé permet à un seul opérateur de gérer l'ensemble de nos sites.

Afin d'assurer les missions en termes de sécurité incendie (**levée de doute en moins de 15 minutes**), notre PCC peut être basculé à tout moment à un prestataire et l'opérateur peut ainsi intervenir sur site et procéder à la levée de doute.

2. L'ENTRETIEN DES MATERIELS

Le schéma de circulation des informations entre les différents services, instauré par la Direction de la SO SPACE permet d'assurer fluidité de transmission et réactivité d'intervention.

Ainsi toutes les données provenant directement des usagers ou remontant des terminaux informatiques de la GTC sont traitées sur site très rapidement. A noter qu'une modernisation de ces réseaux de connexions s'est opérée en 2011 pour passer du filaire à la fibre optique.

L'équipe des 4 techniciens assure la plupart des travaux de réparations courantes jusqu'au niveau 4 de la norme AFNOR X-60-010 de maintenance, ce qui permet de solutionner la majorité des défaillances techniques. Une formation adéquate leur est dispensée.

Pour ce faire la SO SPACE a investi dans l'acquisition d'outils (**dotation individuelle en outillage FACOM des techniciens**) et matériels nécessaires (**plateforme élévatrice pour tous les travaux en hauteur...**).

En outre, chaque technicien a reçu un Equipement Individuel de Protection pour effectuer les réparations en application des règles de sécurité.

De plus, des formations et recyclages leur sont dispensés pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences ou de mettre à jour leurs connaissances.

Lorsque les travaux à réaliser dépassent les compétences en interne, la SO SPACE fait appel à des entreprises extérieures après mise en concurrence organisée dans le respect de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics depuis le 1^{er} avril 2016.

En fonction du montant et de l'objet des marchés, parmi les critères de sélection figurent :

- Qualité de prestations,
- Valeur technique,
- Coût,
- Performance en matière de développement durable...

Un tel mode de fonctionnement permet d'assurer à l'usager une continuité et une qualité dans le service public fourni.

La SO SPACE assure, selon les termes contractuels de chacun des contrats confiés par la Ville de Niort, la mise aux normes des différents matériels équipant les parkings et permettant leur exploitation tels les ascenseurs, système de ventilation...

3. LA COMMUNICATION

La SO SPACE assure la valorisation de l'offre de stationnement selon deux vecteurs :

a) D'une manière globale :

→ L'ensemble des tarifs du stationnement y compris les emplacements sécurisés pour vélos, est détaillé dans un GUIDE DU STATIONNEMENT réalisé par la SO SPACE qui comprend en outre un plan de tout le périmètre du stationnement payant localisant les parkings.

Le guichet d'accueil du public de la Ville de NIORT, la CCI, l'Association des Commerçants du centre-ville sont également des relais de distribution de ce guide.

→ Toutes les informations sur le stationnement payant géré par la SO SPACE sont en ligne sur www.so-space.fr, ce site relaie également toutes les actualités de la SO SPACE (**travaux d'embellissement des parkings, mise aux normes...**).



→ A noter que depuis 2012, la Ville de NIORT a mis en place un système de jalonnement dynamique assurant une bonne accessibilité et information aux usagers des parkings Marcel Paul, Hôtel de Ville, La Roulière, Moulin du Milieu et La Brèche.

Ce dispositif composé de onze panneaux, permet de connaître en temps réel le nombre de places disponibles sur les parkings sus-désignés et notamment d'améliorer la circulation des véhicules sur les grands axes convergeant vers le centre-ville.

La SO SPACE en qualité d'exploitant et de gestionnaire met à disposition de la Ville de NIORT les données nécessaires pour alimenter ce dispositif géré par cette dernière.

b) D'une manière ciblée :

Poursuite de la communication sur les thèmes :

« Profitez pleinement de la pause déjeuner à 1 € dans les parkings La Brèche, Marcel Paul, La Roulière, Moulin du Milieu et Hôtel de Ville »

« Au centre-ville de Niort ...Chaque jour plus de 6 600 places de parking sont à portée de main ! »

« J'aime mon centre-ville - 30 000 heures de stationnement GRATUIT au Parking de La Brèche »

« 1, 2, 3, 4 PARKINGS OÙ LA 1^{ère} HEURE EST GRATUITE La Brèche, Marcel Paul, La Roulière, Hôtel de Ville »

relayée de la façon suivante :

- ✓ sur les cartes touristiques réalisées par l'Office du Tourisme (**ANNEXE 2**)
 - ✓ dans NIORT EN POCHE(**ANNEXE 3**)
 - ✓ dans le P'TIT ZAPPEUR (**ANNEXE 4**)
 - ✓ dans le magazine VIVRE A NIORT (**ANNEXE 5**)
 - ✓ sur la Nouvelle-République et le Courrier de l'Ouest (**ANNEXE 6**)
 - ✓ par voie d'affichage avec JC DECAUX et EXTERIONMEDIA (**ANNEXE 7**)
 - ✓ sur les ondes d'Alouette.
-
- Afin d'accompagner la dynamique des commerces du centre-ville, la SO SPACE a communiqué sur les offres de stationnement et également rappelé la 1^{ère} heure gratuite dans le parking de La Brèche.
 - Une campagne a été lancée sur les ondes d'Alouette (tout au long de l'année).

**CARTES TOURISTIQUES 2020
REALISEES PAR L'OFFICE DU TOURISME**



Au centre-ville de Niort...
Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !

Et toujours...

la première heure GRATUITE
au parking de La Brèche !

*3860 places payantes, 2740 places gratuites
Pour tous renseignements s'adresser :
64 avenue St-Jean d'Angely - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr

Au centre-ville de Niort...

Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !



Et toujours...

la première heure **GRATUITE** au parking de La Brèche !

*3860 places payantes, 2740 places gratuites.
Pour tous renseignements s'adresser :
64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr



Pour tous renseignements s'adresser :
64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. 05 49 06 84 50
www.so-space.fr



PARUTION DANS « LE P'TIT ZAPPEUR »

Au centre-ville de Niort...
 Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !



Et toujours...

la première heure GRATUITE
 au parking de La Brèche !

*3860 places payantes, 2740 places gratuites
 Pour tous renseignements s'adresser :
 64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr



Profitez
 pleinement
 de votre **pause**
déjeuner !

de **12h à 14h**
 avec le forfait stationnement :

1€ seulement !

dans vos parkings du centre-ville* !
*Marcel Paul, La Brèche, Moulin du Milieu, Hôtel de Ville, La Roulière.

et toujours, **la 1^{ère} heure gratuite**
 au parking de La Brèche !

Retrouvez notre grille tarifaire sur www.so-space.fr

SO SPACE - 64 av. St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr



LE GUIDE TV, SHOPPING, BONNS PLANS & LOISIRS DANS VOTRE VILLE !

LE P'TIT ZAPPEUR

CONTACT@ZAP.TV

DU 13 AU 25 JUIN 2020 N°113
 SUD DEUX SEVRES 100 RZ 92 60 38

J'aime mon centre-ville

30 000 heures
 de stationnement

gratuit



PARKING DE LA BRÈCHE

NIORT

TICKETS À RETIRER
 CHEZ VOS
 COMMERCANTS

SO SPACE
 NIORT

1, 2, 3, 4
PARKINGS
 OÙ LA
1^{ère} HEURE
EST
GRATUITE



La Roulière
Marcel Paul
Hôtel de Ville
La Brèche

SO SPACE NIORT

NIORT

SO SPACE NIORT - 64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr

PARUTION DANS « VIVRE A NIORT »

ACTUALITÉS ÉCONOMIE

COMMERCE

30 000 HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT

La Ville de Niort a pris des mesures pour soutenir le commerce et favoriser le retour de la clientèle en centre-ville, après le confinement.

Avec la SoSpace, la société d'économie mixte qui gère le stationnement payant, la Ville a offert aux commerçants 30 000 tickets d'une heure de stationnement gratuit à la Brèche, à distribuer à leurs clients avec une validité au 31 décembre 2020. Cette mesure permet, de facto, d'accorder aux bénéficiaires une deuxième heure gratuite dans le parking de La Brèche.



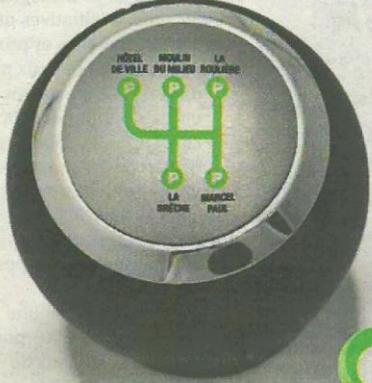
**PARUTION
LE COURRIER DE L'OUEST / LA NOUVELLE REPUBLIQUE**

Au centre-ville de Niort...
Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !

Et toujours...

La première heure GRATUITE au parking de La Brèche !

*3850 places payantes, 2740 places gratuites
Pour tous renseignements s'adresser : 64 avenue St-Jean-d'Angély - 79000 NIORT - Tél. 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr



**1, 2, 3, 4
PARKINGS
OÙ LA
1ère HEURE
EST
GRATUITE**



La Roulière
Marcel Paul
Hôtel de Ville
La Brèche

© 2014 SO SPACE NIORT

Pour tous renseignements s'adresser :
64 avenue St-Jean-d'Angély - 79000 NIORT - Tél. 05 49 06 84 50
www.so-space.fr



**AFFICHAGES
JC DECAUX / EXTERIONMEDIA**



← JC DECAUX →



← EXTERIONMEDIA

4. LES ESPACES PUBLICITAIRES

Dans les parkings de La Brèche, Hôtel de Ville, Marcel Paul des panneaux avec insertion de publicités sont installés (43 au total).

- 4 écrans LED diffusent de la publicité dynamique dans les parkings suivants :
 - 2 à La Brèche,
 - 1 à l'Hôtel de Ville,
 - 1 à Marcel Paul.

5. DEMARCHE QUALITE ET RSE

A. SATISFACTION DE L'USAGER

Le sens de l'écoute et la réactivité de l'ensemble du personnel de la SO SPACE ont permis d'assurer la satisfaction des usagers du stationnement.

B. RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

1) FORMATIONS

Tous les techniciens disposent :

- d'une habilitation électrique personnel effectuant des opérations électriques basse tension B1, B2, B2V, BC, BR, BE essai, BS,
- d'une habilitation CACES,
- d'une formation SST,
- d'une formation SIAPP 1.

Les cinq opérateurs au Poste de Contrôle Centralisée disposent :

- d'une formation SST,
 - d'une formation SIAPP 1
- Par ailleurs, les techniciens de la SO SPACE amenés à porter assistance à la clientèle des parkings ont reçu une formation linguistique visant à acquérir des connaissances de base en anglais.

2) VEHICULE ELECTRIQUE

Il est en outre rappelé que résolument impliquée pour la réduction de l'impact environnemental des déplacements, la SO SPACE possède un véhicule électrique (**RENAULT KANGOO**) pour répondre à ses besoins de mobilité et interventions de proximité.

La SO SPACE continue ainsi de développer ses éco-pratiques, pour toujours mieux satisfaire les usagers du stationnement.

LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 9 mars 1988, d'une durée de 80 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété au 31 décembre 2019 par six avenants dont l'un approuvé en date du 30 janvier 2007 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le Concessionnaire à la Collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

Au titre de l'année 2019, les Conseils d'Administration des 4 janvier et 15 Novembre 2019 ont autorisé la signature avec la Ville de Niort de l'avenant N° 7 dont l'objet est de formaliser :

- la décision de la Ville de Niort concédante, de ne plus refacturer à la SO SPACE concessionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2020, la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe spéciale d'équipement et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dédiés aux ouvrages concédés,
- la décision d'uniformiser dans les délais réglementaires, la transmission par le concessionnaire à la collectivité un compte rendu annuel comprenant un compte rendu technique et un compte rendu financier.

La durée d'amortissement technique de l'ouvrage est de 40 ans (hors matériel d'exploitation).

Caractéristiques de l'ouvrage

Situé à 5 minutes du centre-ville, ce parking en ouvrage aérien sur 5 niveaux, dont une terrasse, bénéficie d'un apport en lumière naturelle constitue une solution pour un stationnement rapide et agréable à proximité immédiate du centre-ville.

Pour rappel en 2009, la SO SPACE a opéré une inversion des entrées/sorties, l'accès se faisant maintenant directement de l'avenue de Paris via la rue Marcel Paul.

Le parking Marcel Paul d'une capacité de 471 places, est ouvert 24h/24 reçoit une clientèle d'horaires, d'abonnés et d'amodiataires.

Cet ouvrage propose en son rez-de-chaussée 51 places accessibles aux véhicules d'une hauteur inférieure à 2,40 m dont 12 réservées aux véhicules utilitaires.

→ Depuis le 1^{er} juin 2010, un local à vélos proposant 18 arceaux a été réalisé dans l'enceinte du parking Marcel Paul. Ce local sécurisé est installé au niveau 0 du parking à proximité de la porte piétonne donnant accès rue Tartifume. L'abonné au moyen du badge qui lui est remis à la souscription de son abonnement, peut accéder à ce local 24h/24.

Le lancement de ce nouveau service favorisant la multimodalité avait été appuyé par une campagne publicitaire soutenue.

Face à une demande importante de la clientèle, le local à vélos propose dorénavant 26 arceaux. Ce dernier étant complet, toutes les nouvelles demandes sont enregistrées sur une liste d'attente.

Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un Poste de Contrôle Centralisé situé au niveau -2 du parking de La Brèche, il est possible d'assurer la surveillance et l'assistance à la clientèle 24h/24, ceci avec un effectif de cinq opérateurs qui interviennent 7J/7 toute l'année.

Optimisation de l'ouvrage

Pour renforcer l'attractivité, un présentoir propose aux usagers chaque semaine des exemplaires du « P'TIT ZAPPEUR ».

Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (**ANNEXE 8**) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

Annexe 8

MATERIELS ET CONTRATS DE MAINTENANCE

DESCRIPTION DES MATERIELS	NOMBRE	DATE DE MISE EN SERVICE	CONTRAT DE MAINTENANCE	OBSERVATION
ASCENSEURS	2	1988	oui	
PORTAILS ENTREE	2	1994	oui	
PORTAILS SORTIE	2	1995	oui	
BARRIERES	4	2017	oui	
SYSTEME GTC (SYSTEME VIDEO SURVEILLANCE INTEGRES)	1	2011/2012	oui	
SYSTEME D'INTER PHONIE	1	2005	oui	
GROUPE ELECTROGENE	1	1988	oui	
CAISSES AUTOMATIQUE	1	2017	oui	
LECTEUR Accès piétons/local vélo/holettes	3	2017	oui	
BORNES D'ENTREE/SORTIE	4	2017	oui	
CAISSE MANUELLE CENTRAL GESTION	1	2017	oui	
ARMOIRES TG/BT	1	1988	non	
HAUTS PARLEURS	58	1988	non	
PANNEAU D'AFFICHAGE DYNAMIQUE	1	2009	non	
LPM SERVEUR	1	2017	oui	
BORNES LPM	4	2017	oui	
FIBRE OPTIQUE	1	2011	non	

En complément, il existe un tarif attractif d'abonnements en grand nombre valable dans le parking Marcel Paul :

PARKING MARCEL PAUL : TARIF MENSUEL GROUPE			
Nombre d'abonnements souscrits	jusqu'à 50 prix du 1 ^{er} au 50 ^{ème}	de 51 à 100 prix du 1 ^{er} au 100 ^{ème}	de 101 et au-delà prix du 1 ^{er} au nombre total
Prix unitaire	55 €	30 €	25 €

Les abonnements vélos installés dans le local sécurisé du parking Marcel Paul sont souscrits à un tarif incitatif voté par le Conseil Municipal :

ABONNEMENTS

Tout public
5 €/mois 50 €/an

Bénéficiaire d'un abonnement véhicule
1 €/mois 10 €/an



MODALITÉS

Un badge d'accès est remis après établissement d'un contrat avec la SO SPACE (fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois).



LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

→ Afin d'apporter une information claire et précise à la clientèle, un panneau d'information détaillant les tarifs horaires et nouveaux forfaits a été apposé à l'entrée du parking.

→ Les actions d'animation et de promotion visant à renforcer la fréquentation du parking et à optimiser son usage sont détaillées dans la partie **MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICES PUBLICS** du présent rapport.

La fréquentation

Graphique du nombre de tickets horaires délivrés (**ANNEXE 9**).

La fréquentation annuelle de 2020 avec **13 220 tickets délivrés** représente une baisse de **37,75 %** par rapport à celle de 2019.

Au 31 décembre 2020 le nombre d'abonnés était de **475**, soit une hausse de **18** abonnements par rapport à fin décembre 2019 (**ANNEXE 10**).

A fin décembre 2020, 98 contrats d'amodiations étaient souscrits, soit aucune variation par rapport à fin décembre 2019 (**ANNEXE 11**)

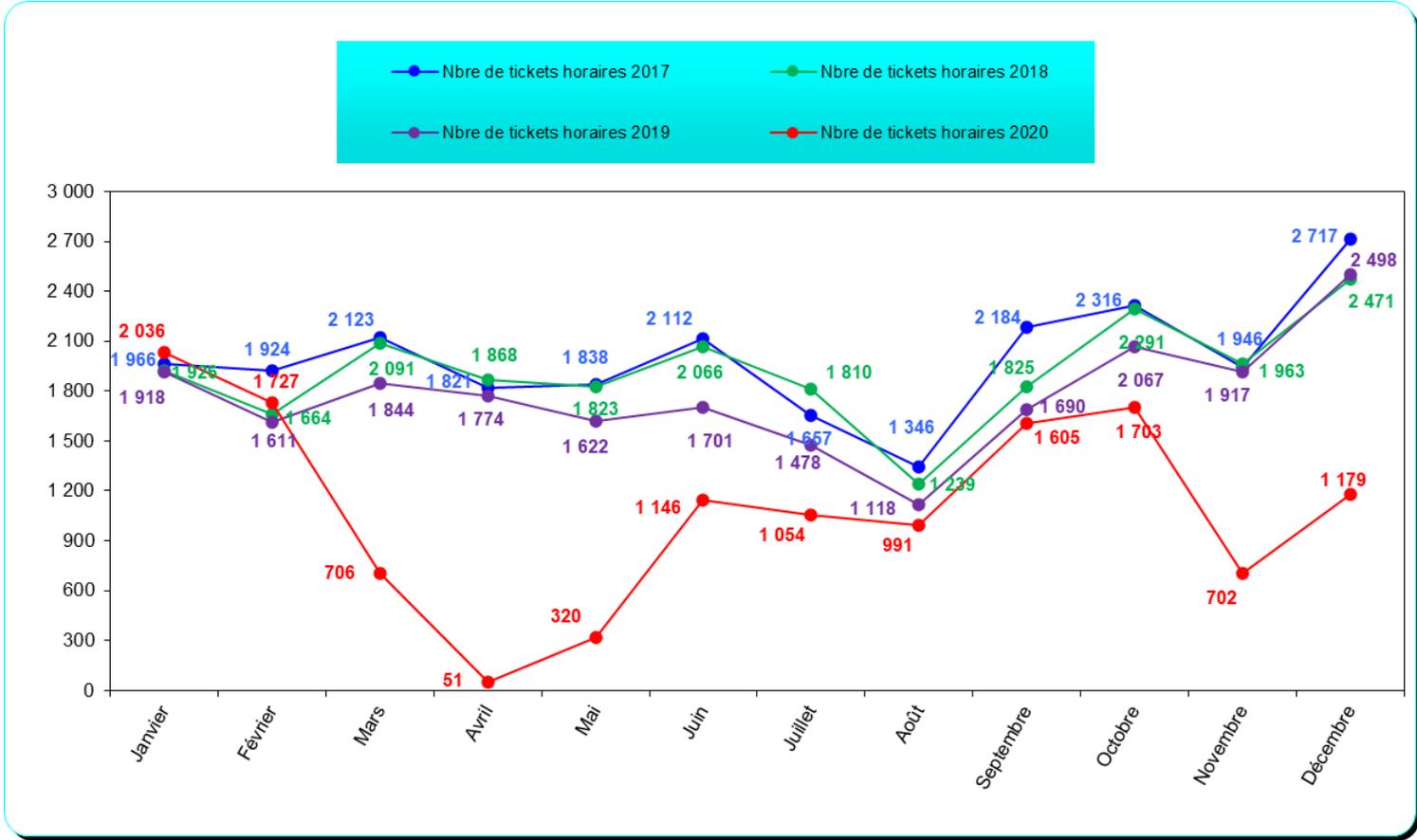
L'ANNEXE 12 présente l'évolution cumulée des abonnés et amodiataires.

Impact de la crise sanitaire liée au COVID 19

La SO SPACE n'a pas échappé à la crise sanitaire mondiale liée au Covid 19 qui s'est propagée depuis le début de l'année 2020.

S'agissant du stationnement, il y a eu maintien d'une activité en mode dégradé en lien avec les décisions de la Ville de Niort pendant les périodes de confinement. **Le résultat de l'exercice ressort à + 25 252 € H.T. (ANNEXE 13)**

Marcel Paul
Evolution du nombre de tickets horaires délivrés
Années 2017 - 2018 - 2019 - 2020



Evolution du nombre d'abonnés

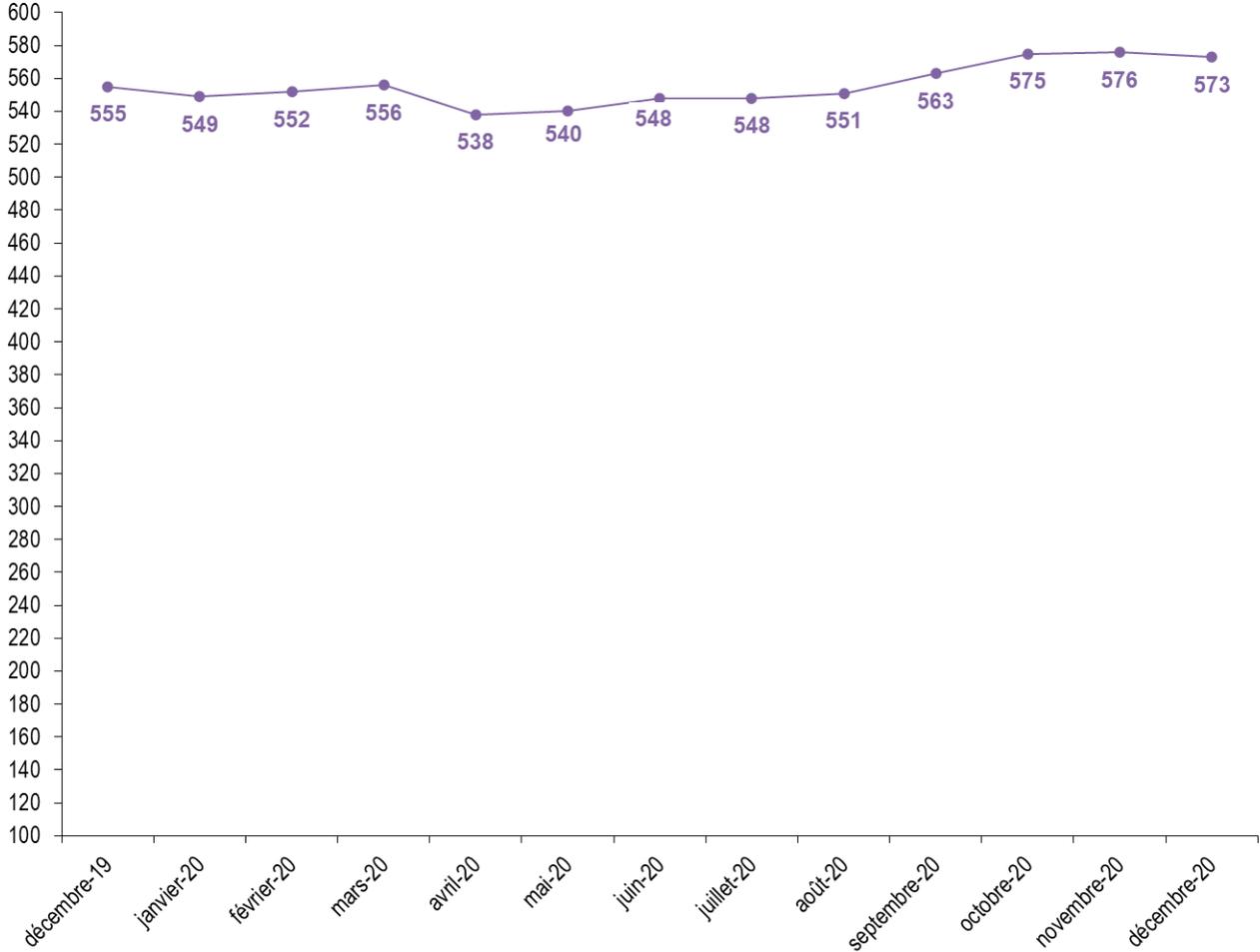
Marcel Paul - Année 2020

MARCEL PAUL			
471 Places			
	<i>Nbre Abts au 31 du mois précédent</i>	<i>Nbre Abts fin de mois</i>	<i>Variation</i>
JANVIER	457	451	-6
FÉVRIER	451	454	3
MARS	454	458	4
AVRIL	458	440	-18
MAI	440	442	2
JUIN	442	450	8
JUILLET	450	450	0
AOÛT	450	453	3
SEPTEMBRE	453	465	12
OCTOBRE	465	477	12
NOVEMBRE	477	478	1
DÉCEMBRE	478	475	-3
			18

Evolution du nombre d'amodiataires**Marcel Paul - Année 2020**

	NOMBRE	QUOTA MXI
JANVIER	98	200
FEVRIER	98	200
MARS	98	200
AVRIL	98	200
MAI	98	200
JUIN	98	200
JUILLET	98	200
AOÛT	98	200
SEPTEMBRE	98	200
OCTOBRE	98	200
NOVEMBRE	98	200
DÉCEMBRE	98	200

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES ET AMODIATAIRES
MARCEL PAUL - ANNEE 2020



LE COMPTE DE RESULTAT

SO SPACE	MARCEL PAUL	
COMPTE DE RESULTAT		
	AU 31/12/20	AU 31/12/19
<u>PRODUITS</u>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	324 977	339 616
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	324 977	339 616
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	1 769	66 996
Reprises sur prov. et amortiss., transfert de charges	355	577
Autres produits	1	180
<u>TOTAL</u>	327 102	407 369
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	74 391	113 592
Impôts, taxes et versements assimilés	13 924	53 469
Salaires et traitements	46 457	46 042
Charges sociales	18 429	17 593
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	92 471	94 014
Dot. provisions sur actif circulant	645	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	4 335	4 613
<u>TOTAL</u>	250 653	329 323
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	76 450	78 045
<u>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</u>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	40 908	42 142
<u>TOTAL</u>	- 40 908	- 42 142
<u>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</u>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	10 290	12 604
<u>RESULTAT FINANCIER</u>	- 10 290	- 12 604
<u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u>		
Produits exceptionnels	-	
Charges exceptionnelles	-	
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	-	-
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	327 102	407 369
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	301 850	384 069
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	25 252	23 299

Les indicateurs de la qualité de service

La SO SPACE place l'utilisateur au centre de sa relation et s'efforce de répondre à ses attentes. Toujours apporter une réponse rapide et faciliter les interactions pour le confort de celui-ci tels sont les axes prioritaires de la SO SPACE.

Aucune réclamation émanant de la clientèle n'a été enregistrée (reçue à l'accueil, reçue par courrier, téléphone ou mail).

Service **e-clic** : A noter que la SO SPACE met à la disposition des usagers du stationnement (clients ou non) une adresse e-mail permettant aux usagers de l'interroger sur leurs cas particuliers et d'obtenir rapidement réponse à leur besoin.

Via le site internet de la SO SPACE un formulaire de contact permet d'apporter dans la journée (ou maximum 48 heures) une réponse à toute interrogation.

LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la collectivité sur l'état du patrimoine.

Les **ANNEXES 14** et **15** présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2020

- Aucun gros entretiens réalisés

Les projets

- Mise en place paiement application mobile PARKNOW
- Mise en place de cases réservées aux véhicules électriques
- Création du site internet

Etabli à Niort, le 24 juin 2021

Le Directeur Général,
Sébastien PORTET



CADENCEMENT DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIENS PARKING MARCEL PAUL

Mise à jour 31-12-2020

Coûts prévisionnels	Désignation	Durée de Vie	Années													
			2015	2016	2017	2017 réalisé	2018	2018 réalisé	2019	2019 réalisé	2020	2021	2022			
23 800 €	Réfection résine	10 ans														
* R.D.C																
36 000 €	* N+1					24 666 €										
36 000 €	* N+2							13 670 €		26 500 €						
36 000 €	* N+3 (2001)															
30 000 €	* Terrasse	25 ans														
	Réfection peinture	10 ans														
10 000 €	plafond et mur															
* R.D.C mur (2010)																
55 000 €	* R.D.C plafond (2009)															
19 913 €	* N+1 (2010)															
19 913 €	* N+2 (2010)															
19 913 €	* N+3															
18 020 €	* Terrasse (Charpente métallique) (2006)															
15 600 €	Réfection grilles protection (2007)	10 ans														
	Réfection peinture escaliers	10 ans														
3 900 €	* Rue Tartifume									4 087 €						
4 000 €	* Rue de La Boule d'Or								5 372 €							
	Hall piétons	20 ans														
5 000 €	* Mur carrelage (2003)															
	Réfection façades	20 ans														
20 000 €	* Rue Tartifume (2008)															
40 000 €	* Rue de La Boule d'Or (2008)															
37 000 €	* Coté EDF (2009)															
20 000 €	Réfection toiture	30 ans														
Prévisionnel	Montant travaux		35 000 €	35 000 €	24 666 €		13 670 €	20 000 €	35 959 €	0 €	19 000 €					



SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
Société à Conseil d'Administration
Capital : 3 488 742,50 €uros

Siège Social :
Hôtel de Ville de NIORT

Etablissement stationnement :
64, avenue Saint Jean d'Angély
79000 NIORT

Etablissement Acclameur :
50, rue Charles Darwin
79000 NIORT



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE A L'AUTORITE DELEGANTE

Activité des parkings en Délégation de Services Publics

SAINT-JEAN
EXERCICE 2020

Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports présentant l'activité et un compte rendu financier des biens confiés.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
LES MOYENS HUMAINS	9
MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES.....	14
LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE	24
LES INDICATEURS D'EXPLOITATION.....	27
LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS	33

PREAMBULE

COMPOSITION STRUCTURELLE

Une **Entreprise Publique Locale** fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Qu'il s'agisse d'initier un projet d'envergure ou de gestion du quotidien, une **EPL** se consacre de par sa nature même à améliorer la qualité de vie des citoyens, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Une **EPL** est avant tout une entreprise, et doit chaque jour être performante et pertinente pour réussir dans ses missions.

La SO SPACE est une **Société d'Economie Mixte** qui a été créée le 21 novembre 1986 à l'initiative de la Ville de NIORT avec un actionnariat majoritairement contrôlé par la Ville de NIORT. Son statut assure à ses actionnaires une transparence de gestion et de qualité de la maîtrise et du contrôle de ses activités.

Entreprise des collectivités locales, la **SEM** est soumise pour l'essentiel de son fonctionnement aux règles du droit privé (*loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales*). S'y ajoutent des dispositions dérogatoires (*lois du 7 juillet 1983 et du 2 janvier 2002*), notamment pour régir les relations entre la **SEM** et ses actionnaires publics. Ce régime juridique est codifié pour la partie législative aux articles L.1521-1 à L.1525-3 du CGCT qui la définit comme entreprise des collectivités locales qui lui accorde souplesse et réactivité.

→ Depuis sa création en 1986, l'activité de la SO SPACE (*anciennement dénommée SOPAC*) se résume de la façon suivante :

1. Jusqu'en mars 1996, la seule vocation de la SO SPACE s'est inscrite dans la gestion du stationnement payant de la Ville de NIORT.
2. Du 1^{er} mars 1996 au 31 décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de NIORT résultat d'une mise en concurrence, puis transférée au 1^{er} janvier 2007 à la **Communauté d'Agglomération du Niortais** dans le cadre d'un transfert de compétences.
3. Au 1^{er} janvier 2007, une volonté commune Ville de NIORT/ **Communauté d'Agglomération du Niortais** a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la **Communauté d'Agglomération du Niortais** et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.
4. Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de NIORT et les actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1^{er} juin 2012 et pour une durée initiale de six années, d'un contrat de **D**élégation de **S**ervice **P**ublic sous forme d'affermage initié par la Ville de NIORT pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3 500 personnes.

➔ Du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2019, cette DSP a pris la forme d'un contrat d'affermage signé avec la Ville de Niort pour une durée initiale de six années, qui a pris effet le 1^{er} juin 2012 renouvelée jusqu'au 30 juin 2019 par avenant N° 3 du 28 Février 2018.

Pour mémoire ces dispositions ont été modifiées par avenants N°1 du 16 septembre 2013, n°2 du 3 Août 2015.

La SO SPACE exploite et assure la maintenance du Centre Sportif, Evènementiel et d'Affaires de l'Acclameur dans le cadre d'une Délégation du Service Public (DSP) sous forme de contrat de concession signé le 28 juin 2019 avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2019 pour une durée de cinq années a joué sur une année pleine au titre de l'exercice 2020. Cependant, avec la crise sanitaire qui touche notre pays et le monde entier, les activités de L'Acclameur sont fortement impactées. L'établissement de L'Acclameur connaît en 2020 deux fermetures administratives pour l'ensemble de ses activités :

- du 13 mars au 7 juin 2020,
- du 30 octobre au 14 décembre 2020.

La SO SPACE est dirigée par un **C**onseil d'**A**dministration composé de 11 administrateurs repartis en deux groupes. Le premier groupe constitué des collectivités territoriales et leur groupement parmi lesquels 5 représentants de la Ville de Niort et 1 représentant de la **C**ommunauté d'**A**gglomération du **N**iortais, et les 5 représentants du Collège du second groupe.

Le **C**onseil d'**A**dministration du 20 octobre 2011 a décidé du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

- A l'appui d'une délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014, le Conseil d'Administration en date du 6 mai 2014 a élu la Ville de Niort Présidente de la SO SPACE représentée par Monsieur Luc DELAGARDE es-qualité.
- Ce même Conseil d'Administration du 6 mai 2014 a confirmé le choix du cumul des fonctions de Président et Directeur Général de la SO SPACE. Monsieur Luc DELAGARDE a donc assuré les fonctions de Président-Directeur Général.

Du 21 octobre 2013 au 8 février 2019, le Président-Directeur Général a été assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO dans le cadre d'un premier contrat de mandataire social couvrant la période 21/10/2013 au 20/10/2018, renouvelé pour une durée de trois ans du 21/10/2018 au 20/10/2021 par décision du **C**onseil d'**A**dministration du 19 octobre 2018. Puis le **C**onseil d'**A**dministration du 4 janvier 2019 a accepté la démission de Monsieur Jean-Philippe JAVELLO avec prise d'effet au 8 février 2019.

Ce dernier exerçait également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement dans le cadre d'un contrat de travail qui s'est également achevé le 8 février 2019. Ce poste n'a pas été remplacé.

→ Suite au scrutin municipal en date du 15 mars 2020, l'année 2020 s'est traduite par plusieurs périodes en termes de gouvernance.

Composition du Conseil d'Administration du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

▶▶ Membres publics

Ville de Niort

- ✓ Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général
- ✓ Monsieur Dominique DESQUINS
- ✓ Madame Sylvette RIMBAUD
- ✓ Monsieur Florent SIMMONET
- ✓ Monsieur Jacques TAPIN

Communauté d'Agglomération du Niortais jusqu'au 24 novembre 2020

- ✓ Monsieur Michel SIMON

▶▶ Collège du second groupe

- ✓ **MACIF PARTICIPATIONS** représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- ✓ **CAISSE FÉDÉRALE CREDIT MUTUEL OCÉAN** représentée par Monsieur Eric CHEVALIER,
- ✓ **Caisse Régionale de CRÉDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Louis DU HAMEL,
- ✓ **SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION** représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- ✓ **CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Claude GUIGNARD.

Composition du Conseil d'Administration à compter du 30 juin 2020

▶▶ Membres publics

A l'appui d'une décision du Conseil Municipal de Niort en séance du 8 juin 2020, le Conseil d'Administration en séance du 30 juin 2020 a acté la nomination, es-qualité de représentant de la Ville de Niort, des administrateurs suivants :

Ville de Niort

- ✓ Monsieur Jérôme BALOGE, Président-Directeur Général
- ✓ Monsieur Dominique SIX
- ✓ Madame Christelle CHASSAGNE
- ✓ Monsieur François GUYON
- ✓ Monsieur Gérard LEFEVRE

Communauté d'Agglomération du Niortais

En vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2020, le **Conseil d'Administration** du 24 novembre 2020 a acté la nomination, es-qualité de représentant de la **Communauté d'Agglomération du Niortais** :

- Monsieur Alain LECOINTE

▶▶ Collège du second groupe

- ✓ **MACIF PARTICIPATIONS** représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- ✓ **CAISSE FÉDÉRALE CREDIT MUTUEL OCÉAN** représentée par Monsieur Eric CHEVALIER,
- ✓ **Caisse Régionale de CRÉDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Louis DU HAMEL,
- ✓ **SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION** représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- ✓ **CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Claude GUIGNARD.

▶▶ Président-Directeur Général

- ➔ A l'appui d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, le **Conseil d'Administration** en date du 30 juin 2020 a élu la Ville de Niort Présidente de la SO SPACE représentée par Monsieur Jérôme BALOGE es-qualité.
- ➔ Ce même Conseil d'Administration du 30 juin 2020 a confirmé le choix du cumul des fonctions de Président et Directeur Général de la SO SPACE. Monsieur Jérôme BALOGE assure donc les fonctions de Président-Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social. Il devra en outre obtenir l'autorisation préalable du **Conseil d'Administration** lorsqu'il contracte un emprunt d'un montant supérieur à 200 K€.

▶▶ Vice-Présidents

Le **Conseil d'Administration** en date du 24 novembre 2020 a nommé la Ville de Niort Vice-Présidente du **Conseil d'Administration** représentée par :

- ✓ Monsieur Dominique SIX
- ✓ Madame Christelle CHASSAGNE
- ✓ Monsieur François GUYON

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

La **Commission d'Appel d'Offres** de la SO SPACE est composée d'un collège ayant voix délibérative composé de cinq membres titulaires et autant de membres suppléants suivants :

- ✓ Le Président-Directeur Général ou son suppléant
- ✓ 4 membres titulaires et 4 membres suppléants choisis parmi les administrateurs

❶ **Membres de la CAO jusqu'au 30 juin 2020**

A ce jour, ce collège est composé de :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Luc DELAGARDE Président	Mandat vacant
Monsieur Dominique DESQUINS	Mandat vacant
Madame Sylvette RIMBAUD	Monsieur Jacques TAPIN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

❷ **Membres de la CAO à compter du 30 juin 2020 jusqu'au 24 novembre 2020**

Titulaires	Suppléants (non affectés à un titulaire)
Monsieur Gérard LEFEVRE Président	Madame Christelle CHASSAGNE
Monsieur Dominique SIX	Monsieur Michel SIMON
Monsieur François GUYON	Monsieur Éric CHEVALIER représentant la Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Louis DU HAMEL représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

❸ **Membres de la CAO à compter du 24 novembre 2020**

Titulaires	Suppléants (non affectés à un titulaire)
Monsieur Gérard LEFEVRE Président	Madame Christelle CHASSAGNE
Monsieur Dominique SIX	Monsieur Alain LECOINTE
Monsieur François GUYON	Monsieur Éric CHEVALIER représentant la Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Louis DU HAMEL représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

SON CAPITAL SOCIAL :

Le capital social de la SO SPACE se décompose de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en €uros	Nbre d'actions
1. PERSONNES PUBLIQUES			
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100
TOTAL Personnes Publiques	70,11 %		
2. AUTRES ACTIONNAIRES			
MACIF PARTICIPATIONS SA	9,64 %	336 338,75	22 055
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055
Q PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001
Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10
Groupement des Commerçants rue du Rabet	0,004 %	152,50	10
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10
TOTAL Autres Actionnaires	29,89 %		
TOTAL	100 %	3 488 742,50	228 770

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2020.

SON ACTIVITE :

L'activité se décline sur l'exercice 2020 suivant trois volets :

- ✓ Stationnement
- ✓ Acclameur
- ✓ Vie sociale (**Fonctions Supports Administrative, juridique, RH, comptable et financière**)

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2020, 28 collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme **ANNEXE 1**) en contrat à durée indéterminée.

Depuis le 1^{er} juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en termes d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux **Conventions Collectives Nationales (CCN)** sont applicables au sein de la SO SPACE :

→ Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 11 personnes.

→ Les autres membres du personnel affectés aux fonctions supports, et ceux dédiés à l'activité stationnement seule relèvent de la **Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile**, soit 17 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE au titre de 2020, sont organisées autour du schéma suivant :

→ Du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

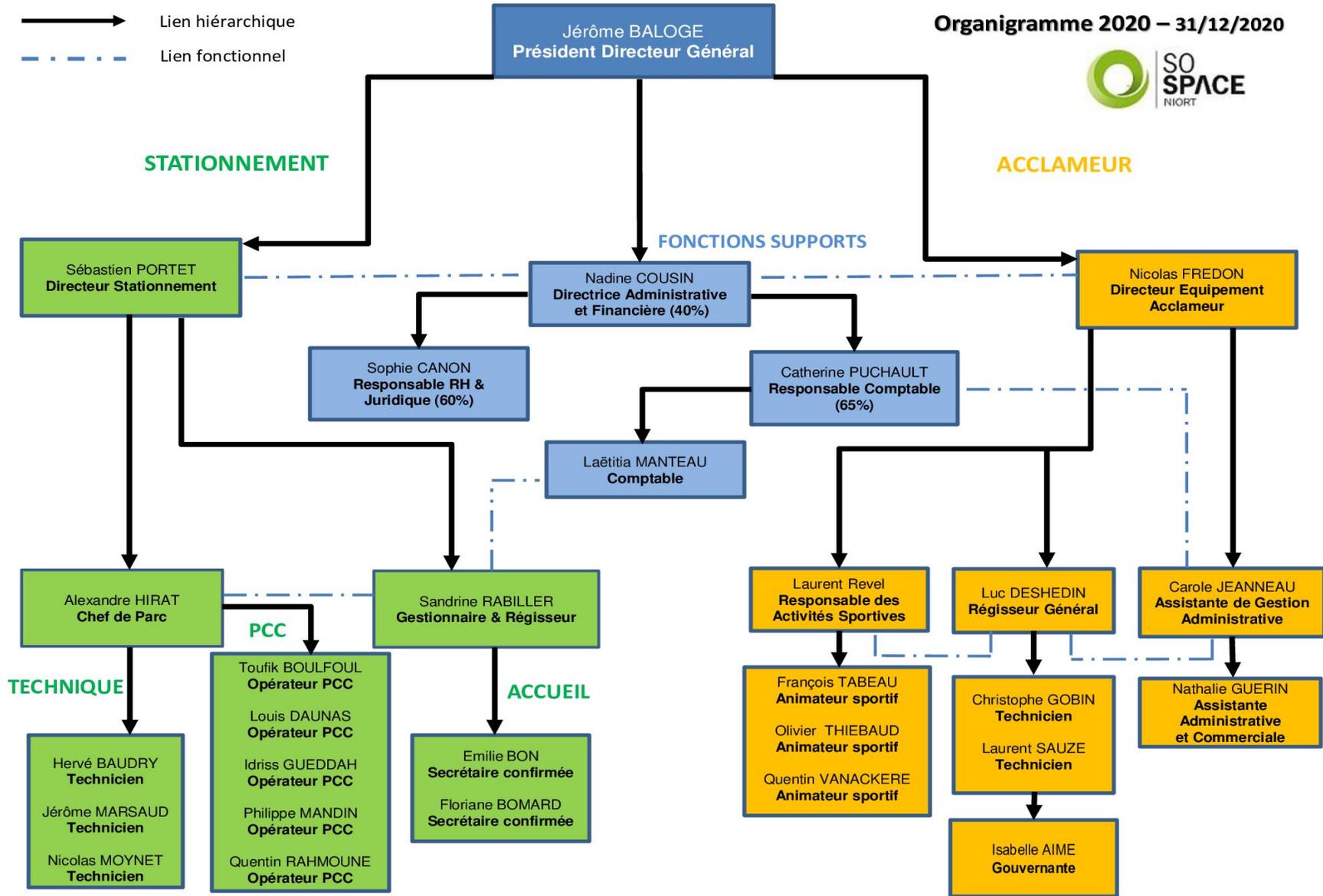
- + Monsieur **Luc DELAGARDE**, Président-Directeur Général assure la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions
- + Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- + Un Etablissement Stationnement avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres
- + Un Etablissement Acclameur avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres

→ Depuis le 1^{er} juillet 2020

- + Monsieur **Le Maire Jérôme BALOGE** a pris la présidence de la SO SPACE et assure donc les fonctions de Président-Directeur Général
- + Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- + Un Etablissement Stationnement avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres
- + Un Etablissement Acclameur avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres

→ Depuis le 24 novembre 2020

- + Monsieur **Le Maire Jérôme BALOGE** assure les fonctions de Président-Directeur Général
- + Monsieur **Dominique SIX**, **Vice-Président** en charge des dossiers du stationnement
- + Madame **Christelle CHASSAGNE**, **Vice-Présidente** en charge des dossiers de l'Acclameur
- + Monsieur **François GUYON**, **Vice-Président** en transversalité sur les sujets liés à l'innovation
- + Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- + Un Etablissement Stationnement avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres
- + Un Etablissement Acclameur avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres



SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

- ▶ **La Directrice Administrative et Financière (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE)** œuvre aux côtés du Président-Directeur Général pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements dans la limite de ses prérogatives.
- ▶ **La Responsable Comptable (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE)** gère la partie comptable et fiscale.
- ▶ **La Responsable Ressources Humaines et Juridique recrutée à compter du 1^{er} juillet 2020 (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 60 % à l'activité SO SPACE)** collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal.
- ▶ **La Comptable** collabore avec la Responsable Comptable.
- ▶ **L'Assistante de Direction, Administrative et Juridique** collabore avec la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE dans le cadre d'une convention de prestations de service signée entre la SEMIE et la SO SPACE. Son contrat de travail s'est achevé le 15 mai 2020. Ce poste n'a pas été remplacé.

ETABLISSEMENT STATIONNEMENT

- ▶ **Le Directeur du Stationnement** supervise l'activité stationnement et est chargé du maintien en bon état de fonctionnement des installations de sécurité, conformément aux normes en vigueur ainsi que des matériels installés dans les parkings. Il administre le travail de l'équipe des techniciens intervenant sur sites ainsi que les opérateurs PCC et collaboratrices de l'accueil.

Il participe également à l'analyse prospective du stationnement.

L'accueil du public est assuré par trois collaboratrices :

- ▶ **Une Gestionnaire**, qui gère les contrats d'abonnements (facturation et suivi des encaissements, recettes prévisionnelles) et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).
- ▶ **Deux Secrétaires Confirmées** qui participent à la gestion des contrats d'abonnements et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).
 - ✚ Une des secrétaires confirmées effectue le remplacement de la gestionnaire en son absence et participe aux tâches de secrétariat.
 - ✚ L'autre effectue également le comptage, la saisie des collectes d'horodateur et leur contrôle jusqu'à la remise au transporteur de fonds. Elle procède également à l'expédition des matériels pour réparation et en assure le suivi.

Les deux premières personnes ont également la qualité de Régisseur Titulaire et Mandataire Suppléant, la dernière seulement « Mandataire » dans le cadre des régies suivantes :

- Régie des recettes du stationnement (voirie, PIAF, Forfait Résident, téléphone portable),
- Régie des parcs en prestation (Jacques De Liniers, Mûrier, Cure, Saint-Vaize, Henri Gelin),
- Régie de remboursement des PIAF,
- Régie du parc de stationnement de La Brèche.

► **Un Technicien Chef de Parc**, sous le contrôle du Directeur du Stationnement, encadre les techniciens en l'absence de celui-ci. Parmi ses tâches figurent notamment les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, le contrôle et l'entretien, la maintenance et la réparation de tous les équipements sur voirie et en ouvrage. Il assure les astreintes (1 semaine sur 4) alternativement avec les techniciens.

► **Trois Techniciens de maintenance** sous la supervision du Technicien Chef de Parc, effectuent les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, assurent l'entretien, le nettoyage, la réparation de tous les équipements techniques sur voirie et en ouvrage (matériels de péage). Ils contribuent ainsi à l'amélioration du service rendu aux usagers.

Ils assurent à tour de rôle des périodes d'astreinte au titre desquelles ils peuvent être amenés à effectuer des interventions techniques sur site ou à distance, sur les parkings et ouvrages publics de stationnement payant fermés à l'aide de barrières et gérés au moyen de la télégestion.

Les quatre techniciens de maintenance, intervenant sur les sites exploités, et de ce fait directement en contact avec les usagers du stationnement sont pourvus de tenues à la couleur et à l'effigie de la SO SPACE pour faciliter leur identification par la clientèle du stationnement dans les parkings et en voirie.

► **Cinq Opérateurs de Poste de Contrôle Centralisé** se relaient au poste de gestion centralisée des parcs de stationnement gérés par la SO SPACE, installé dans le parking de la Brèche, afin d'assurer une permanence 7J/7 et 24h/24. Leur mission principale est de porter assistance à la clientèle de l'ensemble des parcs depuis le **Poste de Contrôle Centralisé** et de contrôler à distance le bon fonctionnement des automatismes, la sécurité incendie de l'ensemble des parcs. Ils tiennent à jour le registre de prise de poste et d'événements survenant sur l'ensemble des parcs en GTC.

Les Opérateurs du **Poste de Contrôle Centralisé**, basés dans le parking de La Brèche et à la vue de la clientèle en sortie du parking ont également été équipés de tenues de travail à l'identique des techniciens.

REGIME DU CONTRAT

Traité de Concession pour la réalisation et l'exploitation du parking Saint-Jean signé le 22 juillet 1994 pour une durée de 40 ans avec échéance le 21 juillet 2034.

La SO SPACE se rémunère directement sur les droits payés par l'utilisateur et gère à ses risques et périls.

La fixation des tarifs applicables dans ce parking relève de la compétence de la Ville de Niort.

En ce qui concerne les modalités financières pour ce contrat ci-dessus mentionné, la SO SPACE est tenue de verser à la Collectivité une redevance pour occupation du Domaine Public et fixée à 1 % du chiffre d'affaires de l'année précédente.

Par ailleurs, chaque emprunt contracté par la SO SPACE pour leur financement, fait l'objet d'une garantie de remboursement de la Ville de Niort à hauteur de 50 % du montant emprunté.

La Ville de Niort vote chaque année les tarifs du stationnement et compense financièrement la SO SPACE, le différentiel entre les tarifs « économiques » permettant l'équilibre financier du contrat et les tarifs « politiquement » votés.

MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES

Depuis plus de 30 ans maintenant la SO SPACE assure des missions de services publics dans la gestion du stationnement de la Ville de NIORT.

L'exploitation simultanée des différents sites niortais lui permet d'optimiser ses coûts via la mutualisation des moyens humains et techniques situés 64 avenue Saint-Jean d'Angély et dans le Poste de Contrôle Centralisé du parking de La Brèche et ainsi d'assurer la gestion, l'exploitation et la surveillance 24h/24.

1. LE POSTE DE CONTROLE CENTRALISE

Le PCC situé au parking de La Brèche, permet de gérer en local le parking de La Brèche, et à distance l'ensemble des parkings que la SO SPACE a en gestion (**Marcel Paul, Marcel Paul, La Roulière, St Jean, Hôtel de Ville, St Vaize, Henri-Gelin, Jacques De Liniers, parking sécurisé de La Crèche**). L'ensemble des parkings sont reliés au PCC via une fibre optique ou en liaison ADSL. Notre système de gestion technique centralisé permet à un seul opérateur de gérer l'ensemble de nos sites.

Afin d'assurer les missions en termes de sécurité incendie (**levée de doute en moins de 15 minutes**), notre PCC peut être basculé à tout moment à un prestataire et l'opérateur peut ainsi intervenir sur site et procéder à la levée de doute.

2. L'ENTRETIEN DES MATERIELS

Le schéma de circulation des informations entre les différents services, instauré par la Direction de la SO SPACE permet d'assurer fluidité de transmission et réactivité d'intervention.

Ainsi toutes les données provenant directement des usagers ou remontant des terminaux informatiques de la GTC sont traitées sur site très rapidement. A noter qu'une modernisation de ces réseaux de connexions s'est opérée en 2011 pour passer du filaire à la fibre optique.

L'équipe des 4 techniciens assure la plupart des travaux de réparations courantes jusqu'au niveau 4 de la norme AFNOR X-60-010 de maintenance, ce qui permet de solutionner la majorité des défaillances techniques. Une formation adéquate leur est dispensée.

Pour ce faire la SO SPACE a investi dans l'acquisition d'outils (**dotation individuelle en outillage FACOM des techniciens**) et matériels nécessaires (**plateforme élévatrice pour tous les travaux en hauteur...**).

En outre, chaque technicien a reçu un Equipement Individuel de Protection pour effectuer les réparations en application des règles de sécurité.

De plus, des formations et recyclages leur sont dispensés pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences ou de mettre à jour leurs connaissances.

Lorsque les travaux à réaliser dépassent les compétences en interne, la SO SPACE fait appel à des entreprises extérieures après mise en concurrence organisée dans le respect de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics depuis le 1^{er} avril 2016.

En fonction du montant et de l'objet des marchés, parmi les critères de sélection figurent :

- Qualité de prestations,
- Valeur technique,
- Coût,
- Performance en matière de développement durable...

Un tel mode de fonctionnement permet d'assurer à l'usager une continuité et une qualité dans le service public fourni.

La SO SPACE assure, selon les termes contractuels de chacun des contrats confiés par la Ville de Niort, la mise aux normes des différents matériels équipant les parkings et permettant leur exploitation tels les ascenseurs, système de ventilation...

3. LA COMMUNICATION

La SO SPACE assure la valorisation de l'offre de stationnement selon deux vecteurs :

a) D'une manière globale :

→ L'ensemble des tarifs du stationnement y compris les emplacements sécurisés pour vélos, est détaillé dans un GUIDE DU STATIONNEMENT réalisé par la SO SPACE qui comprend en outre un plan de tout le périmètre du stationnement payant localisant les parkings.

Le guichet d'accueil du public de la Ville de NIORT, la CCI, l'Association des Commerçants du centre-ville sont également des relais de distribution de ce guide.

→ Toutes les informations sur le stationnement payant géré par la SO SPACE sont en ligne sur www.so-space.fr, ce site relaie également toutes les actualités de la SO SPACE (**travaux d'embellissement des parkings, mise aux normes...**).



→ A noter que depuis 2012, la Ville de NIORT a mis en place un système de jalonnement dynamique assurant une bonne accessibilité et information aux usagers des parkings Marcel Paul, Hôtel de Ville, La Roulière, Moulin du Milieu et La Brèche.

Ce dispositif composé de onze panneaux, permet de connaître en temps réel le nombre de places disponibles sur les parkings sus-désignés et notamment d'améliorer la circulation des véhicules sur les grands axes convergeant vers le centre-ville.

La SO SPACE en qualité d'exploitant et de gestionnaire met à disposition de la Ville de NIORT les données nécessaires pour alimenter ce dispositif géré par cette dernière.

b) D'une manière ciblée :

Poursuite de la communication sur les thèmes :

« Profitez pleinement de la pause déjeuner à 1 € dans les parkings La Brèche, Marcel Paul, La Roulière, Moulin du Milieu et Hôtel de Ville »

« Au centre-ville de Niort ...Chaque jour plus de 6 600 places de parking sont à portée de main ! »

« J'aime mon centre-ville - 30 000 heures de stationnement GRATUIT au Parking de La Brèche »

« 1, 2, 3, 4 PARKINGS OÙ LA 1^{ère} HEURE EST GRATUITE La Brèche, Marcel Paul, La Roulière, Hôtel de Ville »

relayée de la façon suivante :

- ✓ sur les cartes touristiques réalisées par l'Office du Tourisme (**ANNEXE 2**)
 - ✓ dans NIORT EN POCHE(**ANNEXE 3**)
 - ✓ dans le P'TIT ZAPPEUR (**ANNEXE 4**)
 - ✓ dans le magazine VIVRE A NIORT (**ANNEXE 5**)
 - ✓ sur la Nouvelle-République et le Courrier de l'Ouest (**ANNEXE 6**)
 - ✓ par voie d'affichage avec JC DECAUX et EXTERIONMEDIA (**ANNEXE 7**)
 - ✓ sur les ondes d'Alouette.
-
- Afin d'accompagner la dynamique des commerces du centre-ville, la SO SPACE a communiqué sur les offres de stationnement et également rappelé la 1^{ère} heure gratuite dans le parking de La Brèche.
 - Une campagne a été lancée sur les ondes d'Alouette (tout au long de l'année).

**CARTES TOURISTIQUES 2020
REALISEES PAR L'OFFICE DU TOURISME**



Au centre-ville de Niort...
Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !

Et toujours...

la première heure GRATUITE
au parking de La Brèche !

*3860 places payantes, 2740 places gratuites
Pour tous renseignements s'adresser :
64 avenue St-Jean d'Angely - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr

Au centre-ville de Niort...

Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !



Et toujours...

la première heure **GRATUITE** au parking de La Brèche !

*3860 places payantes, 2740 places gratuites.
Pour tous renseignements s'adresser :
64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr



Pour tous renseignements s'adresser :
64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. 05 49 06 84 50
www.so-space.fr



PARUTION DANS « LE P'TIT ZAPPEUR »

Au centre-ville de Niort...
 Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !



Et toujours...

la première heure GRATUITE
 au parking de La Brèche !

*3860 places payantes, 2740 places gratuites
 Pour tous renseignements s'adresser :
 64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr



Profitez
 pleinement
 de votre **pause**
déjeuner !

de **12h à 14h**
 avec le forfait stationnement :

1€ seulement !

dans vos parkings du centre-ville* !
*Marcel Paul, La Brèche, Moulin du Milieu, Hôtel de Ville, La Roulière.

et toujours, **la 1^{ère} heure gratuite**
 au parking de La Brèche !

Retrouvez notre grille tarifaire sur www.so-space.fr

SO SPACE - 64 av. St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr



LE GUIDE TV, SHOPPING, BONNS PLANS & LOISIRS DANS VOTRE VILLE !

LE P'TIT ZAPPEUR

CONTACT@ZAP.TV

DU 15 AU 25 JUIN 2020 N°113
 SUD DEUX SEVRES 100 RZ 92 60 38

J'aime mon centre-ville

30 000 heures
 de stationnement

gratuit



PARKING DE LA BRÈCHE

TICKETS À RETIRER CHEZ VOS COMMERCANTS



1, 2, 3, 4
PARKINGS
 OÙ LA
1^{ère} HEURE
EST
GRATUITE



La Roulière
Marcel Paul
Hôtel de Ville
La Brèche

SO SPACE NIORT

NIORT

SO SPACE NIORT - 64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr




PARUTION DANS « VIVRE A NIORT »

ACTUALITÉS ÉCONOMIE

COMMERCE

30 000 HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT

La Ville de Niort a pris des mesures pour soutenir le commerce et favoriser le retour de la clientèle en centre-ville, après le confinement.

Avec la SoSpace, la société d'économie mixte qui gère le stationnement payant, la Ville a offert aux commerçants 30 000 tickets d'une heure de stationnement gratuit à la Brèche, à distribuer à leurs clients avec une validité au 31 décembre 2020. Cette mesure permet, de facto, d'accorder aux bénéficiaires une deuxième heure gratuite dans le parking de La Brèche.



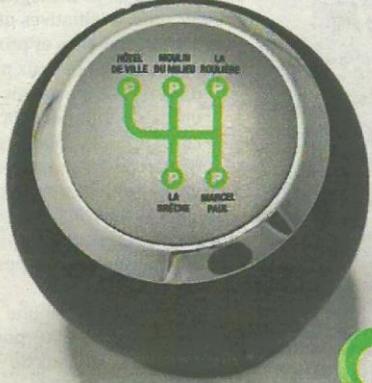
**PARUTION
LE COURRIER DE L'OUEST / LA NOUVELLE REPUBLIQUE**

Au centre-ville de Niort...
 Chaque jour plus de **6600 places*** de parking sont à portée de main !

Et toujours...

La première heure GRATUITE au parking de La Brèche !

*3850 places payantes; 2740 places gratuites
 Pour tous renseignements s'adresser : 64 avenue St-Jean-d'Angély - 79000 NIORT - Tél. 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr




**1, 2, 3, 4
 PARKINGS
 OÙ LA
 1ère HEURE
 EST
 GRATUITE**



La Roulière
 Hôtel de Ville
 Marcel Paul
 La Brèche

© 2011 SO SPACE NIORT

Pour tous renseignements s'adresser :
 64 avenue St-Jean-d'Angély - 79000 NIORT - Tél. 05 49 06 84 50
www.so-space.fr




**AFFICHAGES
JC DECAUX / EXTERIONMEDIA**



← JC DECAUX →



← EXTERIONMEDIA

4. LES ESPACES PUBLICITAIRES

Dans les parkings de La Brèche, Hôtel de Ville, Marcel Paul des panneaux avec insertion de publicités sont installés (43 au total).

- 4 écrans LED diffusent de la publicité dynamique dans les parkings suivants :
 - 2 à La Brèche,
 - 1 à l'Hôtel de Ville,
 - 1 à Marcel Paul.

5. DEMARCHE QUALITE ET RSE

A. SATISFACTION DE L'USAGER

Le sens de l'écoute et la réactivité de l'ensemble du personnel de la SO SPACE ont permis d'assurer la satisfaction des usagers du stationnement.

B. RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

1) FORMATIONS

Tous les techniciens disposent :

- d'une habilitation électrique personnel effectuant des opérations électriques basse tension B1, B2, B2V, BC, BR, BE essai, BS,
- d'une habilitation CACES,
- d'une formation SST,
- d'une formation SIAPP 1.

Les cinq opérateurs au Poste de Contrôle Centralisée disposent :

- d'une formation SST,
 - d'une formation SIAPP 1
- Par ailleurs, les techniciens de la SO SPACE amenés à porter assistance à la clientèle des parkings ont reçu une formation linguistique visant à acquérir des connaissances de base en anglais.

2) VEHICULE ELECTRIQUE

Il est en outre rappelé que résolument impliquée pour la réduction de l'impact environnemental des déplacements, la SO SPACE possède un véhicule électrique (**RENAULT KANGOO**) pour répondre à ses besoins de mobilité et interventions de proximité.

La SO SPACE continue ainsi de développer ses éco-pratiques, pour toujours mieux satisfaire les usagers du stationnement.

LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 22 juillet 1994, d'une durée de 40 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété au 31 Décembre 2019 par cinq avenants dont l'un approuvé en date du 30 janvier 2007 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le concessionnaire à la collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

Au titre de l'année 2019, les Conseils d'Administration des 4 janvier et 15 Novembre 2019 ont autorisé la signature avec la Ville de Niort de l'avenant N° 5 dont l'objet est de formaliser :

- la décision de la Ville de Niort concédante, de ne plus refacturer à la SO SPACE concessionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2020, la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe spéciale d'équipement et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dédiés aux ouvrages concédés,
- la décision d'uniformiser dans les délais réglementaires, la transmission par le concessionnaire à la collectivité un compte rendu annuel comprenant un compte rendu technique et un compte rendu financier.

La durée de la concession a été calée sur la durée d'amortissement technique de l'ouvrage, hors matériel d'exploitation.

Caractéristiques de l'ouvrage

Ce parking en ouvrage sur 3 niveaux plus un ½ niveau, situé à deux pas du cœur de ville, offre une solution de stationnement aux personnes travaillant en centre-ville mais également aux résidents qui représentent la majorité des abonnés.

Le garage Saint-Jean a une capacité de 130 places, est ouvert 24h/24 et reçoit une clientèle d'abonnés ainsi que d'amodiataires.

Le garage Saint-Jean comprend en plus 16 places privatives qui sont isolées sur le premier demi-niveau et pour lesquelles les usagers disposent d'un droit d'accès par les rampes d'entrée et sortie de la partie publique de l'ouvrage.

Pour rappel, au début de l'exploitation de cet ouvrage, ces 16 places avaient été isolées et affectées à un promoteur privé (places intégrées physiquement dans le parking mais gérées différemment des autres places).

La SO SPACE selon les termes d'une convention de gestion signée le 20 avril 2015 refacture en direct à chacun des détenteurs au prorata de leurs places :

- les frais de gestion des contrôles d'accès et de télégestion,
- les charges d'entretien et de fonctionnement.

Il est ouvert 24h/24 et reçoit une clientèle d'abonnés et d'amodiataires.

Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un Poste de Contrôle Centralisé situé au niveau -2 du parking de La Brèche, il est possible d'assurer la surveillance et l'assistance à la clientèle 24h/24, ceci avec un effectif de cinq opérateurs qui interviennent 7J/7 toute l'année.

Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (**ANNEXE 8**) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

Annexe 8

MATERIELS ET CONTRATS DE MAINTENANCE

DESCRIPTION DES MATERIELS	NOMBRE	DATE DE MISE EN SERVICE	CONTRAT DE MAINTENANCE	OBSERVATION
ASCENSEURS	1	1997	oui	
PORTAILS	2	1997	oui	
BARRIERES	2	2017	oui	
SYSTEME GTC	1	2011/2012	oui	
GROUPE ELECTROGENE	1	1997	oui	
BORNE PIETONS AVEC PIED	1	2017	oui	
BORNES D'ENTREE/SORTIE	2	2017	oui	
CENTRALE DETECTION INCENDIE	1	2015	oui	
CENTRALE DETECTION CO/NO	1	2017	oui	
LPM SERVEUR	1	2017	oui	
BORNES LPM	2	2017	oui	
CAMERAS	10	2017	non	
MONITEUR VIDEO	1	2017	non	
serveur video	1	2017	oui	
INTERPHONIE	1	2005	oui	
HAUTS PARLEURS	23	1997	non	
EXTRACTEURS	7	1997	oui	
ARMOIRE ELECTRIQUE	1	1997	non	
ONDULEUR	1	2018	non	
FIBRE OPTIQUE	1	2011	non	

La tarification

Les tarifs du stationnement n'ont pas connu d'évolution en 2020.



ST-JEAN

146 places en centre-ville

- Stationnement tous les jours y compris dimanches et jours fériés.
- Accessible par abonnement.

ABONNEMENTS	TARIFS
Mensuel.....	70 €
Annuel.....	700 €
Résident mensuel.....	60 €
Résident annuel.....	600 €
Actif/étudiant mensuel.....	65 €
Actif/étudiant annuel.....	650 €

1 entrée, sortie voitures
- rue du Général Largeau

2 entrée, sortie piétons
- cour Saint-Marc



TARIFS « Forfaits parkings »

Selon places disponibles. Non remboursables.
À souscrire auprès de la SO SPACE avant utilisation.

	MARCEL PAUL	LA ROULIÈRE	HENRI GELIN	SAINTE JEAN	HÔTEL DE VILLE
Week-end	10 €	10 €	10 €	12 €	-
Semaine 7 jours	20 €	20 €	20 €	25 €	25 €
1 mois	prix de l'abonnement en cours au tarif normal				
Carte perdue	15,00 €				
Caution	8,00 €				

LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

→ Afin d'apporter une information claire et précise à la clientèle, un panneau d'information détaillant les tarifs horaires et nouveaux forfaits a été apposé à l'entrée du parking.

→ Les actions d'animation et de promotion visant à renforcer la fréquentation du parking et à optimiser son usage sont détaillées dans la partie **MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICES PUBLICS** du présent rapport.

La fréquentation

☐ Au 31 décembre 2020 le nombre d'abonnés était de **129**, soit une hausse de **5** abonnements par rapport à fin décembre 2019 (**ANNEXE 9**).

☐ A fin décembre 2020, **48** contrats d'amodiations étaient souscrits, soit une baisse de **1** amodiation par rapport à fin décembre 2019 (**ANNEXE 10**)

L'ANNEXE 11 présente l'évolution cumulée des abonnés et amodiataires.

Impact de la crise sanitaire liée au COVID 19

La SO SPACE n'a pas échappé à la crise sanitaire mondiale liée au Covid 19 qui s'est propagée depuis le début de l'année 2020.

S'agissant du stationnement, il y a eu maintien d'une activité en mode dégradé en lien avec les décisions de la Ville de Niort pendant les périodes de confinement. **Le résultat de l'exercice ressort à + 18 830 € H.T. (ANNEXE 12)**

Evolution du nombre d'abonnés

St Jean - Année 2020

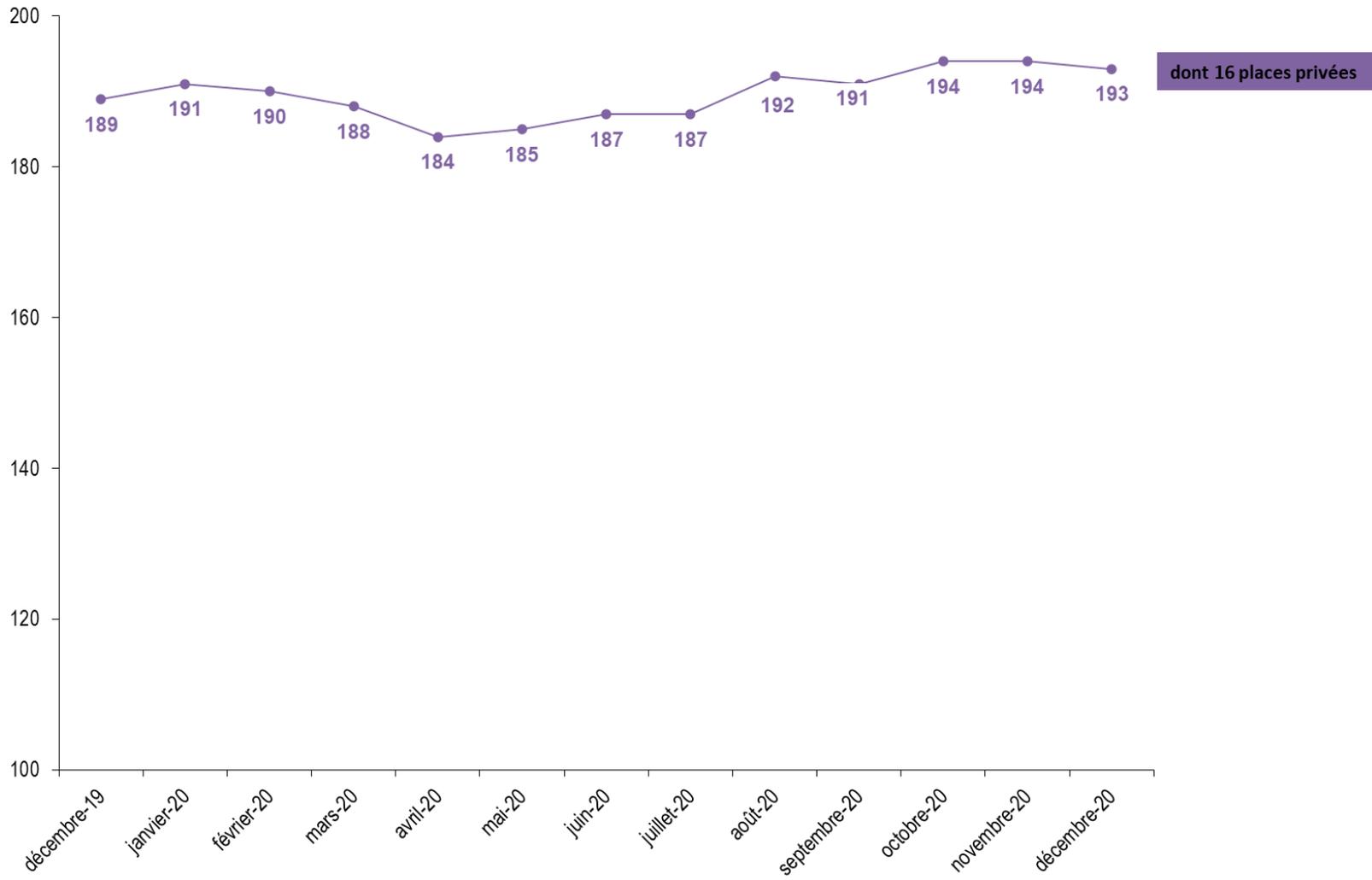
ST JEAN			
<i>130 Places</i>			
	<i>Nbre Abts au 31 du mois précédent</i>	<i>Nbre Abts fin de mois</i>	<i>Variation</i>
JANVIER	124	126	2
FÉVRIER	126	125	-1
MARS	125	124	-1
AVRIL	124	120	-4
MAI	120	121	1
JUIN	121	123	2
JUILLET	123	123	0
AOÛT	123	128	5
SEPTEMBRE	128	127	-1
OCTOBRE	127	130	3
NOVEMBRE	130	130	0
DÉCEMBRE	130	129	-1
			5

Evolution du nombre d'amodiataires

St Jean - Année 2020

	NOMBRE	QUOTA MXI
JANVIER	49	60
FEVRIER	49	60
MARS	48	60
AVRIL	48	60
MAI	48	60
JUIN	48	60
JUILLET	48	60
AOÛT	48	60
SEPTEMBRE	48	60
OCTOBRE	48	60
NOVEMBRE	48	60
DÉCEMBRE	48	60

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES ET AMODIATAIRES
ST JEAN - ANNEE 2020



LE COMPTE DE RESULTAT

SO SPACE	SAINT JEAN	
COMPTE DE RESULTAT		
	AU 31/12/20	AU 31/12/19
<u>PRODUITS</u>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	101 892	93 098
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	101 892	93 098
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	62 828	76 781
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	218	1 253
Autres produits	2	2
<u>TOTAL</u>	164 940	171 134
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	43 717	40 262
Impôts, taxes et versements assimilés	4 158	15 315
Salaires et traitements	26 901	28 770
Charges sociales	10 670	10 882
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	47 525	47 805
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	1 378	1 292
<u>TOTAL</u>	134 350	144 327
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	30 590	26 808
<u>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</u>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	21 713	18 911
<u>TOTAL</u>	- 21 713	- 18 911
<u>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</u>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	3 387	3 973
<u>RESULTAT FINANCIER</u>	- 3 387	- 3 973
<u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u>		
Produits exceptionnels	13 339	13 339
Charges exceptionnelles	-	
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	13 339	13 339
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	178 279	184 474
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	159 450	167 210
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	18 830	17 263

Les indicateurs de la qualité de service

La SO SPACE place l'utilisateur au centre de sa relation et s'efforce de répondre à ses attentes. Toujours apporter une réponse rapide et faciliter les interactions pour le confort de celui-ci tels sont les axes prioritaires de la SO SPACE.

Aucune réclamation émanant de la clientèle n'a été enregistrée (reçue à l'accueil, reçue par courrier, téléphone ou mail).

Service **e-clic** : A noter que la SO SPACE met à la disposition des usagers du stationnement (clients ou non) une adresse e-mail permettant aux usagers de l'interroger sur leurs cas particuliers et d'obtenir rapidement réponse à leur besoin.

Via le site internet de la SO SPACE un formulaire de contact permet d'apporter dans la journée (ou maximum 48 heures) une réponse à toute interrogation.

LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la collectivité sur l'état du patrimoine.

Les **ANNEXES 13** et **14** présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2020

- Aucun gros entretiens réalisés

Les projets

- Mise en place de cases réservées aux véhicules électriques
- Création du site internet

Etabli à Niort, le 24 juin 2021

Le Directeur Général,
Sébastien PORTET



CADENCEMENT DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIENS PARKING ST JEAN

Mise à jour le 31-12-2020

Coûts prévisionnels	Désignation	Durée de Vie	Années													
			2014	2015	2016	2017	2017 réalisé	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
6 100 €	Réfection peinture mur * N-1	10 ans														
6 100 €	* N-2															
6 100 €	* N-3															
6 100 €	* N-4															
6 100 €	* N-5															
6 100 €	* N-6															
6 100 €	* N-7															
28 000 €	Réfection sols escalier principal (2005)	20 ans														
12 200 €	Réfection mur escalier principal	10 ans														
1 000 €	Réfection mur local gardien (2009)	10 ans														
1 275 €	Réfection grille d'entrée véhicule (2010)	10 ans														
Prévisionnel	Montant travaux						12 200 €		8 654,74 €					44 975 €		

CADENCEMENT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT PARKING ST JEAN

Mise à jour le 31-12-2020

Coûts prévisionnels	Désignation	Durée de Vie	Années																
			2011	2014	2017 prévu	2017 réalisé	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
15 866 €	Installation fibre optique		X																
35 205 €	Remplacement GTC	10 ans	X								X								
44 000 €	Remplacement contrôle d'accès et caisses	10 ans			X		41 312,12 €										X		
18 000 €	Remplacement détection Co	10 ans			X		14 424,96 €										X		
27 500 €	Remplacement désenfumage	20 ans																	
20 000 €	Remplacement ascenseurs	20 ans																	
15 000 €	Remplacement groupe	20 ans																	
52 000 €	Remplacement détection incendie	10 ans		X									X						
	Montant investissements		51 071 €	52 000 €	62 000 €		55 737,08 €						52 000 €						